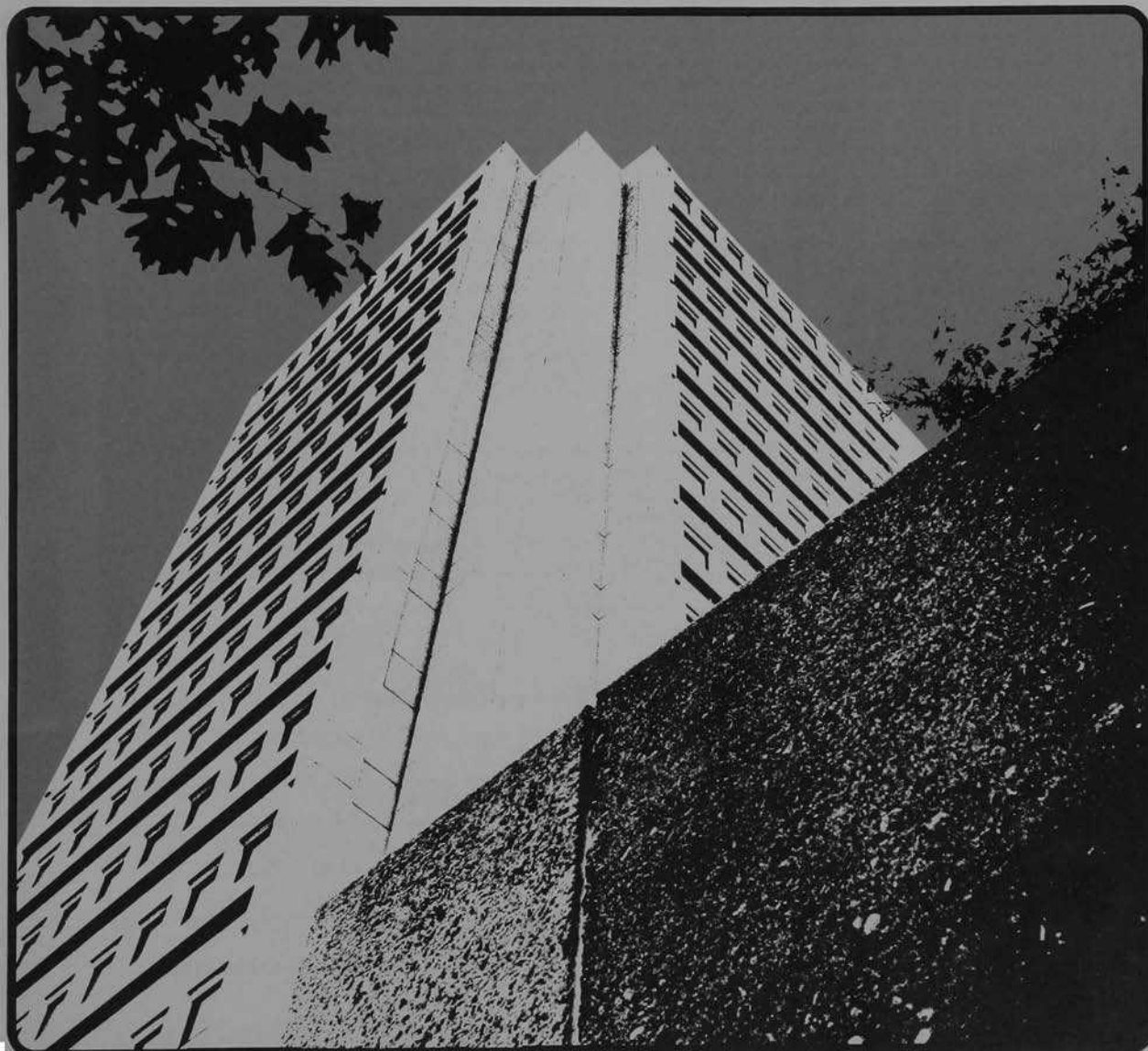


AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108^e ANNÉE
7 FÉVRIER 1976
N^o 6

 **GAZETTE
OFFICIELLE
DU QUÉBEC**
OFFICIAL
GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, \$20; du 1er avril au 31 décembre, \$15; du 1er juillet au 31 décembre, \$10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
Cité Parlementaire,
Québec, G1R 4Y7, P.Q.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante :

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu » :
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes	Couleurs	Numéros de dossiers	
Location	Location	ML QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500	
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPV — Montréal transport public — voyageurs		QPV — Québec transport public — voyageurs			
MPE — Montréal transport public — écoliers		QPE — Québec transport public — écoliers			
MPT — Montréal transport public — taxi		QPT — Québec transport public — taxi			
MCR — Montréal transport régulier — camionnage		QCR — Québec transport régulier — camionnage			
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage		QCS — Québec transport spécialisé — camionnage			
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage		QCV — Québec transport en vrac — camionnage			
ML — Montréal location		QL — Québec location			
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime		QSM — Québec transport spécialisé — maritime			
MSA — Montréal transport spécialisé aérien		QSA — Québec transport spécialisé — aérien			
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire		QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire			

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-7070
1250-V-P-1
**SERVICE DE LIVRAISON
MONTREAL ENRG.**
(Pierre Beaulac)
650, 11e Rue
(Limoulu) Québec 3 (Qué.)

Attendu qu'en date du 30 avril 1975, la Commission rendait une décision portant le numéro QS-930 par laquelle elle rejetait la demande de permis spécial en faveur de Marc Lamonde, laquelle demande faisait suite à la faillite de l'intimé;

Attendu qu'en date du 31 octobre 1975, la Commission rendait une autre décision portant le numéro QCR-1273 par laquelle elle rejetait la demande de transfert du permis de l'intimé en faveur de Marc Lamonde;

Attendu que les documents nécessaires au complément du dossier de l'intimé n'ont pas été produits;

Attendu qu'à la suite d'une enquête effectuée dans le dossier de l'intimé, il appert du rapport de ladite enquête que le permis no 1250-V détenu par l'intimé n'est plus opéré et que les véhicules nécessaires à son opération ont tous été repris par les créanciers;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions de l'article 37 de la Loi des transports;
Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;
La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter non renouvelé le permis no 1250-V détenu par l'intimé.

Rôle Q-7071
Q-202084-P-1
Q-201624

ADRIENNE MALTAIS

451, 5e Rue
Chibougamau (Qué.)
Requérante-cédante intimée
et
Q-202084

LES TAXIS PARADIS INC.

3e Rue, Chibougamau (Qué.)
Requérante-cessionnaire intimée

Attendu qu'en date du 16 décembre 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QPT-186 par laquelle elle autorisait en faveur de la requérante-cessionnaire intimée le transfert du permis de la requérante-cédante intimée;

Attendu que la décision QPT-186 indique «Taxis Paradis Inc.» comme étant le nom de la requérante-cessionnaire intimée au lieu de: «Les Taxis Paradis Inc.»;

Attendu que le nom de la requérante-cessionnaire intimée est bien «Les Taxis Paradis Inc.», tel qu'il appert de la requête de transfert versée au dossier et des lettres patentes la constituant en corporation;

Attendu qu'il serait opportun de corriger cette erreur;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision QPT-186 et corriger le nom de la requérante-cessionnaire intimée pour qu'il se lise «Les Taxis Paradis Inc.» au lieu de «Taxis Paradis Inc.».

Rôle Q-7072
Q-200990-P-1

CLAUDE SERVANT

4e rang ouest
Ste-Anne-des-Monts (Qué.)
Intimé

Attendu qu'en date du 12 juin 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QPT-0621, par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi pour la région «municipalité de Ste-Anne-des-Monts»;

Attendu qu'à la suite d'une enquête effectuée par le service d'inspection du Ministère des transports, il appert que le véhicule pour lequel la Commission autorisait la délivrance d'un permis par sa décision QPT-0621, n'est plus en opération;

Considérant les dispositions de l'article 6.57 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

Considérant les dispositions des articles 37 et 38 et du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision QPT-0621 et la révoquer s'il y a lieu.

Rôle Q-7073
Q-200785-P-1

LOUIS-MARIE MARIN

C.P. 72
Ste-Anne-des-Monts (Qué.)
Intimé

Attendu qu'en date du 12 juin 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QPT-0619 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi pour la région «municipalité de Ste-Anne-des-Monts»;

Attendu qu'à la suite d'une enquête effectuée par le service d'inspection du Ministère des transports, il appert que le véhicule pour lequel la Commission autorisait la délivrance d'un permis par sa décision QPT-0619, n'est plus en opération ou ne l'est que de façon très irrégulière;

Considérant les dispositions de l'article 6.57 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

Considérant les dispositions des articles 37 et 38 et du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision QPT-0619 et la révoquer s'il y a lieu.

Rôle Q-7079
2428-AT-P-1

VIATEUR DUPUIS

200, rue Ste-Anne
St-Alexis-des-Monts
(Maskinongé) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé détient un permis de transport de personnes par véhicules de promenade, non enregistré comme véhicule-taxi, lequel porte le numéro 2428-AT;

Attendu que par une lettre en date du 21 octobre 1975, l'intimé informe la Commission qu'il n'opère plus son service de transport;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter non renouvelé le permis numéro 2428-AT détenu par l'intimé.

Rôle Q-7080
3389-A-P-1

FERNAND BLANCHETTE

976, avenue Royale
St-Jean (Ile-d'Orléans) (Qué.)

Attendu que l'intimé détient un permis de transport de personnes par autobus, lequel porte le numéro 3389-A;

Attendu que par une lettre en date du 12 décembre 1975, l'intimé informe la Commission qu'il a discontinué son service de transport depuis l'automne 1974 et qu'il ne détient plus d'assurance responsabilité en ce sens;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions de l'ordonnance générale no 5448 relatives aux assurances des détenteurs de permis pour le transport de voyageurs;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter non renouvelé le permis no 3389-A détenu par l'intimé.

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-12595
M-503799-D-001
DÉCARIE, GABRIEL JR.
Baie St-Placide
(Deux-Montagnes) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-503799-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Nouvelle publication pour remplacer celle parue dans la *Gazette* no 46, page 8656, rôle M-12595 et qui était erronée.

Rôle M-13784
24714-V-D-1
SIDNEY MOVERS & STORAGE LTD.
23 Regina Avenue
Victoria, British Columbia
Au Québec:
a/s Guardian Van Lines (Québec) Ltd.
1700, boul. Ford, Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante a présenté une demande à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à fournir les services suivants:

Transport de ménages et d'ameublements usagés, conformément à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen de véhicules spéciaux utilisés exclusivement pour le transport de ces marchandises.

1. Depuis la frontière Québec-Ontario (via tous points d'entrée et suivant des itinéraires irréguliers) jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, et retour. (Provenance ou destination: points situés dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, suivant autorisation).

2. Depuis tous points situés dans la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick, et retour (via tous points d'entrée et suivant des itinéraires irréguliers). Provenance ou destination: points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, suivant autorisation.

3. En transit depuis la frontière Québec-Ontario jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick, et retour (via tous points d'entrée et suivant des itinéraires irréguliers). Provenance ou destination: toutes les provinces du Canada, suivant autorisation.

New application:

The applicant has introduced an application to the Québec Transport Commission in order to be authorized to give the following services:

Transportation of household goods, as defined by article 51 of the General Order on Trucking, with specialized vehicles used exclusively for the transportation of the said goods.

1. *From the Québec-Ontario border (via all ports of entry and irregular routes) to all points in the Province of Québec and return. (Origin or destination: points as authorized in the provinces of Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia).*

2. *From all points situated in the Province of Québec to the Québec-New Brunswick border and return (via all ports of entry and irregular routes). Origin or destination: points as authorized in the provinces of New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island.*

3. *In transit from the Québec-Ontario border to the Québec-New Brunswick border and return (via all ports of entry and irregular routes). Origin or destination: all provinces of Canada, as authorized.*

Rôle M-13785
22994-V-D-1
JAMES ANDREWS LIMITED
Highway 7, Unionville (Ontario)
Au Québec:
1030, rue Cherrier, suite 207
Montréal (Qué.)
H2L 1H9
Requérante-venderesse

Transfert de permis:

La requérante-venderesse:
James Andrews Limited
Highway 7, Unionville (Ontario)
Au Québec:
1030, rue Cherrier, suite 207
Montréal (Qué.) H2L 1H9

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière sur le transfert de son permis 22994-V en faveur de l'acquéreur:

Robert Alexandre Thomson
Markham (Ontario)

Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Teneur du permis 22994-V:

Transport de ménages et d'ameublements conformément à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, par fourgons spéciaux utilisés uniquement pour le transport de ces marchandises.

a) Transport restreint - longue distance - irrégulier -

a) Depuis la frontière Ontario-Québec jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, et retour (par des itinéraires et points d'entrée irréguliers, à savoir: Ottawa,

Virginiatown, Hawkesbury, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette). Provenance ou destination: Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Condition:

La clause *a* de ce permis sera exploitée conformément au certificat no X-1596 délivré par l'Ontario Highway Transport Board, le 26 novembre 1971 et conformément aussi aux certificats requis, déjà délivrés ou devant être délivrés par les autorités mentionnées audit permis, y compris le certificat no MC-15735 délivré par l'Interstate Commerce Commission à Atlas Van Lines Inc., pour laquelle la requérante est agent remorqueur.

b) Transport restreint - longue distance - irrégulier -

Depuis tous points situés dans la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick, et retour, et jusqu'à la frontière Québec-Nouvelle-Ecosse, et retour (par des itinéraires irréguliers et par tous points d'entrée). Provenance ou destination: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard et les Etats-Unis.

Condition:

La clause *b* du présent permis doit être exploitée conformément au certificat no X-1596 délivré par l'Ontario Highway Transport Board, le 26 novembre 1971 et conformément aussi aux certificats requis, déjà délivrés ou devant être délivrés par les autorités mentionnées audit permis, y compris le certificat no MC-15735 délivré par l'Interstate Commerce Commission à Atlas Van Lines Inc., pour laquelle la requérante est agent remorqueur.

c) Transport restreint - longue distance - irrégulier - en transit -

En transit de l'une à l'autre frontières de la province de Québec (via tous points d'entrée et suivant des itinéraires irréguliers). Provenance ou destination: points situés entre les provinces canadiennes autres que la province de Québec, et entre lesdites provinces et les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et les Etats-Unis.

Condition:

La clause *c* du présent permis doit être exploitée conformément au certificat no X-1596 délivré par l'Ontario Highway Transport Board, le 26 novembre 1971 et conformément aussi aux certificats requis, déjà délivrés ou devant être délivrés par les autorités mentionnées audit permis, y compris le certificat no MC-15735 délivré par l'Interstate Commerce Commission à Atlas Van Lines Inc., pour laquelle la requérante est agent remorqueur.

Conditions et restrictions:

1. La détentrice du permis devra faire apposer, sur les véhicules transportant des ménages ou ameublements usagés, des plaques d'immatriculation délivrées par la Commission des transports du Québec.

2. Il est strictement interdit à la détentrice, lorsqu'elle fournit un service au moyen de véhicules portant des plaques d'immatriculation de réciprocité délivrées par la Commission des transports du Québec, de transporter des meubles, des appareils et accessoires, du matériel électronique ou des pièces s'y rattachant, à l'état neuf, emballés ou non emballés.

3. Le cas advenant que la détentrice du permis cesse d'être l'agent remorqueur pour Atlas Van Lines (Canada) Ltd., ce permis fera l'objet d'un nouvel examen et d'une révision par la Commission des transports du Québec.

4. Ce permis est assujéti aux règles établies par l'Ordonnance générale sur le camionnage, et aux règles de pratique de la Régie des transports du Québec.

5. Ce permis n'autorise aucun service local entre des points situés dans la province de Québec.

De plus, la requérante demande de modifier son affiliation avec Atlas Van Lines (Canada) Ltd. de sorte que l'acquéreur sera affilié à Aero Mayflower Transit Co. Ltd.

Transportation of household goods as defined in article 51 of the General Order on Trucking, in specially equipped moving vans used exclusively for the transportation of household goods:

(a) *Restricted trucking - long distance - irregular -*

From the Ontario-Québec border to all localities situated in the Province of Québec, and return (via irregular routes and ports of entry, such as: Ottawa, Virginiatown, Hawkesbury, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette). Destination or origin: Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, Yukon and North-West Territories.

Condition:

Clause a of this permit to be operated in conjunction with certificate No. X-1596 issued by the Ontario Highway Transport Board, on November 26th, 1971 and also in conjunction with authorities to be issued by the jurisdictions therein mentioned and required including the authority No. MC-15735 issued by the Interstate Commerce Commission to Atlas Van Lines Inc., for which the applicant is a hauling agent.

(b) *Restricted trucking - long distance - irregular -*

From all localities situated in the Province of Québec to the Québec-New Brunswick border, and return, and to the Québec-Nova Scotia border, and return, (via irregular routes and all ports of entry). Destination or origin: New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and the United States.

Condition:

Clause b of this permit to be operated in conjunction with certificate No. X-1596 issued by the Ontario Highway Transport Board, on November 26th, 1971 and also in conjunction with authorities to be issued by the jurisdictions therein mentioned and required including the authority No. MC-15735 issued by the Interstate Commerce Commission to Atals Van Lines Inc., for which the applicant is a hauling agent.

(c) Restricted trucking - long distance - irregular - in transit -

(c) In transit from any border to any other border of the Province of Québec (via all ports of entry and irregular routes). Destination or origin: between provinces of Canada other than Québec, and between the said provinces: the North-West Territories, Yukon and the United States.

Condition:

Clause c of this permit is to be operated in conjunction with certificate No. X-1596 issued by the Ontario Highway Transport Board, on November 26th, 1971 and also in conjunction with authorities to be issued by the jurisdictions therein mentioned and required including the authority No. MC-15735 issued by the Interstate Commerce Commission to Atlas Van Lines Inc., for which the applicant is a hauling agent.

Conditions and restrictions:

1. The permit-holder shall have affixed to the vehicles transporting household goods and secondhand furniture registration plates of the Québec Transport Commission.
2. The transportation of new, crated or uncrated furniture, fixtures, electronic equipment and parts thereto is strictly prohibited when giving a service with vehicles registered with reciprocity plates of the Québec Transport Commission.
3. This permit shall be subject to revision and reconsideration by the Québec Transport Commission in the event of the permit-holder ceasing to be a hauling agent for Atlas Van Lines (Canada) Ltd.
4. This permit is subject to the rules and regulations established by the General Order on Trucking and the Rules of Practice of the Québec Transport Board.
5. No local service between points in the Province of Québec is authorized by this permit.

Rôle M-13789
30005-D-27-TF

MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE

(Agent on behalf of its participating members)
P.O. Box 10213
Washington, D.C. 20018

Demande de fixation de tarif:

1. Supplément 19 au tarif 33-Q (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et le Delaware, le district de Columbia, le Maryland, le New Jersey, l'Etat de New York, la Pennsylvanie, le Tennessee (Bristol seulement), la Virginie et la Virginie Occidentale).
2. Supplément 4 au tarif 34-J (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont).
3. Supplément 1 au tarif S-293-E (taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et le Maryland, le Massachusetts, le New Jersey, l'Etat de New York et la Pennsylvanie).

Diminution, majoration ou aucune modification des taux et droits. Applicable pour le compte des transporteurs participant au tarif international déposé par la Middle Atlantic Conference. Pour tous renseignements additionnels, on est prié de consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:

1. Supplement 19 to Tariff 33-Q (Class and Commodity rates between Province of Québec, Canada and Delaware, District of Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania, Tennessee (Bristol only), Virginia and West Virginia).
2. Supplement 4 to Tariff 34-J (Class and Commodity rates between Province of Québec, Canada and Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island and Vermont).
3. Supplement 1 to Tariff S-293E (Commodity rates between Province of Québec, Canada and Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York and Pennsylvania).

Reduction, increase and no change in rates and charges. Applicable for account of motor carriers party to international rate filed by Middle Atlantic Conference. For any additional information please refer to the supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-13840
M-507050-D-001
RAY, LÉOPOLD
R.R. no 1
Kazabazua
Aylwin
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 7, pour le transport de billots, de bois à pâte, de sable et de gravier.

The applicant requests from the Québec Transport Commission a bulk trucking permit, Contractor class for region No. 7, to transport: logs, pulpwood, sand and gravel.

Rôle M-13896
20426-V-D-10

R. MARTEL EXPRESS LIMITEE

700, rue Principale
Farnham (Qué.)
Requérante-cédante

Transfert partiel à:

Everett Kennedy Ltd.
10 Church Street
P.O. Box 1068
Truco (Nova Scotia)
Au Québec:
1395, Marie-Victorin
St-Bruno (Chambly) (Qué.)
Requérante-acquéreur

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports afin de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges se rattachant aux clauses 3 et 4 apparaissant à la page 5 de la codification administrative du permis no 20426-V datée du 12 août 1974 et dont la copie certifiée est datée du 21 octobre 1974 en faveur de la requérante-acquéreur.

Lesdites clauses se décrivent comme suit:

3. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - contrat -
Depuis Farnham jusqu'à la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Rivière-Beaudette), et retour, pour le transport de fruits et de produits agricoles frais, en provenance des provinces de Québec et de l'Ontario.

3. *Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -
From Farnham to the Québec-Ontario border (port of entry: Rivière-Beaudette), and return, for the transportation of fresh fruits and farm products from the Provinces of Québec and Ontario.*

4. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - contrat -
Depuis Farnham et Bedford jusqu'à la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), et retour, pour le transport d'aliments congelés par véhicules réfrigérés.

4. *Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -
From Farnham and Bedford to the Québec-Ontario border (ports of entry: Rivière-Beaudette and Pointe-Fortune), and return, for the transportation of frozen foods, in refrigerated units.*

Restriction re/cloauses 3-4:

Les services autorisés par les clauses 3 et 4 de ce permis seront opérés conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board et daté du 27 janvier 1972.

On demande de ce faire, conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Les actions de Everett Kennedy Limited, la requérante-acquéreur, sont distribuées comme suit:

George A. Lewis Ltd.	1497 actions ordinaires
Ralph S. Caswell	1 action ordinaire
Morley Black	1 action ordinaire
Hugh B. Strachan	1 action ordinaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

N.B. Nouvelle publication remplaçant celle du 06-12-75, parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-6556
Q-501049-D-002

GEORGES BERRY

867, Brochu, app. 3
Sept-Îles, (Qué.)

Rôle Q-6927
Q-502592-D-001

HERVÉ BELLERIVE

255, boul. Trudel
St-Boniface de Shawinigan (Qué.)
et

Q-505462-D-001

ALBERT BELLERIVE

1162, Principale
St-Etienne-des-Grès
(St-Maurice) (Qué.)

Rôle Q-7046
Q-202340

ISAAC GUNNER

Réserve du Lac Mistassini
Via Chibougameau (Qué.)

Demande de transfert:

Hervé Bellerive demande à la Commission de transférer à:

Albert Bellerive
1162, Principale
St-Etienne-des-Grès
(St-Maurice) (Qué.)

le permis Q-502592-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan.

N.B. Nouvelle publication remplaçant celle du 17 janvier 1976, parce qu'elle est erronée.

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité du Lac Mistassini (réserve) et dans l'agglomération de Chibougameau, A-46.

Rôle Q-7047
194-DY & 1120-DYV-D-2
LOCATION MONTMAGNY ENR.
116, St-Jean-Baptiste ouest
Montmagny (Qué.)

Droits additionnels:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services additionnels de location suivants:
Service I:
Location de véhicules de promenade à long terme (un an et plus).
Service II:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce de poids léger n'exédant pas la capacité de deux (2) tonnes, à 116, St-Jean-Baptiste ouest, Montmagny.

Rôle Q-7048
2248-V-D-3
DALLAIRE, GUY-NOËL
106, rue Dupont
C.P. 105
St-Ludger (Frontenac)
G0M 1W0
La partie requérante

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante demande d'ajouter à la clause c de son permis le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:
En donnant le service autorisé par la clause c de son permis portant le no 2248-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:

Ancienne-Lorette, Lac-St-Charles, Loretteville (Village-Huron, Notre-Dame-des-Laurentides, St-Émile, Montmorency, Valcartier, Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bermières, Rivière-Boyer, St-Etienne, Beauport, Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, St-Grégoire-de-Montmorency, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Val-St-Michel, Vanier, Villeneuve, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Lac-Edouard, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.

La clause c du permis 2248-V se lit présentement comme suit:
Transport général - longue distance - route restreinte - au moins deux fois par semaine -

Régulièrement, deux (2) fois par semaine, de St-Ludger, St-Gédéon, Lac-Drolet et Audet à Sherbrooke, Québec et Montréal et retour.

Rôle Q-7049
Q-24,018-D-2-TF
**L'ASSOCIATION DES TAXIS
DE ROUYN-NORANDA INC.**
C.P. 966, Rouyn (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport par véhicules taxis dans l'agglomération A-48, Rouyn-Noranda.

<i>Taux actuels</i>		<i>Taux proposés</i>
\$0.80	Au départ de la chute	\$1.00
0.60	Chaque mille parcouru	0.60
0.10	Chaque minute d'attente	0.133
ou		ou
6.00 l'heure		8.00 l'heure

Rôle Q-7050
Q-201438-D-2
VACHON, MICHEL
190, des Chênes Ouest, app. 6
Québec (Qué.)
Q-202345

FISET, ANDRÉ
2409, des Tours, app. 5
Orsainville (Qué.)

Demande de transfert:
Vachon, Michel, demande à la Commission de transférer à:
Fiset, André
2409, des Tours, app. 5
Orsainville (Qué.)
le permis no Q-201438-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-7051
Q-200740-D-2
LAFRANCE, LÉOPOLD
118, Ste-Thérèse
Rimouski (Qué.)
Q-202344

DUBÉ, THÉO
456, Champlain
Rimouski (Qué.)

Demande de transfert:
Lafrance, Léopold, demande à la Commission de transférer à:
Dubé, Théo
456, Champlain
Rimouski (Qué.)
le permis no Q-200740-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski, A-37.

Rôle Q-7052
Q-200320-D-3

GIRARD, ALAIN

18, St-Dominique Ouest
Chicoutimi (Qué.)
Q-202291

TREMBLAY, JEAN-PIERRE

2547, rue Roussel
Chicoutimi (Qué.)

Demande de transfert:

Girard, Alain, demande à la Commission de transférer à:
Tremblay, Jean-Pierre
2547, rue Roussel
Chicoutimi (Qué.)

le permis no Q-200320-D-2 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay, A-52.

Rôle Q-7053
Q-202341-D-2

SUCCESSION ANDRÉ ALLARD

1350, rue Royale
Trois-Rivières (Qué.)
Q-202342

LAROCHE, SERGE

1640, de Longueuil
Trois-Rivières (Qué.)

Demande de transfert:

Succession André Allard, demande à la Commission de transférer à:
Larouche, Serge
1640, de Longueuil
Trois-Rivières (Qué.)

le permis no Q-202341-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Trois-Rivières, A-40.

Rôle Q-7054
Q-200115-D-2

ALLARD, ANDRÉ

1146, St-Prosper
Trois-Rivières (Qué.)
Requérant-cédant
Q-202341

SUCCESSION ANDRÉ ALLARD

1350, rue Royale
Trois-Rivières (Qué.)

Demande de transfert:

Allard, André, demande à la Commission de transférer à:
Succession André Allard
1350, rue Royale
Trois-Rivières (Qué.)

le permis no Q-200115-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Trois-Rivières, A-40.

Rôle Q-7055
Q-200828-D-3

GAGNON, BERNARD

396, Place Du Parc
Rimouski (Qué.)
Q-202346

LEVESQUE, RODRIGUE

420, Gagnon
Rimouski (Qué.)

Demande de transfert:

Gagnon, Bernard, demande à la Commission de transférer à:
Levesque, Rodrigue
420, Gagnon
Rimouski (Qué.)

le permis no Q-200828-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski, A-37.

Rôle Q-7056
10694-V-D-5

**J.-P. BLANCHETTE TRANSPORT
LTÉE**

303 ouest, Mgr-Tessier
C.P. 35
Rouyn
J9X 2T1

Modification de permis:

La requérante demande d'ajouter le « territoire de la Baie-James » à ses clauses *d* et *e*, qui se liront ensuite comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et le Territoire de la Baie-James, à tous les endroits situés dans la province de Québec aux sites de travaux miniers, et retour.

Restriction *re*/clause *d*:

Le service autorisé par la clause *d* est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machineries, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou y sont destinés.

Droit additionnel *re*/clause *d*:

En donnant le service autorisé par la clause *d*, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 5729.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

e) De tous les points dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et le Territoire de la Baie-James, aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée) Cheminis, Notre-Dame du Nord, Témiscamingue Sud, La Reine, et retour.

Restriction re/clause e:

1. Le service autorisé par la clause *e* est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machines, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui y sont destinés.

2. Le service autorisé par la clause *e* de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis extra-provincial no X-1355 des autorités de l'Ontario tel que modifié.

Droit additionnel re/clause e:

En donnant le service autorisé par la clause *e*, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale no 5729.

Les clauses *d* et *e* du permis 10694-V se lisent présentement comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, à tous les endroits situés dans la province de Québec aux sites de travaux miniers, et retour.

Restriction re/clause d:

Le service autorisé par la clause *d* est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machineries, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui y sont destinés.

Droit additionnel re/clause d:

En donnant le service autorisé par la clause *d*, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 5729.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

e) De tous les sites de travaux miniers dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée) Cheminés, Notre-Dame-du-Nord, Témiscamingue-Sud, La Reine, et retour.

Restrictions re/clause e:

1. Le service autorisé par la clause *e* est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machines, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui y sont destinés.

2. Le service autorisé par la clause *e* de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis extra-provincial no X-1355 des autorités de l'Ontario tel que modifié par le certificat de l'Ontario Highway Transport Board en date du 1er mai 1970.

Droit additionnel re/clause e:

En donnant le service autorisé par la clause *e*, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale no 5729.

Modification de permis:

La requérante, J.-P. Blanchette Transport Ltée, détentrice d'un permis no 10694-V et dont les clauses *d* et *e* dudit permis se lisent ainsi:

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, à tous les endroits situés dans la province de Québec aux sites de travaux miniers, et retour.

Restriction re/ clause d:

Le service autorisé par la clause *d* est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machineries, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui y sont destinés.

Droit additionnel re/ clause d:

En donnant le service autorisé par la clause *d*, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 5729.

Rôle Q-7057
10694-V-D-4

**J.-P. BLANCHETTE TRANSPORT
LTÉE**

303 ouest, Mgr-Tessier
C.P. 35
Rouyn J9X 2T1

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
 e) De tous les sites de travaux miniers dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée) Cheminis, Notre-Dame-du-Nord, Témiscamingue-Sud, La Reine), et retour.

Restrictions re/ clause e:

1. Le service autorisé par la clause e est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machines, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui y sont destinés.

2. Le service autorisé par la clause e de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis extra-provincial no X-1355 des autorités de l'Ontario tel que modifié par le certificat de l'Ontario Highway Transport Board en date du 1er mai 1970.

Droit additionnel re/ clause e:

En donnant le service autorisé par la clause e, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale no 5729.

demande l'autorisation de la Commission des transports du Québec, afin que lesdites clauses d et e se lisent à l'avenir ainsi:

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, à tous les endroits situés dans la province de Québec aux sites de travaux miniers, et retour.

Restriction re/ clause d:

Le service autorisé par la clause d est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machineries, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui y sont destinés.

Droit additionnel re/ clause d:

En donnant le service autorisé par la clause d, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 5729.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

e) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, aux frontières Québec-Ontario, (port d'entrée et de sortie) Cheminis, Notre-Dame-du-Nord, Témiscamingue-Sud, La Reine), et retour.

Restrictions re/ clause e:

1. Le service autorisé par la clause e est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, bois de construction pour camps et abris, tuyaux, rails, rouleaux de fils, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs, compresseurs, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage et d'opérations minières.

2. Le service autorisé par la clause e de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis extra-provincial no X-1355 de l'Ontario Highway Transport Board.

Droit additionnel re/ clause e:

En donnant le service autorisé par la clause e, la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale no 5729.

Rôle Q-7058
 Q-201595-D-8

LAPLANTE, LAURIER

971, 15e Avenue
 Thetford Mines (Qué.)
 Q-201555-D-2

CARRIER, AURÈLE

28, rue D'Auteuil C.P. 412
 Thetford Mines (Qué.)

Demande de transfert:

Laplante, Laurier, demande à la Commission de transférer à:

Carrier, Aurèle
 28, rue D'Auteuil C.P. 412
 Thetford Mines (Qué.)

le permis no Q-201595-D-3 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Thetford Mines, A-18.

Rôle Q-7059
639-V-D-3-TF
MARTEL EXPRESS
(TROIS-RIVIÈRES) LTÉE
100, rue Cartier
Trois-Rivières (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses taux horaires pour les déménagements locaux à Trois-Rivières.

<i>Taux actuels</i>		<i>Taux proposés</i>
\$37.00 l'heure	1 camion 4 hommes	\$41.00 l'heure
30.00 l'heure	1 camion 3 hommes	33.00 l'heure
23.00 l'heure	1 camion 2 hommes	26.00 l'heure
17.00 l'heure	1 camion 1 homme	19.00 l'heure
<i>Temps et demi</i>		
	1 camion 4 hommes	56.00 l'heure
	1 camion 3 hommes	44.50 l'heure
	1 camion 2 hommes	33.00 l'heure
	1 camion 1 homme	22.50 l'heure

Le temps et demi s'appliquera à partir de 5.00 p.m. et le samedi toute la journée ainsi que les jours fériés. Temps minimum pour le samedi et jour férié: 4 heures.

Rôle Q-7060
Q-505457-D-001
JOSEPH BOUDREAU
296, boulevard Perron est
New Richmond
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7061
Q-505495-D-001
ROSAIRE MORIN
66 B, Parc Rioux
Sept-Iles (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7062
Q-501011-D-004
LOUIS-MARIE ROUSSEAU
1424, Hullard
Hauteville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7063
Q-504522-D-006
Laurier, Hamilton
C.P. 28
Pabos (Gaspé) (Qué.)
et
Q-505474-D-001
RAYMOND HAMILTON
C.P. 28
Pabos (Gaspé) (Qué.)

Demande de transfert:

Laurier, Hamilton, demande à la Commission de transférer à:

Raymond Hamilton

C.P. 28

Pabos (Gaspé) (Qué.)

le permis Q-504522-D-006 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7064
Q-505457-D-002
JOSEPH BOUDREAU
296, boul. Perron est
New Richmond
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7065
Q-505502-D-002
ANDRÉ MATTE ENRG.
10, des Bouleaux ouest
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de neige, sable, terre et gravier, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7066
Q-505502-D-001
ANDRÉ MATTE ENRG.
10, rue des Bouleaux ouest
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de neige, sable, terre et gravier, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7067

Q-502340-D-001

RÉJEAN LALANCETTE24, Lockhead
Sept-Iles (Qué.)

et

Q-505461-D-001

ÉMILIE DUGUAYC.P. 1571
64, Parc Rioux
Sept-Iles (Qué.)

Demande de transfert:

Réjean Lalancette demande à la Commission de transférer à:

Emilien Duguay
C.P. 1571
64, Parc Rioux
Sept-Iles (Qué.)

le permis Q-502340-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7068

Q-501379-D-002

MARCEL GAGNÉNew Richmond Station
(Bonaventure) (Qué.)

et

Q-505387-D-001

RÉGIS RITCHIE156, Chemin Cyr
New Richmond
(Bonaventure) (Qué.)

Demande de transfert:

Marcel Gagné demande à la Commission de transférer à:

Régis Ritchie
156, Chemin Cyr
New Richmond
(Bonaventure) (Qué.)

le permis Q-501379-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-7069

3095-A-C-3

3095-A

TRANSPORT PHILIPPE**DESROSIERS INC.**192, rue Morissette
Mont-Joli (Qué.)
2298-A**VOTRE CHOIX TRANSPORT INC.**270, rue Léonidas
Rimouski, (Qué.)

Convocation:

Demande de vérification du permis de transport fourni par la partie intimée à la demande de la partie requérante.

Rôle Q-7074

Q-502099-D-001

GILLES LEMAYSt-Grégoire
Bécancour (Qué.)

et

Q-505255-D-001

GILLES LEMAY, INC.St-Grégoire
Bécancour (Qué.)

Demande de transfert:

Gilles Lemay demande à la Commission de transférer à:

Gilles Lemay Inc.
St-Grégoire
Bécancour
(Nicolet) (Qué.)

le permis Q-502099-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7075

Q-503739-D-005

ROGER LAMBERT2325, boul. Lemire
Drummondville (Qué.)

et

Q-505293-D-001

JEAN-PAUL LAMBERT135, St-Philippe
Drummondville (Qué.)

Demande de transfert:

Roger Lambert demande à la Commission de transférer à:

Jean-Guy Lambert
135, St-Philippe
Drummondville (Qué.)

le permis Q-503739-D-005 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7076

Q-503816-D-001

JEAN-LOUIS HAMELIN110, Chemin Ste-Pie
St-Adelphe
(Champlain) (Qué.)

et

Q-505486-D-001

ROGER DURAND1029, Wolfe
Trois-Rivières (Qué.)

Demande de transfert:

Jean-Louis Hamelin demande à la Commission de transférer à:

Roger Durand
1029, Wolfe
Trois-Rivières (Qué.)

le permis Q-503816-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7077
Q-505500-D-001
JEAN-GUY TREMBLAY
1990, de Grandpré
St-Pascal (Qué.)

Rôle Q-7078
Q-505501-D-001
LAURÉAT BOUCHARD
6545, Molière
Charlesbourg (Qué.)

Rôle Q-7081
Q-52,002-D-002
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
ENTREPRENEURS CAMIONNEURS
EN VRAC**
Partie requérante
et
**LES PERSONNES DONT LES NOMS
APPARAISSENT EN ANNEXE**
Partie intimée

Rôle Q-7084
20951-V-D-2
**ALBANY BERGERON
& FILS INC.**
R. R. 1
Lamorandière (Abitibi)
JOY 210
La mise en cause

Rôle Q-7085
21487-V-D-1
CAUCHON, LUCIEN
50, route 138
Cap-Santé
(Portneuf) (Qué.)
et
**LES EXCAVATIONS LU-CAU
LTÉE**
50, route 138
Cap-Santé
(Portneuf) (Qué.)

Rôle Q-7086
10853-V-D-3
**TRANSPORT IDÉAL INC.
IDÉAL CARTAGE INC.**
35, rue St-Paul
B.P. 218, Station « B »
Québec 2

Le requérant qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, concernant les matières énumérées dans le Règlement no 12, article 12.01, B, item 1, 3, 4, 5, 10, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, concernant les matières énumérées dans le Règlement no 12, article 12.01, B, item 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Requête pour l'émission d'un « proprio motu » en vue d'une révision des décisions en annexe:

1^o Attendu les dispositions du Règlement no 12, qui régit le camionnage en vrac et plus particulièrement à l'article 12.1 sous le paragraphe C;

2^o Attendu que l'association requérante a de bonnes raisons de croire que les intimés ne rencontrent pas ou n'ont pas rencontré les exigences du Règlement no 12, et de la Loi des transports;

3^o Attendu que la loi et le Règlement no 12, prévoit qu'un Artisan doit conduire lui-même son camion;

4^o Attendu que dans l'intérêt des entrepreneurs cet article doit être respecté;

5^o Attendu que la Commission des transports a la responsabilité de l'application du Règlement no 12.

En conséquence:

Accueillir la présente requête;

Décréter un « proprio motu »;

Annuler tous les permis ou attestation de catégorie artisan, qui ne rencontrent pas les exigences du Règlement no 12.

Transfert d'actions:

Les actions ordinaires de la compagnie mise en cause sont distribuées comme suit:

Henri Bergeron	30
Albany Bergeron	30
Thérèse Bergeron	2

Le président de la compagnie Albany Bergeron & Fils Inc. demande à la Commission des transports du Québec, que la future distribution d'actions soit comme suit:

Henri Bergeron	45
Albany Bergeron	1
Thérèse Bergeron	16

Demande de transfert:

La compagnie Les Excavations LU-CAU Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de demander que le permis no 21487-V détenu par monsieur Lucien Cauchon, principal actionnaire de Les Excavations LU-CAU Ltée, soit transféré à ladite compagnie, permis qui se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - territoire -

Entre tous points situés dans le comté de Portneuf, pour le transport de bâtisses et de machineries lourdes, par fardier.

En donnant les services autorisés par la clause ci-dessus mentionnée, le détenteur est limité au transport de bâtisses et de machineries lourdes, qui à cause de leur grosseur, nature, pesantier ou forme, ne peuvent être transportées qu'à l'aide d'équipement spécial tel que fardières, ainsi que des pièces s'y rattachant, du matériel et de l'équipement d'entrepreneurs et de fournitures dont le service se rattache au transport desdits objets ou marchandises.

Les actions de la compagnie Les Excavations LU-CAU Ltée se répartissent comme suit:

	actions ordinaires	actions privilegiées
Lucien Cauchon	98	40,000
Pierre Cauchon	1	
Marthe Cauchon	1	
	<hr/> 100	<hr/> 40,000

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-St-Charles, Val-Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec, et retour.

Restriction:

La détentrice n'est pas autorisée à donner un service de cueillette et de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ces terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Rôle Q-7087

877-V-D-1

ST-RAYMOND EXPRESS

(François Cayer)

348, St-Hubert

C.P. 1060

St-Raymond G0A 4G0

Modification de permis (droit additionnel):

La partie requérante demande d'ajouter à son permis l'autorisation suivante:

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause c de son permis, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:

Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, Ancienne-Lorette, Beauport, Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Loretteville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Val-St-Michel, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.

La clause c du permis 877-V se lit présentement comme suit:

- c) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
c) De St-Raymond à Québec et retour.

Rôle Q-7088

Q-501955-D-001

LÉO FISET

Ste-Christine

(Portneuf) (Qué.)

et

Q-505464-D-001

MAURICE VÉZINA

2560, Grand Rang

St-Raymond

(Portneuf) (Qué.)

Demande de transfert:

Léo Fiset demande à la Commission de transférer à:

Maurice Vézina

2560 Grand Rang

St-Raymond

(Portneuf) (Qué.)

le permis ou l'attestation Q-501955-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-7089

Q-504113-D-003

ANDRÉ CAOINETTE

263, 16e Avenue

Dolbeau (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de transport en vrac, concernant les matières énumérées dans le Règlement no 12, article 12.01 B, item 1, 3, 13, dans la région no 2, catégorie Artisan.

Rôle Q-7090

Q-503263-D-002

PAUL-AIMÉ BÉLANGER

Petite-Vallée

(Gaspé) (Qué.)

Région no 9 Artisan 12.14

Le requérant qui possède l'attestation Q-503263-D-001 pour opérer dans la région no 9 et qui a comme adresse:

C.P. 42

Pointe Lebel

(Saguenay) (Qué.)

demande à la Commission de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1.

Si le permis est délivré, le requérant s'établira à l'adresse suivante:

Petite-Vallée

(Gaspé) (Qué.)

Rôle Q-7091

Q-500125-D-001

LÉONARD BÉRUBÉ

Ste-Marguerite-Marie

(Matapédia) (Qué.)

et

Q-504807-D-001

GEORGE BARRIAULT

71, Belzile

Causapsal (Qué.)

Demande de transfert:

Léonard Bérubé demande à la Commission de transférer à:

George Barriault

71 Belzile

Causapsal (Qué.)

le permis Q-500125-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7092
Q-502000-D-004
MARCEL BEAUPRÉ
759, St-Cyrille
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.)

Le requérant qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7093
Q-504712-D-002
GILLES PELLERIN
3915, Chabanel
Giffard (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac pour le transport de gravier, sable, terre et neige, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-7094
Q-503891-D-001
DANIEL DESBIENS
1190, Lamothe
Sept-Iles (Qué.)
et
Q-504978-D-002
BENOIT HACHEY
20, Becscies
Parc Ferland
Sept-Iles (Qué.)

Demande de transfert:
Daniel Desbiens demande à la Commission de transférer à:
Benoit Hachey
20, Becscies
Parc Ferland
Sept-Iles (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-503891-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-7095
Q-501754-D-001
PHILIAS PÉPIN
27, Normand sud
Amqui (Qué.)
et
Q-505142-D-001
YVON CARON
C.P. 492
Rue Fortier, Amqui
(Matapédia) (Qué.)

Demande de transfert:
Philias Pépin demande à la Commission de transférer à:
Yvon Caron
C.P. 492
Rue Fortier, Amqui
(Matapédia) (Qué.)
le permis Q-501754-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-7096
Q-504368-D-001
LAQUERRE & FRÈRES LTÉE
Val-Alain
(Lotbinière) (Qué.)
et
Q-505496-D-001
MARCEL LAQUERRE
Val-Alain
(Lotbinière) (Qué.)

Demande de transfert:
Laquerre & Frères Ltée demande à la Commission de transférer à:
Marcel Laquerre
Val-Alain
(Lotbinière) (Qué.)
le permis Q-504368-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES — TRANSPORTS PUBLIC — ECOLIERS

No	Date	Requérants	Cause	Décisions																								
MPE-524	16-01-76	M-100549-D-1 AUTOBUS GAUDETTE ENRG. M-100178 LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11815	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Autobus Gaudette Enrg. 3665 Martial Montréal-Nord (Qué.) les prix pour lesquels il a soumissionné, savoir: <table style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>18</td><td>\$ 13,327</td></tr> <tr><td>19</td><td>12,945</td></tr> <tr><td>20</td><td>12,566</td></tr> <tr><td>28</td><td>14,171</td></tr> <tr><td>38</td><td>15,006</td></tr> <tr><td>39</td><td>13,439</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	18	\$ 13,327	19	12,945	20	12,566	28	14,171	38	15,006	39	13,439										
Circuits nos	Prix																											
18	\$ 13,327																											
19	12,945																											
20	12,566																											
28	14,171																											
38	15,006																											
39	13,439																											
		Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																										
MPE-525	26-01-76	M-100541-D-1 JEANNINE JOLIN M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11810	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Madame Jeannine Jolin 7151, Champ-Chevrier, app. 3 Ville d'Anjou (Qué.) les prix pour lesquels elle a soumissionné, savoir: <table style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>7</td><td>\$ 12,566</td></tr> <tr><td>8</td><td>15,044</td></tr> <tr><td>9</td><td>13,136</td></tr> <tr><td>12</td><td>13,327</td></tr> <tr><td>13</td><td>12,566</td></tr> <tr><td>9 A</td><td>12,014</td></tr> <tr><td>34</td><td>12,268</td></tr> <tr><td>35</td><td>12,750</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	7	\$ 12,566	8	15,044	9	13,136	12	13,327	13	12,566	9 A	12,014	34	12,268	35	12,750						
Circuits nos	Prix																											
7	\$ 12,566																											
8	15,044																											
9	13,136																											
12	13,327																											
13	12,566																											
9 A	12,014																											
34	12,268																											
35	12,750																											
		Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																										
MPE-526	26-01-76	M-100542-D-1 LA CIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LTEE M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11811	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: La Cie de Transport des Laurentides Ltée 10229, Armand-Lavergne Montréal-Nord (Qué.) les prix pour lesquels elle a soumissionné, savoir: <table style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>219</td><td>\$ 12,350</td></tr> <tr><td>320</td><td>12,600</td></tr> <tr><td>328</td><td>12,350</td></tr> <tr><td>329</td><td>12,688</td></tr> <tr><td>315</td><td>12,350</td></tr> <tr><td>316</td><td>12,118</td></tr> <tr><td>317</td><td>11,883</td></tr> <tr><td>318</td><td>11,883</td></tr> <tr><td>319</td><td>11,883</td></tr> <tr><td>222</td><td>12,350</td></tr> <tr><td>326</td><td>12,118</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	219	\$ 12,350	320	12,600	328	12,350	329	12,688	315	12,350	316	12,118	317	11,883	318	11,883	319	11,883	222	12,350	326	12,118
Circuits nos	Prix																											
219	\$ 12,350																											
320	12,600																											
328	12,350																											
329	12,688																											
315	12,350																											
316	12,118																											
317	11,883																											
318	11,883																											
319	11,883																											
222	12,350																											
326	12,118																											
		Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																										

No	Date	Requérants	Cause	Décisions																								
MPE-527	26-01-76	M-100543-D-1 HUGUETTE LEBOEUF M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11812	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Mme Huguette Leboeuf 6435, Louis-Dupiré Montréal (Qué.) les prix pour lesquels elle a soumissionné, savoir: <table> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>5</td><td>\$ 15,044</td></tr> <tr><td>6</td><td>12,945</td></tr> <tr><td>10</td><td>12,384</td></tr> <tr><td>11</td><td>12,945</td></tr> <tr><td>30</td><td>14,409</td></tr> <tr><td>226</td><td>10,037</td></tr> <tr><td>230</td><td>10,981</td></tr> <tr><td>6 A</td><td>12,126</td></tr> <tr><td>11</td><td>12,411</td></tr> <tr><td>30 A</td><td>10,682</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	5	\$ 15,044	6	12,945	10	12,384	11	12,945	30	14,409	226	10,037	230	10,981	6 A	12,126	11	12,411	30 A	10,682		
Circuits nos	Prix																											
5	\$ 15,044																											
6	12,945																											
10	12,384																											
11	12,945																											
30	14,409																											
226	10,037																											
230	10,981																											
6 A	12,126																											
11	12,411																											
30 A	10,682																											
Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																												
MPE-528	26-01-76	M-100544-D-1 MICHELINE GUILLAUME M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11813	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Mme Micheline Guillaume 518, avenue Mercier Montréal (Qué.) HIL 5G6 les prix pour lesquels elle a soumissionné, savoir: <table> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>26</td><td>\$ 12,750</td></tr> <tr><td>26 A</td><td>11,363</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	26	\$ 12,750	26 A	11,363																		
Circuits nos	Prix																											
26	\$ 12,750																											
26 A	11,363																											
Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																												
MPE-529	26-01-76	M-100545-D-1 AUTOBUS GALLAND LTEE M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11814	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Autobus Galland Ltée 3874, Souvenir Chomedey, Laval (Qué.) les prix pour lesquels elle a soumissionné, savoir: <table> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>323</td><td>\$ 12,193</td></tr> <tr><td>324</td><td>12,193</td></tr> <tr><td>216</td><td>11,590</td></tr> <tr><td>217</td><td>11,590</td></tr> <tr><td>321</td><td>12,444</td></tr> <tr><td>322</td><td>12,444</td></tr> <tr><td>325</td><td>11,590</td></tr> <tr><td>221</td><td>10,317</td></tr> <tr><td>326</td><td>11,914</td></tr> <tr><td>327</td><td>11,914</td></tr> <tr><td>225</td><td>10,317</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	323	\$ 12,193	324	12,193	216	11,590	217	11,590	321	12,444	322	12,444	325	11,590	221	10,317	326	11,914	327	11,914	225	10,317
Circuits nos	Prix																											
323	\$ 12,193																											
324	12,193																											
216	11,590																											
217	11,590																											
321	12,444																											
322	12,444																											
325	11,590																											
221	10,317																											
326	11,914																											
327	11,914																											
225	10,317																											
Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																												
MPE-530	16-01-76	M-100550-D-1 ST-LEONARD TRANSPORT ENRG. M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11816	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: St-Léonard Transport Enrg' (Jean Vanier opérant sous le nom de): 7900, boul. Métropolitain Ville d'Anjou (Qué.) les prix pour lesquels il a soumissionné, savoir: <table> <thead> <tr> <th>Circuits nos</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>301</td><td>\$ 10,800</td></tr> <tr><td>302</td><td>10,800</td></tr> <tr><td>303</td><td>10,800</td></tr> <tr><td>308</td><td>10,800</td></tr> </tbody> </table>	Circuits nos	Prix	301	\$ 10,800	302	10,800	303	10,800	308	10,800														
Circuits nos	Prix																											
301	\$ 10,800																											
302	10,800																											
303	10,800																											
308	10,800																											
Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.																												

No	Date	Requérants	Cause	Décisions
MPE-531	16-01-76	M-100551-D-1 HENRI PAPINEAU M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11817	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: M. Henri Papineau 7401, rue Berri Montréal (Qué.) les prix pour lesquels il a soumissionné, savoir: <i>Circuits nos</i> <i>Prix</i> 206 \$ 11,493 207 11,493 208 11,493 209 11,862 210 11,638 211 11,493 212 11,493
<p>Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.</p>				
MPE-532	16-01-76	M-100552-D-1 PIERRE DUHAMEL M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11818	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Pierre Duhamel 27, rue Paquin St-Eustache (Qué.) les prix pour lesquels il a soumissionné, savoir: <i>Circuits nos</i> <i>Prix</i> 313 \$ 11,825 314 11,825
<p>Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.</p>				
MPE-533	16-01-76	M-100553-D-1 TRANSPORT AMESSE INC. M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-11819	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Transport Amesse Inc. (Autrefois Jean-Paul Amesse) 8601 est, Henri-Bourassa Montréal (Qué.) les prix pour lesquels il a soumissionné, savoir: <i>Circuits nos</i> <i>Prix</i> 21 \$ 12,750 22 13,136 23 12,750 24 13,136 214 12,027 215 12,193 218 12,027 306 12,193 311 11,638 312 11,862
<p>Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.</p>				
MPE-534	26-01-76	M-100548-D-1 ROCH GRATTON INC. M-100178 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	M-13219	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimée à la requérante: Roch Gratton Inc. 3375, chemin St-Jean Pointe-Claire (Qué.) les prix pour lesquels elle a soumissionné, savoir: <i>Circuits nos</i> <i>Prix</i> 204 \$ 11,490 309 12,290 310 11,490 325 11,693
<p>Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.</p>				

No	Date	Requérants	Cause	Décisions										
MPE-535	26-01-76	M-100554-D-1 RODOLPHE BOISJOLY LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT VIVANT Intimé	M-12127	La Commission des transports du Québec approuve comme prix des contrats adjugés par l'intimé au requérant: Rodolphe Boisjoly 4600, De Carignan Montréal (Qué.) H1M 2H4 les prix pour lesquels il a soumis, savoir: <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td><i>Circuits nos</i></td> <td><i>Prix</i></td> </tr> <tr> <td>1.....</td> <td>\$ 12,195</td> </tr> <tr> <td>2.....</td> <td>12,195</td> </tr> <tr> <td>3.....</td> <td>12,195</td> </tr> <tr> <td>4.....</td> <td>12,195</td> </tr> </table>	<i>Circuits nos</i>	<i>Prix</i>	1.....	\$ 12,195	2.....	12,195	3.....	12,195	4.....	12,195
<i>Circuits nos</i>	<i>Prix</i>													
1.....	\$ 12,195													
2.....	12,195													
3.....	12,195													
4.....	12,195													
<p>Détail de la demande: Demande de fixation de prix en vertu de l'article 2.60.2 du Règlement no 2.</p>														
MPE-536	27-01-76	M-100539-D-2 SHERBROOKE TRANSIT INC. M-100021 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Mise en cause	M-11809	La Commission des transports du Québec approuve le prix du transport conclu par la Commission scolaire régionale de l'Estrie avec Sherbrooke Transit Inc. soit un montant annuel de \$108 (cent huit dollars) par écolier transporté.										

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-2367	19-01-76	5241-V E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. Volume 1, no 7, requête 63 Modification de permis			M-4281-R	Désistement
MCR-2374	22-01-76	23252-V-D-1 GARAGE JEAN-PIERRE RAYMOND Modification de permis	3389	26-04-75	M-7603	Rejetée
MCR-2378	28-01-76	24160-V-D-1 GILBERT BERTRAND Nouvelle demande	2508	22-03-75	M-6791	Accordée
MCR-2379	28-01-76	15140-V-D-3 DELSON TRANSPORT LIMITEE Droit additionnel	2073	08-03-75	M-6495	Désistement
MCV-6568	19-01-76	M-505084-D-1 JEAN-YVES PERTH Demande de permis	4198	16-06-75	M-8211	Accordée
MCV-6569	19-01-76	M-501703-D-1 UBALD MENARD Demande de permis	172	11-01-75	M-4965	Accordée
MCV-6570	19-01-76	M-501726-D-1 ROGER CHEVRIER Demande de permis	1002	25-01-75	M-5102	Accordée
MCV-6571	19-01-76	M-503099-D-1 DANIEL MENARD Demande de permis	1002	25-01-75	M-5108	Accordée
MCV-6572	19-01-76	M-503717-D-1 LEONARD BROSSARD Demande de permis	1369	08-02-75	M-5424	Accordée
MCV-6573	19-01-76	M-500960-D-1 SERGE VILLENEUVE Demande de permis	1369	08-02-75	M-5428	Accordée
MCV-6574	11-01-76	M-500732-D-1 RAYMOND MYRE Demande de permis	1370	08-02-75	M-5440	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-6575	19-01-76	M-503097 JEAN-LOUIS DESNOYERS Demande de permis	3610	03-05-75	M-7825	Accordée
MCV-6594	28-01-76	M-500573-D-1 ROGER BERNARD Demande de permis	9628	28-12-74	M-4363	Accordée
MCV-6595	28-12-74	M-500285-D-1 MICHEL COULOMBE Demande de permis	9629	28-12-74	M-4362	Accordée
MCV-6596	28-01-76	M-500292-D-1 JEAN-YVES GRAVEL Demande de permis	9627	28-12-74	M-4361	Accordée
MCV-6597	28-01-76	M-500181-D-1 ROBERT LACHAPELLE Demande de permis	9622	28-12-74	M-4343	Accordée
MCV-6598	28-01-76	M-500452-D-1 YVES LACASSE Demande de permis	9622	28-12-74	M-4342	Accordée
MCV-6599	28-01-76	M-500112-D-2 PAUL-HENRI TARDIF Demande de permis	9621	28-12-74	M-4326	Accordée
MCV-6600	28-01-76	M-500112-D-1 PAUL-HENRI TARDIF Demande de permis	9621	28-12-74	M-4325	Accordée
MCV-6601	28-01-76	M-500232-D-1 DINO ROLANDO Demande de permis	9620	28-12-74	M-4324	Accordée
MCV-6602	28-01-76	M-500211-D-1 JEAN-PAUL BLOUIN Demande de permis	9620	28-12-74	M-4323	Accordée
MCV-6603	28-01-76	M-502775-D-1 GILLES MORIN Demande de permis	1380	08-02-75	M-5489	Accordée
MCV-6604	28-01-76	M-502444-D-1 ROSAIRE JODOIN Demande de permis	1164	01-02-75	M-5262	Accordée
MCV-6605	28-01-76	M-503371-D-1 CLAUDE ARCOITE Demande de permis	1164	01-02-75	M-5258	Accordée
MCV-6606	28-01-76	M-503295-D-1 GUY TESSIER Demande de permis	1165	01-02-75	M-5255	Accordée
MCV-6607	28-01-76	M-502811-D-1 RONALD LAMPRON Demande de permis	1162	01-02-75	M-5242	Accordée
MCV-6608	28-01-76	M-502809-D-1 CLAUDE DESORMEAUX Demande de permis	1162	01-02-75	M-5233	Accordée
MCV-6609	28-01-76	M-502489-D-1 YVON ROMAIN Demande de permis	153	11-01-75	M-4706	Accordée
MCV-6610	28-01-76	M-501580-D-1 CLAUDE DUCHARME Demande de permis	153	11-01-75	M-4707	Accordée
MCV-6611	28-01-76	M-502342-D-1 ROGER GASCON Demande de permis	153	11-01-75	M-4710	Accordée
MCV-6612	28-01-76	M-502344-D-1 MARCEL VERNER Demande de permis	155	11-01-75	M-4723	Accordée
MCV-6613	28-01-76	M-500080-D-1 AIME THEORET Demande de permis	155	11-01-75	M-4724	Accordée
MCV-6614	28-01-76	M-502364-D-1 ROBERT REGIMBALD Demande de permis	155	11-01-75	M-4725	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-6615	28-01-76	M-502341-D-1 PAUL POIRIER Demande de permis	156	11-01-75	M-4734	Accordée
MCV-6616	28-01-76	M-502062-D-1 YVON BOUCHER Demande de permis	156	11-01-75	M-4735	Accordée
MCV-6617	28-01-76	M-501124-D-1 BERNARD MEUNIER Demande de permis	166	11-01-75	M-4845	Accordée
MCV-6618	28-01-76	M-501465-D-1 OLIVIER SAUVE Demande de permis	158	11-01-75	M-4751	Accordée
MCV-6619	28-01-76	M-500941-D-1 GUY DANIS Demande de permis	168	11-01-75	M-4862	Accordée
MCV-6620	28-01-76	M-500995-D-1 THEOBALD LEMIRE Demande de permis	168	11-01-75	M-4861	Accordée
MCV-6621	28-01-76	M-501506-D-1 ROGER LAPLANTE Demande de permis	168	11-01-75	M-4860	Accordée
MCV-6622	28-01-76	M-500728-D-1 FEREOL JETTE Demande de permis	168	11-01-75	M-4858	Accordée
MCV-6623	28-01-76	M-500752-D-1 JACQUES DOMPIERRE Demande de permis	167	11-01-75	M-4850	Accordée
MCV-6624	28-01-76	M-501124-D-2 BERNARD MEUNIER Demande de permis	166	11-01-75	M-4846	Accordée
MCV-6625	28-01-76	M-502259-D-1 DENIS LAMONTAGNE Demande de permis	977	25-01-75	M-4938	Accordée
MCV-9595	23-01-76	M-505623-D-1 JOFFRE SABOURIN Demande de permis	3413	26-04-75	M-7768	Accordée
MCV-9596	23-01-76	M-500151-D-1 TIMOTHY DUROCHER Demande de permis	3413	26-04-75	M-7766	Accordée
MCV-9597	23-01-76	M-505721-D-1 DENIS GOUGEON Demande de permis	3413	26-04-75	M-7771	Accordée
MCV-9598	23-01-76	M-504906-D-1 YVES TREMBLAY Demande de permis	3413	26-04-75	M-7772	Accordée
MCV-9599	23-01-76	M-502240-D-1 PIETRO CARUSO Demande de permis	3609	03-05-75	M-7813	Accordée
MCV-9600	23-01-76	M-501938-D-1 ROGER BOUTIN Demande de permis	3624	03-05-75	M-7948	Accordée
MCV-9601	23-01-76	M-503184-D-1 LEON CASTONGUAY Demande de permis	3623	03-05-75	M-7949	Accordée
MCV-9602	23-01-76	M-503190-D-1 ROLLAND CARDINAL Demande de permis	3624	26-05-75	M-7950	Accordée
MCV-9603	23-01-76	M-501783-D-1 LUCIEN HAMELIN Demande de permis	3626	03-05-75	M-7966	Accordée
MCV-9604	23-01-76	M-500931-D-2 ADRIEN GREGOIRE Demande de permis	3626	26-05-75	M-7967	Accordée
MCV-9605	23-01-76	M-503207-D-1 FLORIAN DUVAL Demande de permis	3626	26-05-75	M-7971	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9606	23-01-76	M-503205-D-1 LEOPOLD BOUDREAU Demande de permis	3627	03-05-75	M-7975	Accordée
MCV-9607	23-01-76	M-503197-D-1 ALBERT LEVASSEUR Demande de permis	3627	26-05-75	M-7976	Accordée
MCV-9608	26-01-76	M-500400-D-1 GEORGES BURELLE Demande de permis	9621	28-12-74	M-4328	Accordée
MCV-9609	26-01-76	M-500734-D-1 GUY DODGE Demande de permis	123	11-01-75	M-4475	Accordée
MCV-9610	26-01-76	M-504112-D-1 JACQUES CHABOT Demande de permis	1385	08-02-75	M-6032	Accordée
MCV-9611	26-01-76	M-504215-D-1 YVES FLORENT Demande de permis	1385	08-02-75	M-6033	Accordée
MCV-9612	26-01-76	M-505037-D-1 JEANNOT TREMBLAY Demande de permis	1386	08-02-75	M-6034	Accordée
MCV-9613	26-01-76	M-505344-D-1 GERARD GOUGEON Demande de permis	1852	01-03-75	M-6077	Accordée
MCV-9614	26-01-76	M-505423-D-1 GERARD OSTIGNY Demande de permis	1852	01-03-75	M-6078	Accordée
MCV-9615	26-01-76	M-500472-D-1 JEAN VEILLETTE Demande de permis	1853	01-03-75	M-6082	Accordée
MCV-9616	26-01-76	M-504570-D-1 YVES DAGENAIS Demande de permis	1383	08-02-75	M-6015	Accordée
MCV-9617	26-01-76	M-504650-D-1 REJEAN TAILLEFER Demande de permis	1384	08-02-75	M-6018	Accordée
MCV-9618	26-01-76	M-501673-D-1 GERARD CARRIER Demande de permis	1384	08-02-75	M-6019	Accordée
MCV-9619	26-01-76	M-504112-D-2 JACQUES CHABOT Demande de permis	1385	08-02-75	M-6029	Accordée
MCV-9620	26-01-76	M-502707-D-1 GEORGES LAPOINTE Demande de permis	1383	08-02-75	M-6013	Accordée
MCV-9621	26-01-76	M-502054-D-2 EMILIEN BOUVIER Demande de permis	1383	08-02-75	M-6008	Accordée
MCV-9622	26-01-76	M-500433-D-1 EMILE TESSIER Demande de permis	1383	08-02-75	M-6014	Accordée
MCV-9623	26-01-76	M-504727-D-1 RONALD GOGUEN Demande de permis	3035	05-04-75	M-7404	Accordée
MCV-9624	26-01-76	M-505667-D-1 CLAUDE DION Demande de permis	3037	05-04-75	M-7426	Accordée
MCV-9625	26-01-76	M-503253-D-1 JEAN-PAUL MAURICE Demande de permis	3019	05-04-75	M-7427	Accordée
MCV-9626	26-01-76	M-502242-D-1 BELA KISS Demande de permis	979	25-01-75	M-4954	Accordée
MCV-9627	26-01-76	M-502253-D-1 GEORGES SACHEWSKY Demande de permis	174	11-01-75	M-4994	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9628	26-01-76	M-501944-D-1 PRUDENT DINEL Demande de permis	174	11-01-75	M-4992	Accordée
MCV-9629	26-01-76	M-504252-D-1 PIERRE SENEAL Demande de permis	174	11-01-75	M-4990	Accordée
MCV-9630	26-01-76	M-505742-D-2 RAYMOND LEBEAU Demande de permis	174	11-01-75	M-4989	Accordée
MCV-9631	26-01-76	M-505742-D-1 RAYMOND LEBEAU Demande de permis	174	11-01-75	M-4988	Accordée
MCV-9632	26-01-76	M-502877-D-1 REGIS SALE Demande de permis	173	11-01-75	M-4984	Accordée
MCV-9633	26-01-76	M-501891-D-1 RENE CAYA Demande de permis	173	11-01-75	M-4971	Accordée
MCV-9634	26-01-76	M-501090-D-1 ANTONIO HENRIQUES CALADO Demande de permis	172	11-01-75	M-4968	Accordée
MCV-9635	26-01-76	M-501912-D-1 LIONEL EMOND Demande de permis	172	11-01-75	M-4962	Accordée
MCV-9636	26-01-76	M-502312-D-2 PIERRE DESJARDINS Demande de permis	172	11-01-75	M-4961	Accordée
MCV-9637	26-01-76	M-501862-D-1 REJEAN BUREAU Demande de permis	1001	25-01-75	M-4960	Accordée
MCV-9638	26-01-76	M-501882-D-1 JEAN-CLAUDE GAUTHIER Demande de permis	980	25-01-75	M-4959	Accordée
MCV-9639	26-01-76	M-501883-D-1 GUY PILOTTE Demande de permis	980	25-01-75	M-4958	Accordée
MCV-9640	26-01-76	M-502272-D-1 ANDRE MAJEAU Demande de permis	979	25-01-75	M-4952	Accordée
MCV-9641	26-01-76	M-502248-D-1 GAETAN OUELLETTE Demande de permis	979	25-01-75	M-4951	Accordée
MCV-9642	26-01-76	M-502316-D-1 LOUIS-HENRI GRAVEL Demande de permis	979	25-01-75	M-4949	Accordée
MCV-9643	26-01-76	M-502243-D-1 LIDOLA GAGNON Demande de permis	978	25-01-75	M-4942	Accordée
MCV-9644	26-01-76	M-502225-D-1 BENOIT TARDIF Demande de permis	978	25-01-75	M-4941	Accordée
MCV-9645	26-01-76	M-501898-D-1 DANIEL ST-PIERRE Demande de permis	977	25-01-75	M-4940	Accordée
MCV-9646	26-01-76	M-502256-D-1 CLAUDE LANGLOIS Demande de permis	977	25-01-75	M-4939	Accordée
MCV-9647	26-01-76	M-502150-D-4 MARCEL PEPIN Demande de permis	977	25-01-75	M-4935	Accordée
MCV-9648	26-01-76	M-504145-D-1 PHILIPPE BLANCHETTE Demande de permis	1177	01-02-75	M-5379	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9649	26-01-76	M-504759-D-1 PAUL-YVES LABRECQUE Demande de permis	9156	07-12-74	M-4099	Accordée
MCV-9650	26-01-76	M-504220-D-1 GILLES BEZEAU Demande de permis	9007	30-11-74	M-3957	Accordée
MCV-9651	26-01-76	M-502912-D-2 FRIDOLIN SURPRENANT Demande de permis	9007	30-11-74	M-3956	Accordée
MCV-9652	26-01-76	M-500983-D-1 CESARE PEDRUZZI Demande de permis	9000	30-11-74	M-3903	Accordée
MCV-9653	26-01-76	M-500032-D-2 JEAN-PIERRE MONETTE Demande de permis	8999	30-11-74	M-3891	Accordée
MCV-9654	26-01-76	M-504707-D-1 JEAN RIENDEAU Demande de permis	2069	08-03-75	M-6479	Accordée
MCV-9655	26-01-76	M-505048-D-1 EDGAR VILLENEUVE Demande de permis	3609	26-05-75	M-7814	Accordée
MCV-9656	26-01-76	M-503847-D-2 JEAN-MARIE LABRANCHE Demande de permis	3413	26-04-75	M-7773	Accordée
MCV-9657	26-01-76	M-505782-D-1 RODRIGUE BANVILLE Demande de permis	3413	26-04-75	M-7769	Accordée
MCV-9658	26-01-76	M-504695-D-1 MAURICE BELISLE Demande de permis	3409	19-05-75	M-7727	Accordée
MCV-9659	26-01-76	M-505482-D-2 ELIE BERGERON Demande de permis	3036	05-04-75	M-7414	Accordée
MCV-9660	26-01-76	M-505482-D-1 ELIE BERGERON Demande de permis	3036	05-04-75	M-7413	Accordée
MCV-9661	26-01-76	M-504474-D-1 BERNARD LEMIEUX Demande de permis	3016	05-04-75	M-7233	Accordée
MCV-9662	26-01-76	M-505338-D-1 RICHARD LAROCQUE Demande de permis	3014	05-04-75	M-7212	Accordée
MCV-9663	26-01-76	M-501371-D-2 ANDRE MONGRAIN Demande de permis	3013	05-04-75	M-7205	Accordée
MCV-9664	26-01-76	M-505339-D-1 CLEMENT TREMBLAY Demande de permis	2522	22-08-75	M-6928	Accordée
MCV-9665	26-01-76	M-504257-D-1 MAURICE PAIEMENT Demande de permis	2516	22-03-75	M-6819	Accordée
MCV-9666	26-01-76	M-500909-D-3 REJEAN VARENNES Demande de permis	2516	22-03-75	M-6816	Accordée
MCV-9667	26-01-76	M-505287-D-1 CARMAN BRILLANT Demande de permis	2232	15-03-75	M-6736	Accordée
MCV-9668	26-01-76	M-504753-D-1 C. GAUTHIER PAVING Demande de permis	1741	22-02-75	M-6188	Accordée
MCV-9669	26-01-76	M-505102-D-3 OVILA BERNIER Demande de permis	1386	08-02-75	M-6035	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9670	26-01-76	M-505465-D-1 F. CAQUETTE METAL Demande de permis	3609	03-05-75	M-7818	Accordée
MCV-9671	26-01-76	M-501043-D-1 VALMONT NADON TRANSPORT INC. Demande de permis	175	11-01-75	M-5061	Accordée
MCV-9672	26-01-76	M-501043-D-2 VALMONT NADON TRANSPORT INC. Demande de permis	176	11-01-75	M-5062	Accordée
MCV-9673	26-01-76	M-504247-D-1 HUBERT LEFORT Demande de permis	1854	01-03-75	M-6248	Accordée
MCV-9674	26-01-76	M-504183-D-2 NORBERT LEFEBVRE Demande de permis	1854	01-03-75	M-6251	Accordée
MCV-9675	26-01-76	M-504210-D-1 MAURICE A. LAVOY Demande de permis	1854	01-03-75	M-6252	Accordée
MCV-9676	26-01-76	M-504229-D-1 DENIS BOUSQUET Demande de permis	1855	01-03-75	M-6253	Accordée
MCV-9677	26-01-76	M-504888-D-1 ROGER AUCLAIR Demande de permis	1855	01-03-75	M-6255	Accordée
MCV-9678	26-01-76	M-504287-D-1 JEAN-GUY LAUZON Demande de permis	1855	01-03-75	M-6258	Accordée
MCV-9679	26-01-76	M-504266-D-1 ROLLAND BISSONNETTE Demande de permis	1855	01-03-75	M-6293	Accordée
MCV-9680	26-01-76	M-504124-D-1 JEAN-PAUL LAMONDE Demande de permis	1856	01-03-75	M-6301	Accordée
MCV-9681	26-01-76	M-504150-D-1 MICHEL MASTROGIUSEPPE Demande de permis	1856	01-03-75	M-6302	Accordée
MCV-9682	26-01-76	M-500385-D-1 CLAUDE OUELLET Demande de permis	1856	01-03-75	M-6303	Accordée
MCV-9683	26-01-76	M-504172-D-1 JULIEN BOISVERT Demande de permis	1868	01-03-75	M-6364	Accordée
MCV-9684	26-01-76	M-504593-D-1 MARIO TETREAULT Demande de permis	1868	01-03-75	M-6366	Accordée
MCV-9685	26-01-76	M-502954-D-2 LIONEL GAUTHIER Demande de permis	1868	01-03-75	M-6371	Accordée
MCV-9686	26-01-76	M-506031-D-1 REJEAN LAFRENIERE Demande de permis	1869	01-03-75	M-6373	Accordée
MCV-9687	26-01-76	M-504571-D-1 GAETAN POULIN Demande de permis	1869	01-03-75	M-6375	Accordée
MCV-9688	26-01-76	M-504089-D-1 GILLES MARIN Demande de permis	1869	01-03-75	M-6381	Accordée
MCV-9689	26-01-76	M-504363-D-1 LEO BELISLE Demande de permis	1870	01-03-75	M-6383	Accordée
MCV-9690	26-01-76	M-500234-D-1 BERNARD BISSON Demande de permis	9628	28-12-74	M-4364	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9691	26-01-76	M-500238-D-1 YVON MORIN Demande de permis	9628	28-12-74	M-4365	Accordée
MCV-9692	26-01-76	M-500298-D-1 GERARD ROY Demande de permis	9628	28-12-74	M-4366	Accordée
MCV-9693	26-01-76	M-500355-D-1 ROGER PARENT Demande de permis	9628	28-12-74	M-4370	Accordée
MCV-9694	26-01-76	M-500360-D-1 GREGOIRE DROUIN Demande de permis	9628	28-12-74	M-4369	Accordée
MCV-9695	26-01-76	M-500381-D-1 REAL LABRANCHE Demande de permis	9628	28-12-74	M-4368	Accordée
MCV-9696	26-01-76	M-500625-D-1 OLIVIER MULLARKEY Demande de permis	9629	28-12-74	M-4376	Accordée
MCV-9697	26-01-76	M-500432-D-1 FERNAND BROCHU Demande de permis	9629	28-12-74	M-4373	Accordée
MCV-9698	28-01-76	M-502251-D-1 GILLES LITALIEN Demande de permis	9628	28-12-74	M-4372	Accordée
MCV-9699	28-01-76	M-500074-D-1 YVON DION Demande de permis	9621	28-12-74	M-4327	Accordée
MCV-9700	28-01-76	M-500446-D-1 REAL CASTONGUAY Demande de permis	9622	28-12-74	M-4337	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-719-S	21-01-76	3046-A-D-7 LAURENTIEN AUTOBUS ENRG. Nouvelle demande	8651	15-11-75	M-12535	Accordée
MPV-720-S	19-01-76	2186-A-D-5 LES AUTOBUS LEBOEUF LTEE Nouvelle demande	8651	15-11-75	M-12534	Accordée
MPT-9673	09-01-76	M-206590-D-1 YVON DESJOURDY Nouvelle demande	7742	11-10-75	M-10013	

La Commission:

1. accorde, en partie, le demande du requérant;
2. autorise Yvon Desjourdy, 958, rue Principale, St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix (St-Jean) (Qué.), à effectuer par véhicule-taxi, à titre de propriétaire du transport dans la région de St-Blaise, 06-5509-P;
4. fixe et décrète légaux les taux tels que fixés par la Commission des transports du Québec;
5. prend acte de la requête pour les régions de St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, 06-5506-P, et St-Valentin, 06-5508-P., et déclare pendante ladite demande pour lesdites régions jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70-1 du Règlement no 6 permettent que cettedite demande puisse être considérée par la Commission.

MPT-9674	12-01-76	M-206565 ROLAND GIRARD Demande de permis	5334	05-07-75	M-9171	
----------	----------	--	------	----------	--------	--

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;
2. déclare les demandes de Roland Girard, 27, rue Bouchard, Lacolle (Qué.), pendantes pour les régions de Lacolle, 06-5502-V, et St-Bernard-de-Lacolle, 06-5504-P, et place son nom sur les listes d'attente respectives de ces régions.
3. autorise Roland Girard, 27, rue Bouchard, Lacolle, (Qué.), à effectuer par véhicule-taxi du transport de personnes dans les régions suivantes:
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 06-5501-P; St-Valentin, 06-5508-P; St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, 06-5506-P; St-Thomas, 06-5412-P; Clarenceville, 06-5409-VT.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-9675	09-01-76	M-205600-D-1 MARIE-BERTHE SAVARD Demande de permis	8270	01-11-75	M-3825	

La Commission:

1. accorde en partie la demande de la requérante;
2. annule, à toutes fins que de droit, la décision MPT-9124, rendue par la Commission des transports du Québec le 16 juillet 1975 accordant le permis demandé pour du transport dans la région de: Lac-Saguay, 07-7631-SD, comprenant le Lac-Saguay;
3. autorise Marie-Berthe Savard, Route 11, Lac-Saguay (Labelle) (Qué.), à effectuer par véhicule-taxi, à titre de propriétaire du transport dans les régions de:
Lac-des-Ecorces, 07-7632-SD; Turgeon, 07-7629-CT; Saguy, 07-7631-SD; Val-Barrette, 07-7634-VL; L'Ascension, 07-7628-P; La Macaza, 06-7614-SD;
4. fixe et décrète légaux les taux tels que fixés par la Commission des transports du Québec;
5. prend acte de la requête pour les régions de: Lac-des-Ecorces, 07-7636-V, Lac-Nominingue, 07-7620-SD, Kiamika, 07-7624-CT, L'Annonciation, 07-7618-V et Mont-Laurier, 07-7640-VT et déclare pendante ladite demande pour lesdites régions jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70-1 du Règlement no 6 permettent que cettedite demande puisse être considérée par la Commission.

MPT-9676	05-01-76	M-204354-D-1 JOSAPHAT LONGPRE Requérant-cédant M-206642-D-2 PIERRE CHEVALIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8664	15-11-75	M-12670	Accordée
MPT-9677	05-01-76	M-203719-D-3 ROGER ARNOLD Requérant-cédant M-206800-D-1 Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8664	15-11-75	M-12672	Accordée
MPT-9678	05-01-76	M-205951-D-4 NAZIH AKL Requérant-cédant M-206804-D-1 MATEOLUIS TORRADEFLO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8664	15-11-75	M-12674	Accordée
MPT-9679	16-01-76	M-203875-D-1 THOMAS WOLLITZER Requérant-cédant M-206813-D-1 MRS. TERRY MIRO Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8748	22-11-75	M-12742	Accordée
MPT-9680	16-01-76	M-204772-D-4 PAUL-EMILE LAMBERT Requérant-cédant M-204894-D-3 PAUL PRECOURT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8748	22-11-75	M-12743	Accordée
MPT-9681	16-01-76	M-203784-D-2 ROGER LALANDE Requérant-cédant M-206811-D-1 MME MARIE BUONVINO Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8748	22-11-75	M-12744	Accordée
MPT-9682	16-01-76	M-201958-D-1 M-GERARD LAVOIE Requérant-cédant M-206816-D-1 ANTONIOS HALIKIAS SPIRIDON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8748	22-11-75	M-12745	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-9683	16-01-76	M-200115-D-1 MME FELA PERECOWICZ Requérante-cédante M-206808-D-1 MME HAVA STEINBERG PERECOWICZ Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8749	22-11-75	M-12746	Accordée
MPT-9684	16-01-76	M-201349-D-1 EZIO APPIGNANESI Requérant-cédant M-201690-D-5 BARRY SALMANOVITCH Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8749	22-11-75	M-12747	Accordée
MPT-9685	16-01-76	M-200897-D-1 ZAHARIAS SKOUNDRIDAKIS Requérant-cédant M-200175-D-2 PETER MANAROLIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8758	22-11-75	M-12807	Accordée
MPT-9686	16-01-76	M-204689-D-1 JAMES A. WOODS Requérant-cédant M-201360-D-6 LYON KAHANSKY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8758	22-11-75	M-12808	Accordée
MPT-9687	16-01-76	M-203619-D-10 ELECTRA TAXI SERVICE CO. Requérante-cédante M-206810-D-1 MIMIS GIOURAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8758	22-11-75	M-12812	Accordée
MPT-9688	16-01-76	M-202867-D-1 MARCEL RAYMOND MORIANCOURT Requérant-cédant M-206817-D-1 JACQUES HEBERT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8758	22-11-75	M-12810	Accordée
MPT-9689	16-01-76	M-203392-D-1 YOLAND AUBE Requérant-cédant M-203107-D-2 PATRICK CASEY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8758	22-11-75	M-12811	Accordée
MPT-9690	16-01-76	M-204014-D-2 ROLAND HACHEY Requérant-cédant M-206818-D-1 HOSSEIN TAVANAIFAR Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8758	22-11-75	M-12809	Accordée
MPT-9696	28-01-76	M-204886-D-3 DAVID GRUNSTEIN Requérant-cédant M-202648-D-2 JEAN-GUY DESCHAMPS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9075	06-12-75	M-13065	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-2320-TF	11-12-75	18289-V-D-2-TF TRANSPORT AIME TREMBLAY INC. Modification de tarif	7618	04-10-75	M-11362	Accordée
MCR-2348-TF	13-01-76	30004-D-142-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	8473	08-11-75	M-12443	Accordée
MCR-2365	19-01-76	20424-V-D-1 FRANÇOIS ZIRPOLO Droit additionnel	6684	30-08-75	M-10144	Désistement
MCR-2366	19-01-76	23432-V-D-1 MID-TOWN FREIGHT TERMINALS LTD. Nouvelle demande	6248	27-10-73	M-388	Désistement
MCR-2373	21-01-76	17897-V-D-1 BERNARD TIRE SHOP LIMITEE Modification de clause	8459	08-11-75	M-12405	Accordée
MCR-2375	22-02-76	24639-V-D-1 BERNARD ARCHAMBAULT Nouvelle demande	8749	22-01-75	M-12749	Accordée
MCR-2377	28-01-76	21697-V-D-1 ANDRE BEAUREGARD Requérant-vendeur GILLES CHARETTE Requérant-acquéreur Transfert de permis	2825	29-03-75	M-6990	Rejetée
MCS-1549	09-01-76	23099-V-D-1 LES ENTREPRISES M.T.V. ENRG. Voiturier-remorqueur Demande de permis	8306	01-11-75	M-12154	Accordée
MCS-1556	14-01-76	4724-V MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier Droit additionnel	7451	27-09-75	M-10875	Accordée
MCS-1579-TF	22-01-76	23686-V-D-3 F. DESILETS TRANSPORT ENRG. Voiturier-remorqueur Demande de permis	8288	01-11-75	M-12018	Accordée
MCS-1586	21-01-76	15944-V LOGISTEC CORPORATION Voiturier-roulier Droit additionnel	8461	08-11-75	M-12412	Accordée
MCS-1587	21-01-76	40003-D-125-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	8459	08-11-75	M-12407	Accordée
MCS-1588	21-01-76	20878-V-D-2 LES ENTREPRISES JEAN PAUL ROBERT INC. Modification de clause	8460	08-11-75	M-12409	Accordée
MCV-6278	08-01-76	9409-V-D-6 BELANGER & FRERES ENRG. Droit additionnel			MRS-2478	Accordée
		24638-V-D-1 JEREMIE BRETON AVICO (70) LTEE Requérante-conjointe Nouvelle demande				
		M-502212-DS-1 RAOUL LAMOUREUX Requérant-vendeur				

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-6280	12-01-76	M-507041-D-2 PASQUALE MANCUSO & GIACOMO MANCUSO Requérants-acquéreurs Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 13, 15, 16 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS- 2453	Accordée
MCV-6281	12-01-76	M-504051-D-1 CLAUDE LEFEBVRE Requérant-cédant M-507022-D-1 ANDRE RIENDEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal- Matin » les 4, 5, 6 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.	5615	19-07-75	M-9350	Accordée
MCV-6287	12-01-76	M-504825-D-1 JEAN MARIER Requérant-cédant M-506535-D-1 JACQUES MARIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5163	28-06-75	M-9096	Accordée
MCV-6293	15-12-75	M-500451-D-1 THOMAS SBREGA Requérant-cédant M-506328-D-1 ROBERT BARRY Requérant-cessionnaire Transfert de permis			MRS- 2397	Accordée
ML-801	21-01-76	M-503551-DS-1 ROSAIRE BIGRAS Requérant-cédant M-503552-D-2 CLAUDE BIGRAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal- Matin » les 1, 2, 3 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.	8464	08-11-75	M-12427	Accordée
ML-802	19-01-76	1-DY 4-DYV-D-2 TILDEN RENT A CAR COMPANY Droit additionnel	8464	08-11-75	M-12429	Accordée
ML-803	19-01-76	1453-DY 1209-DYV-D-1 LOCATION CARILLON INC. Nouvelle demande	8460	08-11-75	M-12411	Accordée
ML-804	19-01-76	21347-V-D-5 ROBERT TRANSPORT (QUEBEC) LTEE Droit additionnel	8307	01-11-75	M-12161	Accordée
ML-805	19-01-76	1447-DY 2098-DYV-D-1 J.A.Y.M. LEASING LTD. Nouvelle demande	4456	31-05-75	M-8707	Accordée
ML-806	21-01-76	2060-DYV-D-1 LOCATION F.E.S.A.C. LTEE Nouvelle demande	8461	08-11-75	M-12415	Accordée
ML-807	22-01-76	144-DY 2091-DYV-D-1 ARI LEASING CANADA LIMITED Nouvelle demande	8742	22-11-75	M-12679	Accordée
ML-808	28-01-76	2111-DYV-D-1 LOCATION DE VEHICULES TOUTE ETOILE ENRG. Nouvelle demande	9194	13-12-75	M-13136	Accordée
		1466-DY 2123-DYV-D-1 LOCATION PIERRE LAFLEUR LTEE Nouvelle demande				

SEANCES EN CHAMBRES — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENTS No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-632	19-01-76	24849-V-PN-1 IRA GLENN STEGALL	M-13922	Accordée	19-01-76
MPN-633	19-01-76	24849-V-PN-2 IRA GLENN STEGALL	M-13923	Accordée	19-01-76
MPN-634	19-01-76	24861-V-PN-1 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-635	19-01-76	24861-V-PN-2 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-636	19-01-76	24861-V-PN-3 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-637	19-01-76	24861-V-PN-4 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-638	19-01-76	24861-V-PN-5 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-639	19-01-76	24861-V-PN-6 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-640	19-01-76	24861-V-PN-7 W. D. W. TRUCKING	M-13924	Accordée	19-01-76
MPN-641	19-01-76	24673-V-PN-1 CHARLES F. WISHART	M-13925	Accordée	19-01-76
MPN-642	16-01-76	24678-V-PN-1 SIDS INC.	M-13883	Accordée	16-01-76
MPN-643	16-01-76	24803-V-PN-1 ROBERT L. ANDERSON	M-13882	Accordée	16-01-76
MPN-644	19-01-76	24472-V-PN-1 KEVIN DENTON TRUCKING	M-13918	Rejetée	
MPN-645	19-01-76	24860-V-PN-1 HAROLD C. ARNOLD	M-13917	Accordée	19-01-76
MPN-646	19-01-76	24691-V-PN-1 FREIGHT EXPEDITERS SERVICE	M-13919	Rejetée	
MPN-647	19-01-76	24691-V-PN-2 FREIGHT EXPEDITERS SERVICE	M-13919	Rejetée	
MPN-648	19-01-76	24691-V-PN-3 FREIGHT EXPEDITERS SERVICE	M-13919	Rejetée	
MPN-649	19-01-76	24691-V-PN-4 FREIGHT EXPEDITERS SERVICE	M-13919	Rejetée	
MPN-650	19-01-76	24687-V-PN-1 ELMER NEWSOME	M-13920	Accordée	19-01-76
MPN-651	19-01-76	24674-V-PN-1 GERALD SLASEMAN	M-13921	Rejetée	

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2150	M-507048-DA-1 MRS-2561 JACQUES MENARD	Demande parue dans le journal « La Presse » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2151	M-507049-DA-1 MRS-2564 JOS MENARD & FILS LTEE	Demande parue dans le journal « La Presse » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2152	M-507049-DA-3 MRS-2563 JOS MENARD & FILS LTEE	Demande parue dans le journal « La Presse » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2153	M-507049-DA-2 MRS-2562 JOS MENARD & FILS LTEE	Demande parue dans le journal « La Presse » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2154	M-504714-DA-1 MRS-2567 RONALD LAVALLEE	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 18, 19, 20 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2155	M-502211-DA-2 MRS-2496 PIERRE BOURDEAU	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2156	M-500395-DA-1 MRS-2489 LUC PHANEUF	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2157	M-501149-DA-1 MRS-2492 NORMAND JODOIN	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2158	M-504355-DA-2 MRS-2518 JEAN RIVARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2159	M-24812-V-S-1 MRS-2582 DAVIES DELIVERY REG'D.	Demande parue dans le journal « La Presse » les 12, 13, 15 décembre 1975. Rejetée.	
MS-2160	M-502989-DA-1 MRS-2535 LUCIEN ST-PIERRE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Rejetée.	
MS-2161	M-503664-A-2 MRS-2573 JEAN-MARIE MIDETTE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 27, 28, 29 novembre 1975. Rejetée.	
MS-2162	16165-V-S-1 MRS-2576 BOYD MOVING & STORAGE LIMITED	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 29, 30, 31 décembre 1975. Accordée.	Du 16 janvier 1976 au 15 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2163-S	3656-A-S-2 MRS-2571 YVES MAJOR ENRG.	Demande parue dans le journal « Le Jour » les 29, 30, 31 décembre 1975. Rejetée.	
MS-2164	M-505251-DA-1 MRS-2524 JEAN CARMEL	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2165	M-500359-DA-1 MRS-2488 YVON ARCOITE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2166	M-503402-DA-1 MRS-2507 REJEAN BOURDEAU	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2167	M-501083-DA-1 MRS-2491 LESLIE BARBER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2168	M-503786-DA-1 MRS-2516 JEAN-PIERRE PIGEON	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2169	M-503786-DA-2 MRS-2517 JEAN-PIERRE PIGEON	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2170	M-503741-DA-1 MRS-2515 GERARD PIGEON	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2171	M-505247-DA-1 MRS-2523 ROLLAND GAGNON	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2172	M-503526-DA-1 MRS-2512 MICHEL FOREST	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2173	M-503550-DA-2 MRS-2513 LEON FOREST	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2174	M-502782-DA-2 MRS-2506 AUGUSTIN GAGNE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2175	M-502755-DA-1 MRS-2504 DENIS VILLENEUVE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2176	M-502773-DA-3 MRS-2599 JEAN-GUY ALARIE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2177	M-500811-DA-1 MRS-2584 GERMAIN FRECHETTE TRANSPORT ENRG.	Demande parue dans le journal « La Presse » les 16, 17, 18 décembre 1975. Accordée.	Du 19 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2178	M-505388-DA-1 MRS-2589 NOEL LAPLANTE	Demande parue dans le journal « La Presse » les 16, 17, 18 décembre 1975. Accordée.	Du 19 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2179	M-500201-DA-1 MRS-2597 RICHARD GARAND	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Ac- cordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2180	M-500197-DA-1 MRS-2596 YVON PITRE	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Ac- cordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2181	M-502157-DA-2 MRS-2598 EMILIE DEROY	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Ac- cordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2182	M-500411-DA-1 MRS-2490 LUC LACHAPPELLE	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2183	M-504952-DA-1 MRS-2521 FERNAND OUELLET	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2184	M-502445 MRS-2568 HENRI GAUTHIER	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 27, 28, 29 novembre 1975. Ac- cordée.	Du 20 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2185	M-507064-DA-1 MRS-2593 JEAN-CLAUDE AUDET	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 6, 7, 8 janvier 1976. Accordée.	Du 22 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2186	M-507055-DA-1 MRS-2595 GERALD POIRIER	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 29, 30, 31 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2187	M-507056-DA-1 MRS-2594 RAOUL CYR	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 29, 30, 31 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 22 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2188	M-503917-DA-1 MRS-2617 RENE ALARIE	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Ac- cordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2189	M-502798-DA-1 MRS-2569 JEAN-PAUL BRODEUR	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 16 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2190	M-505577-DA-1 MRS-2566 YVAN BRODEUR	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2191	M-502407-DA-1 MRS-2499 IRENE COTE	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2192	M-502300-DA-1 MRS-2497 LOUIS MEUNIER	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2193	M-503147-DA-2 MRS-2608 GILLES MEUNIER	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Ac- cordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2194	M-502772-DA-1 MRS-2505 ROBERT LEVEILLE	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Ac- cordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-757	27-01-76	14556-V-P-1 DAY & ROSS LIMITED Intimée	8327	01-11-75	Q-6258	

La Commission modifie sa décision QCS-652 pour y ajouter, après le sous-paragraphe 2° du paragraphe 1, le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant les services ci-dessus, la détentrice est autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-5775	20-01-76	Q-504896-D-1 MARIE DELAUNIERE BOLDUC Requérante-cédante Q-505383-D-001 RAYMOND LAROUCHE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		15-11-75	Q-6365 & Q-6519 non publiée	Accordée
QCV-5921 (et QCV-5930 incl.	23-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camion- nage en vrac.				Désistements
QCV-5921	23-01-76	Re: Q-503400-D-1 ZOEL TREMBLAY		30-08-75	Q-4823	
QCV-5922	23-01-76	Q-503400-D-2 ZOEL TREMBLAY		30-08-75	Q-4824	
QCV-5923	23-01-76	Q-503400-D-3 ZOEL TREMBLAY		30-08-75	Q-4825	
QCV-5924	23-01-76	Q-504419-D-1 BERTRAND BERGERON		30-08-75	Q-4930	
QCV-5925	23-01-76	Q-504374-D-1 JEAN-LUC FERLAND (nouvelle publication)		20-09-75	Q-5701	
QCV-5926	23-01-76	Q-504641-D-2 JEAN-LUC FERLAND		15-11-75	Q-5701	
QCV-5927	23-01-76	Q-504504-D-1 JEAN-CLAUDE TREMBLAY		20-09-75	Q-5648	
QCV-5928	23-01-76	Q-504562-D-2 ROCK-EMILE VEER		20-09-75	Q-5613	
QCV-5929	23-01-76	Q-504818-D-2 JACQUES POULIOT		22-03-75	Q-3181	
QCV-5930	23-01-76	Q-502057-D-1 R. V. LUMBER CO. Requérants		23-08-75	Q-4465	
QCV-5931 (et QCV-5949	23-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camion- nage en vrac.				Rejetées
QCV-5931	23-01-76	Re: Q-501128-D-2 RAYNALD COLLIN		20-09-75	Q-5614	
QCV 5932	23-01-76	Q-503203-D-2 LOUIS PARADIS		30-08-75	Q-5037	
QCV-5933	23-01-76	Q-503373-D-2 GEORGES-ANDRE PELLETIER		20-09-75	Q-5515	
QCV-5934	23-01-76	Q-504191-D-2 RAYMOND PLOURDE		30-08-75	Q-4940	
QCV-5935	23-01-76	Q-504412-D-1 JACQUES LAFRANCE		30-08-75	Q-4933	
QCV-5936	23-01-76	Q-504413-D-1 ALAIN CLOUTIER		30-08-75	Q-4934	
QCV-5937	23-01-76	Q-504416-D-1 RAYMOND PARE		30-08-75	Q-5083	
QCV-5938	23-01-76	Q-504427-D-1 THEODORE BROCHU		30-08-75	Q-4869	
QCV-5939	23-01-76	Q-504431-D-1 ANDRE DUVAL		30-08-75	Q-5702	
QCV-5940	23-01-76	Q-504443-D-1 PAUL-EMILE JACQUES		20-09-75	Q-5500	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-5941	23-01-76	Q-504566-D-1 DAVE HARTON		30-08-75	Q-5071	
QCV-5942	23-01-76	Q-504635-D-1 JEAN-PAUL SAVARD		30-08-75	Q-4925	
QCV-5943	23-01-76	Q-504661-D-1 RAYMOND LEVESQUE		30-08-75	Q-4926	
QCV-5944	23-01-76	Q-504771-D-1 GASTON SIROIS		20-09-75	Q-5714	
QCV-5945	23-01-76	Q-504868-D-1 GERARD ROY		30-08-75	Q-5046	
QCV-5946	23-01-76	Q-504975-D-2 SOZIO CONSTRUCTION		30-08-75	Q-5000	
QCV-5947	23-01-76	Q-505136-D-1 CLERMONT FORTIN		30-08-75	Q-5012	
QCV-5948	23-01-76	Q-505354-D-1 LEGER VALLIERES		18-10-75	Q-6082	
QCV-5949	23-01-76	Q-505279-D-1 GERARD PERRON		06-09-75	Q-5145	
QCV-5950 (et QCV-5990)	26-01-76	Requérants Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camion- nage en vrac, « Région no 3 ».				Accordées
QCV-5950	26-01-76	Re: Q-500225-D-2 ADRIEN VEILLEUX	« Artisan »	23-08-75	Q-4494	
QCV-5951	26-01-76	Q-500839-D-1 JEAN-LUC DUSSEAULT	« Artisan »	20-09-75	Q-5570	
QCV-5952	26-01-76	Q-500904-D-1 MARCEL A. GIGUERE	« Artisan »	20-09-75	Q-5672	
QCV-5953	26-01-76	Q-500975-D-1 BENOIT PICHE	« Entrepreneur »	16-11-75	Q-2325	
QCV-5954	26-01-76	Q-501139-D-1 ANDRE RODRIGUE	« Artisan »	20-09-75	Q-5796	
QCV-5955	26-01-76	Q-501461-D-1 LEONARD PELLETIER	« Artisan »	04-10-75	Q-5819	
QCV-5956	26-01-76	Q-502090-D-1 EDDY MORIN	« Artisan »		Q-6537	
QCV-5957	26-01-76	Q-502422-D-1 MARVIN McKINLEY	« Artisan »	11-10-75	Q-6068	
QCV-5958	26-01-76	Q-502424-D-1 YVAN McKINLEY	« Artisan »	11-10-75	Q-5985	
QCV-5959	26-01-76	Q-503039-D-1 J. A. BELANGER ENR.	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4783	
QCV-5960	26-01-76	Q-503039-D-2 J. A. BELANGER ENR.	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4782	
QCV-5961	26-01-76	Q-503115-D-2 EMMANUEL ROY	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4914	
QCV-5962	26-01-76	Q-503381-D-2 PAVAGE REGENT ENR.	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4817	
QCV-5963	26-01-76	Q-503381-D-6 PAVAGE REGENT ENR.	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4735	
QCV-5964	26-01-76	Q-503383-D-1 RAYNALD MORIN	« Artisan »	20-09-75	Q-5574	
QCV-5965	26-01-76	Q-503418-D-1 MARIUS BERUBE	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4779	
QCV-5966	26-01-76	Q-503418-D-2 MARIUS BERUBE	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4777	
QCV-5967	26-01-76	Q-503446-D-1 TRANSPORT BERNARD BRETON ENR.	« Entrepreneur »	30-08-75	Q-4803	
QCV-5968	26-01-76	Q-503702-D-1 A. HEBERT & FILS INC.	« Entrepreneur »	08-11-75	Q-6295	
QCV-5969	26-01-76	Q-503702-D-2 A. HEBERT & FILS INC.	« Entrepreneur »	08-11-75	Q-6296	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-5970	26-01-76	Q-503702-D-3 A. HEBERT & FILS INC.	« Entrepreneur »		08-11-75	Q-6297
QCV-5971	26-01-76	Q-503792-D-1 RAYMOND VEILLEUX	« Artisan »		30-08-75	Q-4826
QCV-5972	26-01-76	Q-503854-D-1 DEMENAGEMENT PARADIS LTEE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4746
QCV-5973	26-01-76	Q-503986-D-1 J. A. AIME BELANGER	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4774
QCV-5974	26-01-76	Q-504069-D-1 MOISAN & MORASSE INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4920
QCV-5975	26-01-76	Q-504249-D-1 P. E. VACHON LTEE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4845
QCV-5976	26-01-76	Q-502085-D-1 CLAUDE BROCHU	« Artisan »			Q-6446
QCV-5977	26-01-76	Q-502214-D-1 MARCEL CHATEAUVERT	« Artisan »			Q-6443
QCV-5978	26-01-76	Q-502615-D-1 JULIEN BERTRAND	« Artisan »			Q-6454
QCV-5979	26-01-76	Q-502893-D-1 YOLAND LANGLOIS	« Artisan »			Q-6458
QCV-5980	26-01-76	Q-503284-D-4 EXCAVATION TRANS CO INC.	« Entrepreneur »			Q-5606
QCV-5981	26-01-76	Q-503835-D-1 PAUL-AIME DUMAS	« Artisan »			Q-6518
QCV-5982	26-01-76	Q-504649-D-3 LAURENT BEAUMONT	« Entrepreneur »			Q-6538
QCV-5983	26-01-76	Q-504782-D-1 HENRI PAGE	« Artisan »		07-06-75	Q-3735
QCV-5984	26-01-76	Q-505273-D-1 BERNARD GILBERT	« Entrepreneur »			Q-6539
QCV-5985	26-01-76	Q-504328-D-1 MARC ANDRE MATHIEU	« Artisan »		13-09-75	Q-5411
QCV-5986	26-01-76	Q-504507-D-2 RAYMOND BLAIS	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5739
QCV-5987	26-01-76	Q-505198-D-1 PODRO INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-5007
QCV-5988	26-01-76	Q-505198-D-2 PODRO INC.	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5390
QCV-5989	26-01-76	Q-504880-D-1 RAYMOND GRONDIN	« Entrepreneur »		08-11-75	Q-6267
QCV-5990	26-01-76	Q-504880-D-2 RAYMOND GRONDIN	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5779
QCV-5991 (et QCV-6061 incl.)	26-01-76	Requérants Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camion- nage en vrac, « Région no 3 ».				Accordées
QCV-5991	26-01-76	Re: Q-500984-D-1 ALBERT DUSSAULT	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5673
QCV-5992	26-01-76	Q-500984-D-2 ALBERT DUSSAULT	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5674
QCV-5993	26-01-76	Q-501153-D-1 LUDOVIC PELLERIN	« Artisan »		23-08-75	Q-4479
QCV-5994	26-01-76	Q-501722-D-1 ALPHONSE LANGLOIS	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4476
QCV-5995	26-01-76	Q-502016-D-1 LOUIS-PHILIPPE SIOUI	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4497
QCV-5996	26-01-76	Q-502016-D-2 LOUIS-PHILIPPE SIOUI	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4482
QCV-5997	26-01-76	Q-502056-D-1 MARCEL DROUIN	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4468

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-5998	26-01-76	Q-502056-D-2 MARCEL DROUIN	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4466
QCV-5999	26-01-76	Q-502622-D-1 BERTRAND DUMONT	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4589
QCV-6000	26-01-76	Q-502896-D-1 GERALD PELLETIER	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4686
QCV-6001	26-01-76	Q-502896-D-2 GERALD PELLETIER	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4679
QCV-6002	26-01-76	Q-502901-D-1 ENTREPRISES GUY MASSICOTTE	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4680
QCV-6003	26-01-76	Q-503348-D-2 GARAGE HUDON & FRERES ENR.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4780
QCV-6004	26-01-76	Q-503373-D-1 GEORGES-ANDRE PELLETIER	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5653
QCV-6005	26-01-76	Q-503404-D-1 DOMINIQUE DUCHESNE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4810
QCV-6006	26-01-76	Q-503404-D-2 DOMINIQUE DUCHESNE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4811
QCV-6007	26-01-76	Q-503461-D-1 ROLAND PATRY	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4802
QCV-6008	26-01-76	Q-503461-D-2 ROLAND PATRY	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4776
QCV-6009	26-01-76	Q-503461-D-3 ROLAND PATRY	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4778
QCV-6010	26-01-76	Q-503511-D-1 CHABOT CONSTRUCTION LTEE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4804
QCV-6011	26-01-76	Q-503559-D-2 HONORE PELLETIER	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4800
QCV-6012	26-01-76	Q-503619-D-1 GEORGES ALEXANDRE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4808
QCV-6013	26-01-76	Q-503619-D-2 GEORGES ALEXANDRE	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4809
QCV-6014	26-01-76	Q-503679-D-3 P. A. LESSARD & FILS INC.	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4638
QCV-6015	26-01-76	Q-503701-D-2 COTE EXCAVATION INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4756
QCV-6016	26-01-76	Q-503707-D-1 HENRI PAUL FALARDEAU	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4642
QCV-6017	26-01-76	Q-503707-D-2 HENRI PAUL FALARDEAU	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4643
QCV-6018	26-01-76	Q-503707-D-3 HENRI PAUL FALARDEAU	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4644
QCV-6019	26-01-76	Q-503707-D-4 HENRI PAUL FALARDEAU	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4645
QCV-6020	26-01-76	Q-503721-D-1 AIME FILLION	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4662
QCV-6021	26-01-76	Q-503721-D-2 AIME FILLION	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4663
QCV-6022	26-01-76	Q-503721-D-3 AIME FILLION	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4664
QCV-6023	26-01-76	Q-503750-D-1 PAUL PROULX	« Entrepreneur »		11-10-75	Q-5955
QCV-6024	26-01-76	Q-503750-D-2 PAUL PROULX	« Entrepreneur »		11-10-75	Q-5954

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6025	26-01-76	Q-503760-D-2 ENTREPRISES RENE ROY ENR.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4813
QCV-6026	26-01-76	Q-503797-D-1 LES ENTREPRISES GEORGES GIRARD & FILS INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4712
QCV-6027	26-01-76	Q-503797-D-2 LES ENTREPRISES GEORGES GIRARD & FILS INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4772
QCV-6028	26-01-76	Q-503797-D-3 LES ENTREPRISES GEORGES GIRARD & FILS INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4773
QCV-6029	26-01-76	Q-503910-D-1 LATOURVIERE E. OUELLET & FILS INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4814
QCV-6030	26-01-76	Q-503984-D-1 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES BASQUES	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4775
QCV-6031	26-01-76	Q-504251-D-1 ENTREPRISES ALFRED KELLY ENR.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4844
QCV-6032	26-01-76	Q-504251-D-2 ENTREPRISES ALFRED KELLY ENR.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4847
QCV-6033	26-01-76	Q-503735-D-3 PAUL BOURRET	« Entrepreneur »		28-09-74	Q-1872
QCV-6034	26-01-76	Q-504975-D-1 SOZIO CONSTRUCTION LTEE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3859
QCV-6035	26-01-76	Q-503546-D-1 ANTOINE LARIVIERE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3819
QCV-6036	26-01-76	Q-503546-D-2 ANTOINE LARIVIERE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3818
QCV-6037	26-01-76	Q-503546-D-3 ANTOINE LARIVIERE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3817
QCV-6038	26-01-76	Q-503546-D-4 ANTOINE LARIVIERE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3816
QCV-6039	26-01-76	Q-503546-D-5 ANTOINE LARIVIERE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3815
QCV-6040	26-01-76	Q-503546-D-6 ANTOINE LARIVIERE	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3814
QCV-6041	26-01-76	Q-500984-D-3 ALBERT DUSSAULT	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5647
QCV-6042	26-01-76	Q-503703-D-4 MARTIN MERCIER INC.	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4647
QCV-6043	26-01-76	Q-503703-D-5 MARTIN MERCIER INC.	« Entrepreneur »		23-08-75	Q-4646
QCV-6044	26-01-76	Q-504338-D-2 DUMAS & DUMAS CONSTRUCTION INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-4848
QCV-6045	26-01-76	Q-504349-D-1 REGIS SIMARD	« Artisan »		07-06-75	Q-3865
QCV-6046	26-01-76	Q-504357-D-1 CHARLES-ANTOINE BOURGEAULT	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3775
QCV-6047	26-01-76	Q-504363-D-1 DENIS PELLETIER	« Artisan »		07-06-75	Q-3773
QCV-6048	26-01-76	Q-504389-D-1 MICHEL MARCOUX	« Artisan »		07-06-75	Q-3760
QCV-6049	26-01-76	Q-504396-D-1 LEANDRE CHABOT	« Entrepreneur »		12-07-75	Q-4192

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions	
			page	date			
QCV-6050	26-01-76	Q-504447-D-1 EMMANUEL BERNARD	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3700	
QCV-6051	26-01-76	Q-504505-D-1 HENRI DENIS	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3852	
QCV-6052	26-01-76	Q-504531-D-2 L.T. BOUCHARD INC.	« Entrepreneur »		10-05-75	Q-3495	
QCV-6053	26-01-76	Q-504557-D-1 ULYSSE TREMBLAY	« Artisan »		07-06-75	Q-3807	
QCV-6054	26-01-76	Q-504701-D-1 JACQUES DESPRES	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3798	
QCV-6055	26-01-76	Q-504780-D-1 ELPHEGE PARADIS	« Artisan »		07-06-75	Q-3737	
QCV-6056	26-01-76	Q-504820-D-1 JACQUES VAUDREUIL	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3748	
QCV-6057	26-01-76	Q-504844-D-1 ALFRED LEBACQ	« Artisan »		07-06-75	Q-3745	
QCV-6058	26-01-76	Q-504849-D-1 ÉTIENNE THIBODEAU	« Entrepreneur »		07-06-75	Q-3840	
QCV-6059	26-01-76	Q-504408-D-1 LIONEL TREMBLAY	« Artisan »		20-08-75	Q-5631	
QCV-6060	26-01-76	Q-504781-D-2 ROCH OUELLET	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-5025	
QCV-6061	26-01-75	Q-505318-D-1 LIONEL TURCOTTE	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5746	
QCV-6062 (a QCV-6109 incl.	26-01-76	Requérants Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le ca- mionnage en vrac. Re:					Rejetées
QCV-6062	26-01-76	Q-504229 RODRIGUE GAGNE			20-08-75	Q-4854	
QCV-6063	26-01-76	Q-504346-D-1 PHILIAS TREMBLAY			04-10-75	Q-5913	
QCV-6064	26-01-76	Q-504401-D-1 PAUL-HENRI BEAULIEU			07-06-75	Q-3781	
QCV-6065	26-01-76	Q-504514-D-1 SYLVAIN CARRIER			07-06-75	Q-3845	
QCV-6066	26-01-76	Q-500324-D-2 JEAN-BAPTISTE LAVOIE			01-11-75	Q-6232	
QCV-6067	26-01-76	Q-500976-D-4 ROBERT LETOURNEAU				Q-6394	
QCV-6068	26-01-76	Q-502915-D-1 PAUL-EMILE LETOURNEAU			20-09-75	Q-5623	
QCV-6069	26-01-76	Q-502915-EP-1 PAUL-EMILE LETOURNEAU			04-10-75	Q-5882	
QCV-6070	26-01-76	Q-504294-D-1 ANDRE JACOB			20-09-75	Q-5562	
QCV-6071	26-01-76	Q-504327-D-1 MAURICE LESSARD			20-09-75	Q-5700	
QCV-6072	26-01-76	Q-504329-D-1 BISSONNETTE & LACHANCE			20-09-75	Q-5651	
QCV-6073	26-01-76	Q-504367-D-1 CHRISTIAN LAVOIE			20-09-75	Q-5633	
QCV-6074	26-01-76	Q-504399-D-1 ALAIN THIBODEAU			30-08-75	Q-4923	
QCV-6075	26-01-76	Q-504402-D-1 RAYMOND BEAULIEU			30-08-75	Q-4931	
QCV-6076	26-01-76	Q-504406-D-1 SIMON MAHEUX			20-09-75	Q-5607	
QCV-6077	26-01-76	Q-504407-D-1 JOSEPH ALBERT MARTEL			30-08-75	Q-4932	
QCV-6078	26-01-76	Q-504426-D-1 GILLES ROUSSEAU			30-08-75	Q-4878	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6079	26-01-76	Q-504433-D-1 ALCIDE TREMBLAY		30-08-75	Q-4872	
QCV-6080	26-01-76	Q-504510-D-1 FIRMIN THIBAUT		20-09-75	Q-5649	
QCV-6081	26-01-76	Q-504516-D-1 ELISEE OUELLET		20-09-75	Q-5628	
QCV-6082	26-01-76	Q-504520-D-1 GUY CHOUINARD		30-08-75	Q-4877	
QCV-6083	26-01-76	Q-504532-D-1 YVON LOIGNON		30-08-75	Q-5075	
QCV-6084	26-01-76	Q-504547-D-1 GUY LARIVIERE		30-08-75	Q-4992	
QCV-6085	26-01-76	Q-504565-D-1 JEAN-CLAUDE BELZILE		20-09-75	Q-5619	
QCV-6086	26-01-76	Q-504576-D-1 GEORGES CASTONGUAY		30-08-75	Q-5072	
QCV-6087	26-01-76	Q-504593-D-1 GERMAIN GAGNON		30-08-75	Q-5074	
QCV-6088	26-01-76	Q-504649-D-2 LAURENT BEAUMONT		05-04-75	Q-3245	
QCV-6089	26-01-76	Q-504673-D-1 ROMEO TETU		16-11-75	Q-2350	
QCV-6090	26-01-76	Q-504712-D-1 GILLES PELLERIN		20-09-75	Q-5716	
QCV-6091	26-01-76	Q-504736-D-1 MAURICE OUELLET		30-08-75	Q-5042	
QCV-6092	26-01-76	Q-504794-D-1 GUY LEMAY			Q-5026	
QCV-6093	26-01-76	Q-504798-D-1 CHARLES-EUGENE CLOUTIER		30-08-75	Q-5041	
QCV-6094	26-01-76	Q-504812-D-1 SINTRA INC.		08-11-75	Q-6259	
QCV-6095	26-01-76	Q-504861-D-1 PATRICK GAGNE		01-11-75	Q-6233	
QCV-6096	26-01-76	Q-504928-D-1 HERMAN THERIAULT		08-10-75	Q-5022	
QCV-6097	26-01-76	Q-504942-D-1 OVILA BRADET		26-04-75	Q-3420	
QCV-6098	26-01-76	Q-504963-D-1 PERKINS LUDGER ENRG.		20-09-75	Q-5693	
QCV-6099	26-01-76	Q-505060-D-1 ROSAIRE MALTAIS		20-09-75	Q-5597	
QCV-6100	26-01-76	Q-505080-D-1 MARCEL BELANGER		20-09-75	Q-5615	
QCV-6101	26-01-76	Q-505091-D-1 DAMASSE LABONTE		20-08-75	Q-5616	
QCV-6102	26-01-76	Q-505164-D-1 MICHEL ST-GELAIS		30-08-75	Q-5047	
QCV-6103	26-01-76	Q-505177-D-1 FERNAND GOSSELIN		30-08-75	Q-5017	
QCV-6104	26-01-76	Q-505261-D-1 THOMAS FORGUES		20-09-75	Q-5592	
QCV-6105	26-01-76	Q-505304-D-1 R. PARENT & FILS INC.		20-08-75	Q-5754	
QCV-6106	26-01-76	Q-505321-D-1 RAYMOND LEGARE		20-08-75	Q-5751	
QCV-6107	26-01-76	Q-505337-D-1 GREGOIRE LAFLAMME		04-10-75	Q-5914	
QCV-6108	26-01-76	Q-505333-D-1 LES TRANSPORTS JEAN & FILS INC.		04-10-75	Q-5857	
QCV-6109	26-01-76	Q-505390-D-1 JACQUES SIMARD		08-11-75	Q-6283	

Requérants

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6113	27-01-76	Q-504359-D-1 RENE BLAIS		20-09-75	Q-5530	Désistement
QCV-6114	27-01-76	Demande de permis Q-504772-D-1 PHILIBERT MOURANT		25-01-75	Q-2768	Accordée
QCV-6115	27-01-76	Demande de permis Q-504279-D-1 JEAN-MARC DOUCET		11-10-75	Q-6002	Désistement
QCV-6116	27-01-76	Demande de permis Q-503504-D-5 & Q-503504-D-6 JEAN-PAUL LEBLOND		20-09-75	Q-5502 & Q-5627	Accordées
QCV-6117	27-01-76	Demande de permis Q-501016-P-002 BERNADIN ROSS Intimé	8624	15-11-75	Q-6344	
La Commission modifie sa décision QCV-3007, pour qu'elle se lise: nom du détenteur: «Bernadin Ross» numéro du dossier «Q-501016-D-002».						
QCV-6118	27-01-76	Q-500167-P-002 DORIC FERLAND Intimé	8623	15-11-75	Q-6343	
La Commission modifie sa décision QCV-1289 pour que le nom du détenteur se lise: Doric Ferland.						
QCV-6119	27-01-76	Q-503209-P-001 LIONEL LEVESQUE & FILS INC. Intimé	8622	15-11-75	Q-6342	
La Commission modifie la décision QCV-2775 pour que le numéro du dossier se lise: Q-503209-D-002.						
QCV-6120	27-01-76	Q-503041-P-001 JEAN GAMELIN Intimé	8621	15-11-75	Q-6341	
La Commission modifie sa décision QCV-2450 pour que le numéro du dossier se lise: Q-503041-D-001.						
QCV-6121	27-01-76	Q-501872-P-001 NORMAND PORLIER Intimé	8330	01-11-75	Q-6307	
La Commission modifie sa décision QCV-4637-CSE (1975) pour qu'elle se lise: permis catégorie «Artisan, région no 9».						
QCV-6122	27-01-76	Q-501688-P-001 PAUL GERVAIS Intimé	8329	01-11-75	Q-6304	
La Commission modifie sa décision QCV-3243 pour qu'elle se lise comme suit: Paul Gervais Ste-Françoise Comté de Lotbinière permis de catégorie Artisan, région no 3.						
QCV-6126 (a)						
QCV-6136						
QCV-6126	28-01-76	Q-501929-P-2 ROLAND MORASSE		15-11-75	Q-6345	
QCV-6127	28-01-76	Q-503377-P-1 LEO DUCHESNEAU		15-11-75	Q-6346	
QCV-6128	28-01-76	Q-504240-P-1 EMILE LAMONTAGNE ENRG.		15-11-75	Q-6347	
QCV-6129	28-01-76	Q-502100-P-1 MARCEL BERGERON		15-11-75	Q-6348	
QCV-6130	28-01-76	Q-503993-P-1 WILDY ROY		15-11-75	Q-6349	
QCV-6131	28-01-76	Q-502701-P-1 CHARLES-HENRI BORDELEAU		15-11-75	Q-6350	
QCV-6132	28-01-76	Q-504150-P-1 GRATIEN ST-CYR		15-11-75	Q-6351	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6133	28-01-76	Q-502652-P-1 RENE FORCIER		15-11-75	Q-6352	
QCV-6134	28-01-76	Q-504145-P-1 VICTORIEN VEILLEUX		15-11-75	Q-6355	
QCV-6135	28-01-76	Q-504102-P-1 PHILIPPE DAY INC.		15-11-75	Q-6356	
QCV-6136	28-01-76	Q-504888-P-1 NORMAND DUFORT Intimés		15-11-75	Q-6357	

Décisions:

La Commission modifie ses décisions conformément à la liste ci-dessous:

No de la décision	Nom	Correction
QCV-3340	MORASSE, ROLAND	MORASSE, ROLAND
QCV-2686	DUCHESNEAU, LEO	St-Jogues
QCV-2854	EMILE LAMONTAGNE ENR.	Q-504240-D-002
QCV-3541	BERGERON, MARCEL	St-Samuel
QCV-4626	ROY, WILDRY	ROY, WILDRY
QCV-4544	BORDELEAU, CHARLES-HENRI	Q-502701-D-001
QCV-4453	SAINT-CYR, GRATIEN	Q-504150-D-001
QCV-4102	FORCIER, RENE	Q-502652-D-002
QCV-2490	VEILLEUX, VICTORIEN	VEILLEUX, VICTORIEN
QCV-2676	PHILIPPE DAY INC.	PHILIPPE DAY INC.
QCV-2352	DUFORT, NORMAND, 534 C, des Ecoles, Drummondville, Cté Drummond	534 C, des Ecoles, Drummondville, Cté Drummond

QCV-6137	28-01-76	Q-502300-D-2 & Q-502300-D-3 SERGE LAFLEUR Demandes de permis		30-08-75 06-09-75	Q-5068 Q-5141	Accordées
QCV-6138	28-01-76	Q-502029-D-5 & Q-502029-D-6 TRANSVAC INC. Demandes de permis	6674	30-08-75	Q-5040 & Q-5039	Accordées
QCV-6139	28-01-76	Q-503189-D-1 HENRI LABBE & FILS INC. Demande de permis	7297	20-09-75	Q-5618	Accordée
QCV-6140	28-01-76	Q-503969-D-1 CHARLES GIGUERE Demande de permis	7296	20-09-75	Q-5609	Accordée
QCV-6141	28-01-76	Q-500339-D-001 JOS LEMAY Demande de permis	6672	20-08-75	Q-5006	Accordée
QCV-6142	28-01-76	Q-500783-D-2 CLEMENT FOURNIER Demande de permis	6669	30-08-75	Q-4965	Accordée
QCV-6143	28-01-76	Q-504200-D-1 YVON G. LESSARD Demande de permis		30-08-75	Q-4944	Accordée
QCV-6144	28-01-76	Q-504337-D-1 NOEL DUMAS Demande de permis	6667	30-08-75	Q-4943	Accordée
QCV-6145	28-01-76	Q-504562-D-001 ROCH EMILE VEER Demande de permis		19-07-75	Q-4249	Accordée
QCV-6146	28-01-76	Q-503110-D-001 CONRAD GAUDREAU Demande de permis	994	25-01-75	Q-2778	Accordée
QCV-6147	28-01-76	Q-503422-D-2 ADRIEN BELANGER Demande de permis	6671	30-08-75	Q-5001	Accordée
QCV-6148	28-01-76	Q-504756-D-1 GERARD CASTONGUAY Demande de permis	6674	30-08-75	Q-5032	Accordée
QCV-6149	28-01-76	Q-504846-D-1 MICHEL LATULIPPE Demande de permis	6967	06-09-75	Q-5268	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6150	28-01-76	Q-505359-D-1 BROUILLETTE & LAHAIE LTEE Demande de permis		18-10-75	Q-6079	Accordée
QCV-6151	28-01-76	Q-504279-D-2 & Q-504279-D-3 JEAN-MARC DOUCET Demandes de permis		04-10-75	Q-5904 Q-5905	Accordées
QCV-6152	28-01-76	Q-503681-D-3 GILBERT POMERLEAU Demande de permis		13-09-75	Q-5421	Accordée
QCV-6153	28-01-76	Q-505233-D-1 ANDRE PROVENCHER Demande de permis		20-09-75	Q-5624	Accordées
QCV-6154	28-01-76	Q-505262-D-1 Q-505262-D-2 Q-505262-D-3 Q-505262-D-4 Q-505262-D-5 Q-505262-D-6 Q-505262-D-7 LES PAVAGES DE NICOLET INC. Demandes de permis		20-09-75	Q-5646 Q-5641 Q-5640 Q-5642 Q-5643 Q-5644 Q-5645	
QCV-6155	28-01-76	Q-505207-D-1 JEAN-PAUL HUDON Demande de permis		20-09-75	Q-5654	Accordée
QCV-6156	28-01-76	Q-504432-D-1 GERARD GAGNE Demande de permis		09-11-74	Q-2313	Accordée
QCV-6157	28-01-76	Q-504259-D-4 & Q-504259-D-5 PAUL MARCHAND Demandes de permis		07-06-75	Q-3738 & Q-3739	Accordées
QCV-6158	28-01-76	Q-500120-D-3 Q-500120-D-4 Q-500120-D-5 Q-500120-D-6 GILBERT BRIERE & FILS ENRG. Demandes de permis		30-08-75	Q-5038 Q-5043 Q-5031 Q-5030	Accordées
QCV-6159	28-01-76	Q-504338-D-3 & Q-504338-D-4 DUMAS ET DUMAS CONSTRUCTION INC. Demandes de permis		30-08-75	Q-4945 & Q-4942	Accordées
QCV-6160	28-01-76	Q-504372-D-1 DENIS BOULET Demande de permis	6667	20-08-75	Q-4948	Accordée
QCV-6161	28-01-76	Q-504518-D-1 DOMINIQUE LAMBERT Demande de permis		15-11-75	Q-3843	Accordée
QCV-6162	28-01-76	Q-504619-D-001 PAUL DESCHENES & FILS ENR. (Georges Deschènes) Demande de permis	7297	20-09-75	Q-5620	Accordée
QCV-6163 et QCV-6166 incl.	28-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camion- nage en vrac: Re:				Rejetées
QCV-6163	28-01-76	Q-503999-D-2 RAYMOND BROUILLARD		26-04-75	Q-3417	
QCV-6164	28-01-76	Q-503399-D-3 RAYMOND BROUILLARD		26-04-75	Q-3418	
QCV-6165	28-01-76	Q-503999-D-4 RAYMOND BROUILLARD		26-04-75	Q-3419	
QCV-6166	28-01-76	Q-504842-D-1 LES TRANSPORTS MAILLOUX INC. Requérants		30-08-75	Q-4903	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions	
			page	date			
QCV-6167 (à QCV-6172 incl.	28-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac:				Rejetées	
QCV-6167	28-01-76	Re: Q-500954-D-2 FLORIAN MARCOUX		13-09-75	Q-5404		
QCV-6168	28-01-76	Q-504629-D-1 MURRY GUY ENR.		20-09-75	Q-5522		
QCV-6169	28-01-76	Q-504629-D-2 MURRY GUY ENR.		13-09-75	Q-5369		
QCV-6170	28-01-76	Q-504629-D-3 MURRY GUY ENR.		20-09-75	Q-5650		
QCV-6171	28-01-76	Q-505135-D-1 LESSARD SANDBLASTING ENRG.		13-09-75	Q-5398		
QCV-6172	28-01-76	Q-505233-D-2 ANDRE PROVENCHER Requérants		20-09-75	Q-5625		
QCV-6173 (à QCV-6190	28-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.					Rejetées
QCV-6173	28-01-76	Re: Q-504278-D-1 JEAN-PAUL DESHARNAIS		11-10-75	Q-5997		
QCV-6174	28-01-76	Q-504377-D-2 GRAVIERS MONT-CARMEL ENR.		11-10-75	Q-5982		
QCV-6175	28-01-76	Q-504555-D-1 JEAN-NOEL RICHARD		07-06-75	Q-3702		
QCV-6176	28-01-76	Q-504297-D-2 PIERRE H. TRUDEL		20-09-75	Q-5527		
QCV-6177	28-01-76	Q-504304-D-6 ST-ONGE & FRERES ENR.		20-09-75	Q-5525		
QCV-6178	28-01-76	Q-504352-D-1 PIERRE J. BORDELEAU		20-09-75	Q-5529		
QCV-6179	28-01-76	Q-504365-D-1 LEON BOUTIN		20-09-75	Q-5533		
QCV-6180	28-01-76	Q-504425-D-1 GUY LEPAGE		13-09-75	Q-5385		
QCV-6181	28-01-76	Q-504500-D-1 ROGER MASSICOTTE		20-09-75	Q-5524		
QCV-6182	28-01-76	Q-504802-D-1 ROLAND HOULE		10-05-75	Q-3501		
QCV-6183	28-01-76	Q-504946-D-1 AURELE LEFEBVRE		13-09-75	Q-5408		
QCV-6184	28-01-76	Q-504946-D-2 AURELE LEFEBVRE		13-09-75	Q-5409		
QCV-6185	28-01-76	Q-504988-D-1 PHILIPPE DURAND		13-09-75	Q-5405		
QCV-6186	28-01-76	Q-503033-D-1 ANDRE LAVERGNE		07-06-75	Q-3646		
QCV-6187	28-01-76	Q-505033-D-2 ANDRE LAVERGNE		07-06-75	Q-3666		
QCV-6188	28-01-76	Q-505104-D-1 ANDRE CLEMENT		13-09-75	Q-5399		
QCV-6189	28-01-76	Q-505275-D-1 CONSTRUCTION TERPEL LTEE		13-09-75	Q-5431		
QCV-6190	28-01-76	Q-505280-D-1 FLORIENT LABARRE Requérants		01-11-75	Q-6234		
QCV-6191 (à QCV-6246 incl.	29-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac, « Région no 4 ».				Accordées	
QCV-6191	29-01-76	Re: Q-504186-D-1 FERNAND LEBLANC					

« Artisan »

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6192	29-01-76	Q-501071-D-1 CAMILLE BEAULIEU	« Artisan »		14-12-74	Q-2556
QCV-6193	29-01-76	Q-501237-D-1 LEONARD POIRIER	« Artisan »		06-09-75	Q-5120
QCV-6194	29-01-76	Q-501256-D-1 GILBERT CHARLAND	« Artisan »		06-09-75	Q-5128
QCV-6195	29-01-76	Q-501702-D-1 RENE NAULT	« Artisan »		06-09-75	Q-5121
QCV-6196	29-01-76	Q-502208-D-2 MASSE & FILS ENRG.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-5058
QCV-6197	29-01-76	Q-502224-D-1 LOUIS GELINAS	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-5057
QCV-6198	29-01-76	Q-502229-D-1 PRATTE & LAFORME INC.	« Entrepreneur »		30-08-75	Q-5059
QCV-6199	29-01-76	Q-502559-D-1 RENE GELINAS	« Artisan »		20-09-75	Q-5665
QCV-6200	29-01-76	Q-502567-D-1 ANDRE AUBRY	« Artisan »		20-09-75	Q-5664
QCV-6201	29-01-76	Q-502587-D-1 YVON BEAULIEU	« Artisan »		20-09-75	Q-5660
QCV-6202	29-01-76	Q-502700-D-1 SYLVIO BELAND	« Artisan »		20-09-75	Q-5659
QCV-6203	29-01-76	Q-502793-D-2 JEAN TROTTIER	« Artisan »		06-09-75	Q-5119
QCV-6204	29-01-76	Q-503604-D-4 PRIMA VEILLETTE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5283
QCV-6205	29-01-76	Q-503652-D-1 JEAN-CLAUDE DESCHENES	« Artisan »		06-09-75	Q-5289
QCV-6206	29-01-76	Q-504190-D-1 LIONEL BRISETTE	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5377
QCV-6207	29-01-76	Q-504383-D-1 ARMAND MOISAN	« Artisan »		20-09-75	Q-5551
QCV-6208	29-01-76	Q-500372-D-1 AURELIEN BELLEMARE	« Artisan »		20-09-75	Q-5662
QCV-6209	29-01-76	Q-500452-D-1 MICHEL PROULX	« Artisan »		06-09-75	Q-5261
QCV-6210	29-01-76	Q-501075-D-3 LORENZO DIONNE	« Entrepreneur »		30-11-74	Q-2449
QCV-6211	29-01-76	Q-501227-D-1 DENIS PLANTE	« Entrepreneur »		07-12-74	Q-2544
QCV-6212	29-01-76	Q-501236-D-2 RENE GIGUERE	« Artisan »		21-12-74	Q-2617
QCV-6213	29-01-76	Q-502036-D-1 R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5104
QCV-6214	29-01-76	Q-502309-D-1 SERGE GINGRAS	« Artisan »		30-08-75	Q-5097
QCV-6215	29-01-76	Q-502315-D-1 MICHEL BEAULAC	« Artisan »		30-08-75	Q-5015
QCV-6216	29-01-76	Q-502568-D-1 JEAN-CLAUDE DUBOIS	« Artisan »		06-09-75	Q-5167
QCV-6217	29-01-76	Q-502573-D-1 GERARD ARVISAIS	« Artisan »		06-09-75	Q-5168
QCV-6218	29-01-76	Q-502597-D-1 MARCEL DESAULNIERS	« Artisan »		06-09-75	Q-5127
QCV-6219	29-01-76	Q-502669-D-1 MAURICE E. PROULX	« Artisan »		20-09-75	Q-5806
QCV-6220	29-01-76	Q-502687-D-1 CLAUDE PAQUIN	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5774
QCV-6221	29-01-76	Q-502699-D-1 RICHARD MANSEAU	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5131
QCV-6222	29-01-76	Q-502707-D-1 HORMIDAS MORISSETTE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5125

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6223	29-01-76	Q-502770-D-2 MARCEL HEROUX	« Artisan »		20-09-75 Q-5679	
QCV-6224	29-01-76	Q-502830-D-1 REMI LAMONTAGNE	« Artisan »		06-09-75 Q-5109	
QCV-6225	29-01-76	Q-502983-D-1 DONALD LARAMEE	« Artisan »		06-09-75 Q-5112	
QCV-6226	29-01-76	Q-503044-D-2 GAUDREAU JACQUES INC.	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5276	
QCV-6227	29-01-76	Q-504281-D-1 TYLER T. WORDEN	« Artisan »		20-09-75 Q-5544	
QCV-6228	29-01-76	Q-503063-D-1 ALINE L. LAMBERT	« Artisan »		06-09-75 Q-5264	
QCV-6229	29-01-76	Q-503245-D-1 DONALD MERCIER	« Artisan »		06-09-75 Q-5255	
QCV-6230	29-01-76	Q-503144-D-1 DENIS MORISSETTE	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5275	
QCV-6231	29-01-76	Q-503246-D-1 MARCEL BARDIER	« Artisan »		06-09-75 Q-5256	
QCV-6232	29-01-76	Q-503291-D-2 EDOUARD DESHARNAIS	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5265	
QCV-6233	29-01-76	Q-503387-D-2 JACQUES FRECHETTE	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5165	
QCV-6234	29-01-76	Q-503439-D-1 McMURRAY & FRERES ENRG.	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5170	
QCV-6235	29-01-76	Q-503439-D-2 McMURRAY & FRERES ENRG.	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5164	
QCV-6236	29-01-76	Q-503486-D-1 ARMAND RAYMOND	« Artisan »		06-09-75 Q-5172	
QCV-6237	29-01-76	Q-503517-D-2 FELICIEEN ST-PIERRE	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5173	
QCV-6238	29-01-76	Q-503579-D-1 PAUL GIRARD	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5166	
QCV-6239	29-01-76	Q-503579-D-2 PAUL GIRARD	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5180	
QCV-6240	29-01-76	Q-503605-D-2 PAUL LEFEVRE	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5163	
QCV-6241	29-01-76	Q-503651-D-1 MAURICE BEAUDOIN	« Artisan »		06-09-75 Q-5203	
QCV-6242	29-01-76	Q-504024-D-3 ALAIN TRUDEL	« Entrepreneur »		06-09-75 Q-5387	
QCV-6243	29-01-76	Q-504091-D-1 MICHEL MASSICOTTE	« Artisan »		20-09-75 Q-5494	
QCV-6244	29-01-76	Q-504108-D-1 MICHEL LEBLEU	« Artisan »		04-10-75 Q-5906	
QCV-6245	29-01-76	Q-504280-D-1 GERARD NOEL	« Artisan »		30-08-75 Q-5029	
QCV-6246	29-01-76	Q-504277-D-1 JEAN-MARC DESHARNAIS	« Entrepreneur »			
QCV-6247 (et QCV-6322 incl.	29-01-76	Requérants Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du règlement 12 sur le camion- nage en vrac « Région no 4 ». Re:				Accordées
QCV-6247	29-01-76	Q-502358-D-1 LEO DUCHAINE	« Artisan »		13-09-75 Q-5372	
QCV-6248	29-01-76	Q-502362-D-1 WARWICK CONSTRUCTION INC.	« Entrepreneur »		30-08-75 Q-5055	
QCV-6249	29-01-76	Q-502718-D-2 LIONEL DESHAIES	« Entrepreneur »		11-10-75 Q-5986	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6250	29-01-76	Q-502724-D-1 GILLES CHARETTE	« Entrepreneur »		11-10-75	Q-6005
QCV-6251	29-01-76	Q-503507-D-1 A. B. READY MIX & EQUIPEMENT LTEE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5295
QCV-6252	29-01-76	Q-503508-1 BETON DYNAMIC LTEE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5293
QCV-6253	29-01-76	Q-503604-D-1 PRIMA VEILLETTE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5288
QCV-6254	29-01-76	Q-503604-D-2 PRIMA VEILLETTE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5287
QCV-6255	29-01-76	Q-503604-D-3 PRIMA VEILLETTE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5282
QCV-6256	29-01-76	Q-503744-D-1 A. PLAMONDON & FILS INC.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5292
QCV-6257	29-01-76	Q-503765-D-1 ROMEO BEAUCHESNE	« Artisan »		20-09-75	Q-5661
QCV-6258	29-01-76	Q-503794-D-1 JEAN-GUY LEFEBVRE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5179
QCV-6259	29-01-76	Q-503967-D-1 GAGNE EXCAVATION LTEE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5191
QCV-6260	29-01-76	Q-503967-D-2 GAGNE EXCAVATION LTEE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5192
QCV-6261	29-01-76	Q-503967-D-3 GAGNE EXCAVATION LTEE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5286
QCV-6262	29-01-76	Q-504024-D-1 ALAIN TRUDEL	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5199
QCV-6263	29-01-76	Q-504024-D-2 ALAIN TRUDEL	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5204
QCV-6264	29-01-76	Q-504047-D-1 MME VERONIQUE NADEAU	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5198
QCV-6265	29-01-76	Q-504063-D-3 GERARD LEVEILLEE	« Entrepreneur »		11-10-75	Q-5951
QCV-6266	29-01-76	Q-504109-D-1 J. C. ST-ARNAUD	« Artisan »		11-10-75	Q-5959
QCV-6267	29-01-76	Q-504172-D-1 ROGER CODERRE	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5375
QCV-6268	29-01-76	Q-504179-D-1 ASPHALTE LEMAIRE INC.	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5373
QCV-6269	29-01-76	Q-504179-D-2 ASPHALTE LEMAIRE INC.	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5374
QCV-6270	29-01-76	Q-504185-D-1 CLAUDE DUHAIME	« Entrepreneur »		11-10-75	Q-5962
QCV-6271	29-01-76	Q-504207-D-1 RENE CHARLAND	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5380
QCV-6272	29-01-76	Q-504259-D-3 PAUL MARCHAND	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5371
QCV-6273	29-01-76	Q-504291-D-4 CONSTRUCTION CHARLIANE INC.	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5543
QCV-6274	29-01-76	Q-504714-D-1 LAURENT GAGNE	« Artisan »		11-10-75	Q-5963
QCV-6275	29-01-76	Q-504581-D-1 ARMAND LOUIS TREMBLAY	« Artisan »		07-06-75	Q-3710
QCV-6276	29-01-76	Q-504608-D-1 J.-REMI BRAGAGNOLO	« Artisan »		24-05-75	Q-3555
QCV-6277	29-01-76	Q-504864-D-1 JEAN TURCOTTE	« Artisan »		19-07-75	Q-4231

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6278	29-01-76	Q-501170-D-1 LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES INC.	« Entrepreneur »		07-12-74	Q-2518
QCV-6279	29-01-76	Q-502036-D-4 R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5101
QCV-6280	29-01-76	Q-502184-D-3 AURELE LAFERRIERE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5106
QCV-6281	29-01-76	Q-502184-D-1 AURELE LAFERRIERE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5107
QCV-6282	29-01-76	Q-502208-D-1 MASSE & FILS ENRG.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5105
QCV-6283	29-01-76	Q-502256-D-1 CLAUDE BOURASSA	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5100
QCV-6284	29-01-76	Q-502361-D-1 JEAN-CLAUDE VIGNEAULT	« Artisan »		04-10-75	Q-5885
QCV-6285	29-01-76	Q-502398-D-1 RENE CYRENNE	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5423
QCV-6286	29-01-76	Q-502655-D-1 RAYMOND PERRON	« Artisan »		06-09-75	Q-5133
QCV-6287	29-01-76	Q-502686-D-1 ANDRE MOREAU	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5193
QCV-6288	29-01-76	Q-502711-D-1 JEAN-CLAUDE LEMIRE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5126
QCV-6289	29-01-76	Q-502722-D-1 ARMAND BETTEZ	« Entrepreneur »		04-10-75	Q-5877
QCV-6290	29-01-76	Q-502785-D-1 PAUL-EMILE DESILETS	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5132
QCV-6291	29-01-76	Q-503167-D-2 REAL PICARD	« Entrepreneur »		04-10-75	Q-5840
QCV-6292	29-01-76	Q-503187-D-1 TRANSPORT ST-VALERE INC.	« Entrepreneur »		04-10-75	Q-5864
QCV-6293	29-01-76	Q-503317-D-1 DANIEL ST-PIERRE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5169
QCV-6294	29-01-76	Q-503387-D-3 JACQUES FRECHETTE	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5703
QCV-6295	29-01-76	Q-503464-D-1 LIONEL LESSARD	« Entrepreneur »		04-10-75	Q-5819
QCV-6296	29-01-76	Q-503465-D-1 JEAN-LOUIS CLOUTIER	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5254
QCV-6297	29-01-76	Q-503529-D-2 JEAN-PAUL ST-CYR	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5174
QCV-6298	29-01-76	Q-503591-D-2 FLORENT LAFRENIERE	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5176
QCV-6299	29-01-76	Q-503628-D-1 JOCELYN JOYAL	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5185
QCV-6300	29-01-76	Q-503629-D-3 LES ENTREPRISES ROLAND JOYAL & FILS INC.	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5626
QCV-6301	29-01-76	Q-503650-D-1 FLORENT BELAND	« Artisan »		06-09-75	Q-5184
QCV-6302	29-01-76	Q-503674-D-1 LEO-PAUL VEILLEUX	« Artisan »		06-09-75	Q-5161
QCV-6303	29-01-76	Q-503712-D-2 GASTON FOURNIER	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5160
QCV-6304	29-01-76	Q-503705-D-1 ANDRE MARCHAND	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5156
QCV-6305	29-01-76	Q-503738-D-1 ANDRE LEVEILLEE	« Artisan »		06-09-75	Q-5159

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-6306	29-01-76	Q-503744-D-2 A. PLAMONDON & FILS INC.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5241
QCV-6307	29-01-76	Q-503744-D-3 A. PLAMONDON & FILS INC.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5242
QCV-6308	29-01-76	Q-503744-D-4 A. PLAMONDON & FILS INC.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5243
QCV-6309	29-01-76	Q-503746-D-1 MICHEL McMURRAY	« Artisan »		06-09-75	Q-5158
QCV-6310	29-01-76	Q-503861-D-2 LES ENTREPRISES C.M. STE-GERTRUDE ENR.	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5178
QCV-6311	29-01-76	Q-503909-D-3 RAYMOND LESSARD	« Artisan »		06-09-75	Q-5194
QCV-6312	29-01-76	Q-504017-D-1 RAYMOND CHARLAND	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5202
QCV-6313	29-01-76	Q-504017-D-2 RAYMOND CHARLAND	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5201
QCV-6314	29-01-76	Q-504017-D-3 RAYMOND CHARLAND	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5222
QCV-6315	29-01-76	Q-504017-D-4 RAYMOND CHARLAND	« Entrepreneur »		06-09-75	Q-5214
QCV-6316	29-01-76	Q-504032-D-1 B.C. TERRASSEMENT ENR.	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5381
QCV-6317	29-01-76	Q-504058-D-1 V.C. CARIGNAN INC.	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5420
QCV-6318	29-01-76	Q-504112-D-1 GEORGES MASSE	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5419
QCV-6319	29-01-76	Q-504154-D-3 LUCIEN NOREAU	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5424
QCV-6320	29-01-76	Q-504176-D-1 SPÉMONT ASPHALTE ENR.	« Entrepreneur »		13-09-75	Q-5379
QCV-6321	29-01-76	Q-504197-D-1 CLAUDE DAMPHOUSSE	« Artisan »		04-10-75	Q-5933
QCV-6322	29-01-76	Q-504286-D-8 CONTINENTAL ASPHALTE INC.	« Entrepreneur »		20-09-75	Q-5540
QCV-6323	29-01-76	Q-504297-D-1 PIERRE H. TRUDEL Requérants	« Entrepreneur »		04-10-75	Q-5907

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-575-S	27-01-76	2824-A-D-1 JULES-EMILE MARTEL Modification de permis	8434	08-11-75	Q-6299	Accordée
QPT-2723	27-01-76	Q-200964-D-3 NORMAND LABEL Requérant-cédant Q-202307 ROBERT RINGUET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9176	13-12-75	Q-6599	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
OPT-2724	27-01-76	Q-201757-D-10 THEO FORTIER Requérant-cédant Q-202308 YVON MARCHAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9176	13-12-75	Q-6598	Accordée
OPT-2725	27-01-76	Q-201607-D-2 REMI ALLAIRE Requérant-cédant Q-202306 PIERRE LAFLAMME Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9176	13-12-75	Q-6600	Accordée
QPT-2726	27-01-76	Q-202073-D-2 CONRAD FORTIN Requérant-cédant Q-202305 RENE BILODEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9176	13-12-75	Q-6597	Accordée
No	Date	Requérant	Journal		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1364	16-01-76	14104-V-DS-1 EDMOND PARADIS Requérant-vendeur SERGE PARADIS Requérant-acquéreur Transfert de permis	Journal de Québec	3, 4 et 5 déc. 1975	QRS- 1571	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1367- TF	20-01-76	11292-V-D-5-TF TRANSPORT RADISSON INC. Modification de tarifs	9180	13-12-75	Q-6638	Accordée
QCR-1368	20-01-76	651-V-D-1 ISRAEL GAGNON Requérant-donateur et YVON GAGNON Requérant donataire Transfert de permis et modification de permis	9178	13-12-75	Q-6625	Accordées
QCS-751	20-01-76	18114-V-D-1 GEORGES HAGGERTY EQUIPMENT CO. LTD. Voiturier-remorqueur 15130-V MODERN TANK LINES INC. Voiturier-roulier	9179	13-12-75	Q-6626	Accordée
QCV-5406	07-01-76	Q-500138-D-001 RAYMOND IMBEAULT Requérant-cédant Q-504440-D-002 MARCEL DUFOUR Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5934 7985	02-08-75 18-10-75	Q-4374	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-5499	09-01-76	Q-500389-D-001 JEAN-CLAUDE LACOMBE Requérant-cédant Q-505417-D-001 JEAN-YVES ST-ONGE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9090	06-12-75	Q-6564	Accordée
QCV-5500	09-01-76	Q-500142-D-001 GILBERT ROSS Requérant-cédant Q-505409-D-001 YVAN MORIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9090	06-12-75	Q-6563	Accordée
QCV-5501	09-01-76	Q-502111-D-002 YVON LEMAY Requérant-cédant Q-504899-D-002 YVON LEMAY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8894	29-11-75	Q-6471	Accordée
QCV-5502	09-01-76	Q-503060-D-002 MADAME AURELE HARVEY Requérante-cédante Q-505415-D-001 LAURENT HARVEY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9090	06-12-75	Q-6565	Accordée
QCV-5519	13-01-76	Q-502779-D-001 JOSEPH ELIE TREMBLAY Requérant-cédant Q-505322-D-001 ANDRE BHERER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7986	18-10-75	Q-6071	Accordée
QCV-5561	13-01-76	Q-502111-D-001 YVON LEMAY Requérant-cédant Q-504899-D-001 YVON LEMAY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8893	29-11-75	Q-6470	Accordée
QCV-5637	14-01-76	Q-504917-D-001 REMI TOURIGNY (Mme Rachel Paradis Tourigny, légataire universelle) Requérant-cédant Q-505361-D-001 ANDRE TOURIGNY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8897	29-11-75	Q-6530	Accordée
QCV-5672	16-01-76	Q-503588-D-002 FERNAND SORENSEN Requérant-cédant Q-505340-D-001 RAYMOND NEPTON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7989	18-10-75	Q-6094	Accordée
QCV-5674	16-01-76	Q-501916-D-001 MME MAGELLA HARVEY (légataire universelle) Requérante-cédante Q-505386-D-001 JEAN-PAUL HARVEY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8435	08-11-75	Q-6301	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-5677	16-01-76	Q-503384-D-1 MICHEL TREMBLAY Requérant-cédant Q-505352-D-1 ANDRE TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7990	18-10-75	Q-6107	Accordée
QCV-5679	16-01-76	Q-502990-D-002 PAUL-EMILE GAGNON Requérant-cédant Q-505160-D-002 PAUL-MARIE TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8766	22-11-75	Q-6401	Accordée
QCV-5766	19-01-76	Q-502024-D-6 CONRAD & EDOUARD BELANGER Requérants-cédants Q-502420-D-3 HYGIN VEILLEUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9178	13-12-75	Q-6623	Accordée
QCV-6111	27-01-76	Q-502345-D-004 SYLVIO ST-PIERRE Changement de région	6657	30-08-75	Q-4835	Accordée
QCV-6112	27-01-76	Q-502623-D-002 RICHARD BERNIER Demande de permis	9089	06-12-75	Q-6555	Accordée
QCV-6123	27-01-76	Q-502960-D-001 LAVAL PARE Demande de permis	9179	13-12-75	Q-3007	Accordée
QCV-6124	27-01-76	Q-502290-D-001 DOMINIQUE BRETON Demande de permis	9180	13-12-75	Q-6663	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-181	28-01-76	24536-V-PN-1 C. & C. TRUCKING COMPANY WILKIE M. CHEEK & RAYMOND W. CARSTENS	Q-7012	Rejetée	
QPN-182	28-01-76	24536-V-PN-2 C. & C. TRUCKING COMPANY WILKIE M. CHEEK & RAYMOND W. CARSTENS	Q-7012	Rejetée	
QPN-183	28-01-76	24330-V-PN-10 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7038	Accordée	22-01-76
QPN-184	28-01-76	24330-V-PN-11 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7038	Accordée	22-01-76
QPN-185	28-01-76	24330-V-PN-12 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7038	Accordée	22-01-76
QPN-186	28-01-76	24330-V-PN-13 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7045	Accordée	23-01-76
QPN-187	28-01-76	24330-V-PN-14 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7045	Accordée	23-01-76
QPN-188	28-01-76	24330-V-PN-15 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7045	Accordée	23-01-76
QPN-189	28-01-76	24330-V-PN-16 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7045	Accordée	23-01-76
QPN-190	28-01-76	24330-V-PN-17 G. G. PARSONS TRUCKING CO.	Q-7045	Accordée	23-01-76
QPN-191	28-01-76	19889-V-PN-1 ST-GERMAIN TRANSPORT LTEE	Q-5831	Accordée	23-01-76

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérant	Demande de permis		Cause	Décision
			Catégorie	Région		
QCV-5920	23-01-76	Q-504527-D-1 PIERRE EUDORE ROY	Entrepreneur	3	QV-4437	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1564	23612-V-S-3 Cause: QRS-1604 JACQUES LANDRY Voiturier-remorqueur 4561-V CABANO TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 8, 9 et 10 janvier 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 16 septembre 1976 ou jusqu'à décision finale.
QS-1565-S	3422-A-S-6 Cause: QRS-1615 AUTOBUS CAMPAGNA INC.	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 16, 17 et 19 janvier 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1976.
QS-1566	19599-V-S-2 Cause: QRS-1589 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Voiturier-remorqueur LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. HUDSON BAY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «Journal de Montréal» les 11, 12 et 13 décembre 1975. Désistement.	
QS-1567	24711-V-S-2 Cause: QRS-1610 AURELE LIZOTTE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 8, 9 et 10 janvier 1976. Rejetée.	
QS-1568	24846-V-S-1 Cause: QRS-1609 REGIS SIMARD	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 24, 26 et 27 décembre 1975. Rejetée.	
QS-1569	4373-V-S-6 Cause: QRS-1608 MICHEL TRANSPORT INC.	Demande parue dans le journal «Le Jour» les 13, 14 et 15 janvier 1976. Rejetée.	
QS-1570	2290-V-S-1 Cause: QRS-1616 CLAUDE LAPLANTE	Demande parue dans le journal «Le Nouvelliste» les 14, 15 et 16 janvier 1976. Rejetée.	
QS-1571	M-503159-ADD-001 Cause: QRS-1621 ROBERT LAROCHE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 8, 9 et 10 janvier 1976. Accordée.	Du 26 janvier 1976 au 26 juillet 1976.

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
ARIFE INVESTMENTS INC. 1233-7515	08 11 65	23 01 76
LA BELLE ROULOTTE INC. 1283-0089	25 03 70	23 01 76
LA COMPAGNIE NICOTELAINE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL..... 12490-57	13 08 57	23 01 76
ENTREPRISE TROCADERO INCORPOREE 2567-66	17 06 66	23 01 76
GLANIS SHOPPING CENTRE LIMITED 1263-2485	29 12 58	05 12 75
HOLLYWOOD FASHIONS CORPORATION 1266-1120	19 07 68	23 01 76
KIPPI'S FINE FOODS, LIMITED 1259-6607	30 07 59	23 01 76
MARGOT LEFEBVRE ARNOLD INC. 1233-9222	20 05 66	23 01 76
LIBERTY BUILDING INC. 1154-9961	21 07 48	23 01 76
LES MARCHANDS PROGRESSIFS DES BOIS-FRANCS INC. 1261-0432	31 01 67	12 12 75
MARYBORO INVESTMENTS LIMITED 1274-5667	07 08 59	23 01 76
OTTAWA VIEW DEVELOPMENT INC. 1278-4856	26 02 59	23 01 76
REGENT PARLOR FRAME LTD. 14654-60	31 10 60	23 01 76
PEPIN & ST. GERMAIN LIMITEE 2047-31	09 12 31	23 01 76
LES PRODUITS LAITIERS WEEDON INC. et sa version anglaise WEEDON DAIRY PRODUCTS INC. 1270-8269	27 02 69	23 01 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
AMERICAN PACKAGING CORPORATION 1116-2351	31 07 25	5	4
COFOR LTEE et sa version anglaise <i>COFOR LTD.</i> 1357-6848	08 07 74	3	5
LE CREDIT INTERPROVINCIAL INCORPOREE 1267-4644	29 11 63	5	7
DORIS HOSIERY MILLS LTD. 1115-7146	13 01 55	3	4
ENTREPRISES CLAUDE LAPRISE INC. 1366-8736	09 09 75	3	4
RAOUL GRENIER & FRERES LTEE 1167-6525	03 05 58	4	3
LES INDUSTRIES PROVINCIALES LIMITEE et sa version anglaise <i>PROVINCIAL INDUSTRIES LIMITED</i> 1182-3648	14 03 45	5	9
INTERNATIONAL LEASING CORPORATION 1113-2545	28 09 61	4	3
JARRY ACCESSORIES LTD. 1105-9920	25 05 66	4	3
MONTREAL UNITED WORKSHOP ASSOCIATION L'ASSOCIATION D'ATELIER UNI DE MONTREAL 7222-55	29 04 72	7	12
PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIES INC. et sa version anglaise <i>PARIZEAU, WHITE AND ASSOCIATES INC.</i> 1278-9541	24 10 67	9	12
LE THEATRE DU PENDULE et sa version anglaise <i>PENDULUM THEATRE</i> 1372-0453	09 04 75	3	5

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES ASSOCIES L'ABBE INC. et sa version anglaise <i>L'ABBE ASSOCIATES INC.</i> 3820-1964	L'ABBE ASSOCIATES INC.	27 08 64
AUTOPARTEX INC. 1168-1376	VICTORIAVILLE AUTO PARTS INC.	22 03 61
BOIS MAJESTUEUX LTEE et sa version anglaise <i>MAJESTIC LUMBER LTD.</i> 1273-5130	MAJESTIC LUMBER LTD.	19 01 61
CENTRE D'ACCUEIL L'ESCALE 1261-9565	MAISON NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE	16 10 68
COMPAGNIE DE GESTION RIFAU INC. 1368-8114	CLINIQUE RIFO INC.	26 06 74
COMPAGNIE MINIERE NORDORE LTEE et sa version anglaise <i>NORDORE MINING CO. LTD.</i> 1275-9361	NORDORE MINING CO. LTD.	09 02 71
COMPAGNIE DE TRANSPORT ETOILE ROUGE DU QUEBEC (1976) LTEE <i>RED STAR EXPRESS LINES OF QUEBEC</i> (1976) LTD. 1274-0510	MARCOUX TRANSIT INC.	04 11 70
LA CORPORATION DU PARC INDUSTRIEL MIRACLE MILE et sa version anglaise <i>MIRACLE MILE INDUSTRIAL PARK CORP.</i> 02074-64	MIRACLE MILE INDUSTRIAL PARK CORP.	08 05 64
LES IMMEUBLES BEAUFORT (1964) INC. et sa version anglaise <i>BEAUFORT REALTIES (1964) INC.</i> 1237-0938	BEAUFORT REALTIES (1964) INC.	31 10 56
LAJOIE, DESHAIES, FERRON & ASSOCIES INC. 1252-3031	LAJOIE, DESHAIES & ASSOCIES INC.	28 10 47
LES PORTES LANO INC. 1354-2493	LES PORTES ET MOULURES LAVIGNE INC.	14 12 73
PROPANE RAYMOND INC. et sa version anglaise <i>RAYMOND PROPANE INC.</i> 722777	J. G. RAYMOND INC.	19 05 72
LES PUBLICATIONS QUEBECOR (1975) INC. et sa version anglaise <i>QUEBECOR PUBLICATIONS (1975) INC.</i> 738186	PUBLICATIONS FAX INC. et sa version anglaise <i>FAX PUBLISHING INC.</i>	19 09 73

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
«SAMPLE» COMPAGNIE DE FABRICATION..... et sa version anglaise SAMPLE MFG. CORP. 1115-2782	SAMPLE DRESS MFG. CORP.	18 04 61
SOPAMCO INC.	SOCIETE PAMARCO INC.	27 05 75

63410-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ACCOM LTEE et sa version anglaise ACCOM LTD. 1367-3843	22 03 74	Montréal	1, Place Ville-Marie, bureau 750, Montréal.
AU COIN DU TAPIS INC. 1198-3442	20 10 69	69, rue St-Roch Chicoutimi-Nord.	1740, boulevard Talbot, Chicoutimi-Nord.
BETON ST-HUBERT INC. 1365-2730	02 05 75	Saint-Hubert	6650, rue Grande-Allée, Saint-Hubert.
JAMES BOYCE INC. 1354-9241	15 03 74	1878, rue St-Germain, Saint-Laurent.	1350, Elizabeth, Saint-Laurent.
DENIS BROSSEAU & ASSOCIES INC. 1365-0205	04 08 75	Chibougamau	431, rue David, Chibougamau.
CLUB BRUXELLES INC. C.C.P. 61-1964	12 05 64	Chicoutimi	31, rue Racine ouest, Chicoutimi.
LA COMPAGNIE DE SABLAGE ST-FRANÇOIS LIMITEE et sa version anglaise ST-FRANÇOIS SANDBLASTING COMPANY LIMITED 1354-2832	24 01 74	6475, boulevard Lafayette, Laval.	202, Montée Masson, Laval
LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS MONTROW et sa version anglaise MONTROW INVESTMENT CORPORATION 1244-8122	11 03 64	1315, boulevard de Maison-neuve ouest, bureau 620, Montréal.	1000, rue Sherbrooke ouest, bureau 1905, Montréal.
DAOUST SPORT PERFORMANCE MOTOR LTD. 1213-4276	23 09 71	3933, rue St-Jacques ouest, Montréal.	5845, rue St-Jacques ouest, Montréal.
PAUL DESCARREAUX & ASSOCIES INC. 1365-0197	04 08 75	Amos	602, rue des Pins, Amos.

Nom de la compagnie	Date de			Domicile légal	
	constitution			Ancienne adresse	Nouvelle adresse
DOMIRO LTEE et sa version anglaise <i>DOMIRO LTD.</i> 737942	23	08	73	Montréal	8699, 8e Avenue, Saint-Michel, Montréal.
DONLOX INC. 1357-0254	03	01	74	Sherbrooke	4070, rue Comtois, Sherbrooke.
ELBY INVESTMENT CORP. 1256-0603	30	04	59	Montréal	1717, rue Ste-Catherine ouest, Montréal.
LES ENTREPRISES MIRON LTEE 1276-0419	06	04	56	501, rue Jarry est, Montréal.	9045, 49e Avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal.
GESTION XERXES INC. 1360-6157	05	12	74	507, Place d'Armes, bureau 1209, Montréal.	11256, rue Frigon, Montréal.
RAOUL GRENIER & FRERES LTEE 1167-6525	03	05	58	1095, rue Notre-Dame sud, Thetford Mines.	700, 9e Rue ouest, Thetford Mines.
ALINE HOOPER ASSOCIES INC. et sa version anglaise <i>ALINE HOOPER ASSOCIATES INC.</i> 1231-2237	11	12	68	3117, boulevard des Sources, Dorval.	2121, route Transcanadienne, bureau 401, Dorval.
LES IMMEUBLES ALANDA LTEE et sa version anglaise <i>ALANDA REALTIES LTD.</i> 1368-8718	03	07	74	1, Place Ville-Marie, bureau 3635, Montréal.	1500, avenue Atwater, Montréal.
IMMEUBLES ARAD LTEE et sa version anglaise <i>ARAD REALTIES LTD.</i> 1366-5203	11	08	75	1, Place Ville-Marie, bureau 3635, Montréal.	1545, avenue McGregor, bureau 309, Montréal.
LES IMMEUBLES MARCEL GILBERT LIMITEE 1357-0478	06	06	74	Chicoutimi	475, rue des Champs-Elysées, Chicoutimi.
LES IMMEUBLES RUCAM LIMITEE et sa version anglaise <i>RUCAM REALTIES LIMITED</i> 1366-1079	08	07	75	Westmount	245, avenue Victoria, Westmount.
INVESTISSEMENTS LYFRAN INC. et sa version anglaise <i>LYFRAN INVESTMENTS INC.</i> 1370-6155	06	12	74	1, Place Ville-Marie, bureau 1734, Montréal.	1, Place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal.
DANIEL JUTRAS INC. 1251-0111	20	03	72	282, rue Cadotte, Laval	3620, boulevard de la Concorde, Laval.
LAURENTIAN MOUNTAIN LODGE LIMITED 1100-1518	26	03	69	Campbell's Bay	Campbell's Bay.
LIVRAISON J.O. POULIOT INC. 726615	14	12	72	Arthabaska	500, avenue Pie X, Arthabaska.
MARTIN & ST-JEAN LTEE 1362-7849	10	04	75	741, boulevard St-Germain, Rimouski.	152, rue Lavoie, Rimouski.
MOTEL COLIBRI (1975) INC. 1462-0843	19	09	75	Montréal	6960, rue St-Jacques ouest, Montréal.
LES PETROLES G.B. INC. 1364-2855	20	06	75	Saint-Rémi	61, boulevard Majeau, Saint-Rémi.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
PHASE TWO PARKING INC. STATIONNEMENT PHASE DEUX INC. 1368-0921	03 05 74	160, rue St-Viateur est, Montréal.	5800, rue St-Denis, Montréal.
PISCINES ESTIVALES T.-R. INC. 731934	22 05 73	Trois-Rivières	1800, boulevard Des Chenaux, Trois-Rivières.
PLACE DUPUIS INC. 1255-1651	22 01 71	800, boulevard de Maison- neuve est, Montréal.	505, rue Sherbrooke est, bureau 2400, Montréal.
PLACEMENTS VERMETTE INC. et sa version anglaise VERMETTE INVESTMENTS INC. 14012-57	20 12 57	5338, rue Berri, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal.
QUINCAILLERIE BERNARD ROBERGE INC. 1362-4846	19 03 75	Black Lake	R.R. no 2, Black Lake.
RENLOWE CORPORATION 1282-0726	04 02 64	Montréal	1000, rue Sherbrooke ouest, bureau 1905, Montréal.
TIM ROSEN INC. 1282-9222	26 11 63	5603, avenue Randall, Côte St-Luc.	6505, chemin Côte St-Luc, bureau PH-7, Côte St-Luc.
D. SAINT-PIERRE & ASSOCIES INC. 1363-7574	27 05 75	Victoriaville	353, boulevard Bois-Francis nord, Victoriaville.
SOCIETE DE FIDUCIE INTERNATIONALE et sa version anglaise INTERNATIONAL TRUST COMPANY 1258-9958	04 02 60	625, boulevard Dorchester ouest, Montréal.	615, avenue du Président Kennedy, Montréal.
STATION DE SERVICE J. PELLETIER INC. 1366-7910	03 09 75	Saint-Isidore	12, de la Montée Caughna- waga, Saint-Isidore.
TEXTILES COTE NORD LTEE 1364-7490	18 07 75	Baie-Comeau	54, rue Legardeur, Baie-Comeau.
TRANSADEX INC. 1366-9031	11 09 75	Montréal	1850, Place du Canada, Montréal.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ACADEMIE CATHOLIQUE ST-JUDE et sa version anglaise ST. JUDE'S CATHOLIC ACADEMY 1364-1113	Rock Forest	13 06 75

Nom	Siège social	Date de constitution
AGENCE DE VOYAGES HENRI BRISEBOIS INC. et sa version anglaise <i>HENRI BRISEBOIS TRAVEL AGENCY INC.</i> 1501-5340	6321, rue St-Hubert, Montréal	06 01 76
ALIMENTS VIVI INC. et sa version anglaise <i>VIVI FOODS INC.</i> 1366-9080	6900, rue Saint-Denis, Montréal	12 09 75
ALUM A.C. INC. 1463-1634	112, rue Gervais, Repentigny	20 11 75
LES AMELIORATIONS L.R.D. INC. 1463-2384	2365, avenue Du Pont sud, Alma	24 11 75
LES AMENAGEMENTS PHILO LIMITEE et sa version anglaise <i>PHILO DEVELOPMENTS LIMITED</i> 1363-3797	165, rue Wellington, Hull	07 05 75
LES AMUSEMENTS ELITE LIMITEE et sa version anglaise <i>ELITE AMUSEMENTS LIMITED</i> 1480-7960	9, rue Vauquelin, Sainte-Julie-de- Verchères.	02 12 75
ASSURANCES BOULAIS ET FORTIN INC. 1480-7127	Longueuil	04 11 75
ASSURANCES GASTON D. JOLICOEUR INC. 1481-1426	Sainte-Adèle	28 11 75
ATELIER J.C. INC. 1480-9875	280, rue Florence, Charlemagne	19 11 75
ATELIER LES ARTISANS DU CHALUMEAU INC. 1480-3829	3947, avenue Verdun, Verdun	14 10 75
ATELIER QUEBECOIS OFFSET INC. 1481-0196	541, rue St-Hubert, Pont-Viau, Laval ...	21 11 75
AUTO FRANK ET MICHEL INC. 1463-9553	Route 273, Saint-Agapit	30 12 75
LOUIS BABIN INC. 1462-1551	New Richmond	23 09 75
LES BALANÇOIRES Y.M.P. INC. 1481-1798	70, Bois d'Autray, Lanoraie	23 12 75
BIJOUTERIE NORAC INC. 1480-5717	4309, rue Wellington, Verdun	27 10 75
JACQUES BLANCHARD & ASSOCIES INC. 1480-8125	101, Place Charles-Lemoyne, bureau 202, Longueuil.	11 11 75
RENE BOIS & ASSOCIES INC. 1501-2149	138, Yves-Prévoist, Beauport	02 12 75
BOITES DIANA INC. 1501-2362	40, rue Victor ouest, Saint-Janvier	03 12 75
GASTON BONNEAU INC. 1463-3895	Saint-Dominique	01 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
BOUTIQUE ALLYN LTEE et sa version anglaise <i>ALYN BOUTIQUE LTD.</i> 1481-1269	4675, avenue De La Peltrie, Montréal ...	27 11 75
BOUTIQUE ANNABEL INC. 1480-2581	Joliette	08 10 75
CANAPE ALBAN INC. et sa version anglaise <i>ALBAN CHESTERFIELD INC.</i> 1366-9668	1989, rue Duquesne, Montréal	20 11 75
CANDEC INC. 1481-1954	Montréal	02 12 75
CENTRE D'ENTRETIEN D'AUTO DOLLARD LTEE et sa version anglaise <i>DOLLARD AUTO SERVICE CENTER LTD.</i> 1366-1509	1375, boulevard Laurentien, Saint-Laurent.	11 07 75
CENTRE DE FORMATION ROUTIERE DES LAURENTIDES INC. 1462-8580	Montréal	30 10 75
CENTRE DE FORMATION ROUTIERE DU NORD-OUEST INC. 1462-8572	Montréal	30 10 75
CENTRE DE FORMATION ROUTIERE DU SAGUENAY- LAC-ST-JEAN INC. 1462-8606	Montréal	30 10 75
CENTRE GILLES BILODEAU INC. 1463-4984	New Richmond	08 12 75
CENTRE DE MOTOCYCLETTES SUZUKI (MONTREAL) LTEE 1480-8075	2121, rue Ste-Catherine ouest, Montréal .	11 11 75
JIM CHARLEBOIS INC. 1480-5147	2115, Jean-Talon est, Montréal	22 10 75
HOMEDEY TOYOTA INC. 1464-1286	Québec	14 01 76
LES CIMENTS BELANGER INC. 1501-3683	50, rue Bélanger, Sainte-Rose, Laval	05 12 75
CLUB DE TIR A LA CARABINE-LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC. 1462-5354	Charlesbourg	10 10 75
COLLECTEL INC. 1480-6053	1000, Marlboro Drive, suite 405, Mont-Royal.	28 10 75
LA COMPAGNIE INTERNATIONALE QUENTECH INC. et sa version anglaise <i>QUENTECH INTERNATIONAL COMPANY INC.</i> 1362-9399	Montréal	15 04 75
COMPAGNIE DE PNEUS RALLYE LTEE et sa version anglaise <i>RALLYE TIRES COMPANY LTD</i> 1480-3670	223, 10e Avenue, Lachine	14 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
B. COMTOIS INC. 1480-7697	100, Côte Vertu, app. 1408, Montréal ...	07 11 75
CONFECTION LOTBINIERE INC. 1463-4620	142, St-Georges, Sainte-Agathe	03 12 75
LES CONSTRUCTIONS COPPI INC. 1463-8787	3291, chemin Royal, Giffard	22 12 75
CONSTRUCTION G.T. VIAU INC. 1481-1863	Boucherville	01 12 75
CONSTRUCTION H. BELLEMARE INC. 1480-7556	Saint-Bruno	06 11 75
CONSTRUCTIONS JOLICOEUR INC. 1463-6526	62, avenue Beau-Lac, Salaberry-de-Valleyfield.	11 12 75
CONSTRUCTION MECANIQUE BOZZINI INC. 1461-7039	Montréal	02 09 75
CONSTRUCTION TECHMA INC. 1366-9338	374, Bousquet, Otterburn Park	15 09 75
LA CORPORATION NOROGEX 1462-1627	960, Shefford, Bromont	24 09 75
DEBLEX INC. 1481-1632	332, rue Isabel-Moyen, Ile-Bizard	28 11 75
DEPANNEUR PONT-VIAU INC. 1481-0691	405, boulevard des Laurentides, Laval ...	25 11 75
DESSIN TECHNIQUE ET GRAPHIQUE, JACQUES ET REAL INC. 1480-8471	1231, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal.	12 11 75
DISCOTHEQUE SAMOURAI INC. 1463-8910	Amos	22 12 75
DISCOTHEQUE VIA BRESIL INC. et sa version anglaise <i>DISCOTHEQUE VIA BRAZIL INC.</i> 1501-4871	1, Place Ville-Marie, bureau 1734, Montréal.	18 12 75
DISTRIBUTION D.A.C. INC. 1367-0302	5757, avenue Decelles, app. 450, Montréal.	22 09 75
DISTRIBUTIONS INTERNATIONALES LANSÁ INC. et sa version anglaise <i>LANSÁ INTERNATIONAL DISTRIBUTIONS INC.</i> 1480-8729	Place Bonaventure, Plancher A, Montréal.	13 11 75
LES DISTRIBUTIONS JEAN-PIERRE LTEE 1481-0972	1439, rue Shevchenko, LaSalle	26 11 75
DISTRIBUTION PANAMA INC. 1481-0220	63, des Ormes, Lebel-sur-Quévillon	21 11 75
LES DISTRIBUTIONS PIERRE LANCTOT INC. 1501-5332	Longueuil	07 01 76
DISTRIBUTION SCOBI INC. et sa version anglaise <i>SCOBI DISTRIBUTION INC.</i> 1480-9024	581, St-Henri, Laprairie	14 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
DOMAINE GUAYBOIS INC. 1463-3168	Kingsey	27 11 75
DOMAINE IDEAL DES ILES INC. 1501-2620	Cap-aux-Meules	04 12 75
DOMAINE SHANGRI-LA INC. 1462-9786	5e rang (Saint-Bernard de Michaudville), Saint-Bernard-Sud.	10 11 75
A.L. DUPUIS INC. 1480-3969	Mascouche	15 10 75
LES EDITIONS ADAGIO INC. 1480-7325	3775, boulevard Laurier, Douville	05 11 75
ELECTRONIQUE MAMBO INC. et sa version anglaise MAMBO ELECTRONIC INC. 1481-1996	400, boulevard Cartier, Laval	02 12 75
LES ELEVAGES UPTON INC. 1501-2727	158, rue Principale, Upton	04 12 75
EMBALLAGES NODECK INC. 1481-0311	Terrebonne	21 11 75
ENTREPRISES A.R.F. INC. 1481-1939	Pincourt	02 12 75
ENTREPRISES BERNARD GEMME INC. 1461-8227	Saint-Hilaire	08 09 75
LES ENTREPRISES BOURBEC INC. 1365-0809	Winner Circle, Hudson	16 04 75
ENTREPRISES GAICLER INC. 1462-4332	Sept-Iles	07 10 75
ENTREPRISES DE GESTION C.S.M. INC. 1481-0873	Pierrefonds	26 11 75
ENTREPRISES L. PRIEST INC. et sa version anglaise L. PRIEST ENTERPRISES INC. 1463-2095	564, rue Champlain, Hemmingford	18 11 75
LES ENTREPRISES P.A.G. LIMITEE 1481-0287	658, rue Bel-Air, Buckingham	21 11 75
ENTREPRISES ROSSELAU INC. 1461-8714	Macamic	10 09 75
LES ENTREPRISES SANIFLO INC. et sa version anglaise SANIFLO ENTERPRISES INC. 1463-9660	1517, du Moulin, Ancienne-Lorette	06 01 76
LES ENTREPRISES SHADCO INC. 1463-9462	Sherbrooke	29 12 75
LES ENTREPRISES TONY ET MARCEL INC. 1463-8266	Blainville	19 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
EXPRESS & TRANSPORT PROVOST (1975) INC. et sa version anglaise <i>PROVOST EXPRESS & TRANSPORT (1975) INC.</i> 1463-0438	1321, rue Crevier, Marieville	11 11 75
FERME GAUMOR INC. 1463-8019	Sainte-Françoise	18 12 75
FERRITE (CONCEPTION DE STRUCTURES ET FORMES) INC. 1480-7663	892, Cabot, Boucherville	06 11 75
LES FORAGES BECKER (QUEBEC) INC. 1481-0295	Montréal	21 11 75
LES FORAGES STE-MARIE LTEE et sa version anglaise <i>STE-MARIE DRILLING LTD.</i> 1501-2453	8480, 8e Avenue, Saint-Michel	03 12 75
GARAGE J. NORMAND INC. 1463-5049	80 A, rue Dorchester, Québec	08 12 75
GARAGE PATRICK GAGNE INC. 1463-8068	Bagotville	18 12 75
GARAGE REAL DUPLAIN INC. 1463-7987	150, rue Rousseau, Notre-Dame-des- Anges.	18 12 75
GERLEB INC. 1481-0725	625, rue Deslauriers, Saint-Laurent	25 11 75
GESTRANS INC. 1463-0537	Route rurale 2, Magog	13 11 75
GRAPHIQUE MONT-BRUNO INC. et sa version anglaise <i>MOUNT-BRUNO GRAPHIC INC.</i> 1481-0774	54A Robert, Saint-Basile-Le-Grand	25 11 75
HABITATIONS TERRASSE DU COTEAU INC. 1481-1517	105, 25e Avenue nord, Bois-des-Filion ..	28 11 75
REAL HEBERT INC. 1463-2012	Wickham	21 11 75
LES IMMEUBLES MONTAIGNE INC. 1357-5071	4, avenue Sunset, Outremont	20 01 76
LES IMMEUBLES VINGT TRENTE INC. 1463-3085	Sainte-Foy	17 12 75
LES IMPORTATIONS A.V. INC. et sa version anglaise <i>A.V. IMPORTS INC.</i> 1501-3113	7258, St-Hubert, Montréal	08 12 75
IMPRIMERIE REGIONALE A.R.L. 1480-6772	Joliette	31 10 75
INDUSTRIES A.P.L.M. INC. 1480-9834	Route régionale, Authier	19 11 75
INTERPERSONNEL CLAUDE BOURG INC. 1481-1780	1, Place Ville-Marie, bureau 930, Montréal.	28 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES INVESTISSEMENTS P.T.J. LIMITEE et sa version anglaise <i>P.T.J. INVESTMENTS LIMITED</i> 1480-1245	5932, Clanranald, Montréal	29 09 75
LES INVESTISSEMENTS RHO INC. et sa version anglaise <i>RHO INVESTMENTS INC.</i> 1464-0981	55, D'Auteuil, Québec	13 01 76
LES INVESTISSEMENTS STRASBOURG INC 1461-7161	2990 Prévert, bureau 6, Sainte-Foy	28 08 75
JEAN-PIERRE LACOSTE & ASSOCIES INC. 1480-9370	Montréal	17 11 75
LITHOGRAPHIE GRANGER (1976) LTEE 1463-9983	1171, rue Litho, Saint-Félicien	07 01 76
LOCATION D'OUTILLAGE AHUNTSIC INC. et sa version anglaise <i>AHUNTSIC TOOL RENTAL INC.</i> 1501-2446	2076, boulevard Gouin est, Montréal	03 12 75
LOCATION DE ROULOTTES MARTIN INC. et sa version anglaise <i>MARTIN TRAILER LEASING INC.</i> 1366-8096	Saint-Laurent	03 09 75
LUAL LTEE et sa version anglaise <i>LUAL LTD.</i> 1367-0369	305, boulevard Décarie, Saint-Laurent ...	22 09 75
MAÇONNERIE C. GILBERT LTEE 1367-0575	Boucherville	23 09 75
MAGASIN D'ESCOMPTE J. & J. INC 1367-1219	3706, boulevard de la Concorde, Duvernay, Laval.	26 09 75
MAISON DU STEAK RENDEZ-VOUS INC 1461-8292	5481, avenue Mont-Royal, Montréal	03 12 75
MARCHE BARRE (ST-LAURENT) INC et sa version anglaise <i>BARRE MARKET (ST-LAURENT) INC.</i> 1367-0526	1192, rue Barré, Saint-Laurent	23 09 75
MARCHE D.A. REID INC 1501-2743	3, rue Hannah, Beauharnois	04 12 75
MEDIAMUS LTEE 1481-0154	100, Place Charles-Lemoyne, Longueuil .	21 11 75
METAL & ERECTION ROBERT INC 1463-0941	64A, rue Saint-Jacques, Charlemagne ...	17 11 75
MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC 1481-1772	2950, rue Ontario est, Montréal	28 11 75
MISURA, LEBOEUF ET ASSOCIES LIMITEE et sa version anglaise <i>MISURA, LEBOEUF AND ASSOCIATES LIMITED</i> 1501-2842	Saint-Bruno-de-Montarville	05 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES MODES JAY DEE INC. et sa version anglaise <i>JAY DEE FASHIONS INC.</i> 1463-3119	Saint-Jérôme	27 11 75
MONLANCO LTEE 1366-6342	Montréal	21 08 75
MICHELINE MORELLO INC. 1480-5980	3131, Côte Vertu, Saint-Laurent	28 10 75
MUSIQUE LE DISCOBOLE INC. 1480-2565	Sainte-Julie	08 10 75
NADECO INC. 1367-0385	355, 55e Avenue, Lachine	16 12 75
PAULIRO INC. 1463-6153	1375, boulevard Walberg, Dolbeau	12 12 75
PEINTURE DATTOLI INC. et sa version anglaise <i>DATTOLI PAINTING INC.</i> 1501-2701	3426-A, rue St-Denis, Montréal	04 12 75
PHONO DRUMMOND (1975) LTEE et sa version anglaise <i>DRUMMOND PHONO (1975) LTD.</i> 1463-6435	1475, rue Fradet, Drummondville-Sud	11 12 75
LES PLACEMENTS ANDROUS LTEE et sa version anglaise <i>ANDROUS INVESTMENTS LTD.</i> 1481-1376	Chomedey, Laval	28 11 75
LES PLACEMENTS DUHAGO INC. 1463-0388	Drummondville	10 11 75
PLACEMENTS LA TROUVAILLE INC. 1355-6907	Sherbrooke	08 10 75
LES PLACEMENTS LEFORT LIMITEE 1481-0279	Sainte-Adèle	21 11 75
PLACEMENTS O.E.A. INC. 1480-4553	5400, chemin Chambly, Saint-Hubert	20 10 75
LES PLACEMENTS S.T.D. LTEE 1480-9784	5445, Brodeur, Montréal	19 11 75
PRODIS INC. 1367-0708	1560, boulevard Gouin est, Montréal	23 09 75
LES PRODUITS DE BEAUTE & DE SANTE UNIVERSITE INC. et sa version anglaise <i>UNIVERSITY HEALTH & BEAUTY AID PRODUCTS INC.</i> 1366-9833	2001, rue Université, Montréal	17 09 75
PROVISIONS INDUSTRIELLES I.P.I. INC. et sa version anglaise <i>I.P.I. INDUSTRIAL PROVISIONS INC.</i> 1481-0998	Montréal	26 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
PROVISIONS MARVIL LTEE 1463-4372	27, rue Jacques-Cartier, Pointe-Gatineau .	04 12 75
QUINCAILLERIE BOYER INC et sa version anglaise <i>BOYER HARDWARE INC.</i> 1501-6322	707, boulevard du Lac, Dorval	31 12 75
J. E. RAINVILLE LTEE 1463-8118	Notre-Dame-des-Laurentides	18 12 75
J. L. RANCOURT & FORTIN LTEE 1463-4547	Saint-Benoit-Labre	03 12 75
RECHAPAGE LAURENTIEN LTEE 1501-4376	250, avenue Argenteuil, Lachute	18 12 75
RELAXATION DES CONTRAINTES COOPERHEAT A.S.R. QUEBEC LTEE et sa version anglaise <i>COOPERHEAT A.S.R. STRESS RELIEF QUEBEC LTD.</i> 1366-5732	5695, des Grandes Prairies, Section 136, Montréal.	15 08 75
REPARATIONS DE TANKERS MONTREAL INC et sa version anglaise <i>MONTREAL TANKERS REPAIRS INC.</i> 1367-0252	Montréal-Nord	19 09 75
RESTAURANT LA PIOUSKE INC 1461-9506	Bonaventure	01 12 75
RESTAURANT LE MERIDON INC. 1480-9750	Laval	19 11 75
ROCTON INC. 1481-1178	5810, boulevard Industriel, Montréal-Nord.	27 11 75
ROJAN INC. 1481-1228	823, rue Marie-Victorin, Contrecoeur ...	27 11 75
RUELLAND & TURCOTTE INC. 1462-1403	94, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi ..	24 09 75
RENE ST-YVES INC. 1481-2002	710, rang York, Saint-Barthélemy	02 12 75
LE SALON DE COIFFURE LA PLACE DU SOUVENIR INC.. 1366-9692	Laval	16 09 75
LE SALON DES SPORTIFS DE BONAVENTURE LTEE et sa version anglaise <i>BONAVENTURE SPORTMEN'S LOUNGE LTD.</i> 1462-9737	6605, Côte de Liesse, Montréal	07 11 75
SERIGRAPHIE VANIER INC. 1462-9711	Québec	07 11 75
SERVICES DE MARKETING LOUCHAMP INC. et sa version anglaise <i>LOUCHAMP MARKETING SERVICES INC.</i> 1501-4855	1, Place Ville-Marie, bureau 1734, Montréal.	18 12 75
LE SERVICE MAYTAG PEM (QUEBEC) LTEE 1481-0451	Québec	24 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
SERVICES PARAMEDICAUX DJINN INC. et sa version anglaise <i>DJINN PARAMEDICAL SERVICES INC.</i> 1501-2404	1150, boulevard St-Joseph est, Montréal .	03 12 75
SOCIETE IMMOBILIERE LYMPIC INC. 1464-0957	573, Grande Côte est, Lanoraie-D'Autray.	08 01 76
SOCIETE D'INVESTISSEMENT NORBERT INC. 1481-1608	17, Bar le Duc, Lorraine	28 11 75
SOREMU INC. 1480-7622	507, Place d'Armes, Montréal	06 11 75
SPECIALITES MATBEC INC. 1463-8696	244, Léonard, Magog	23 12 75
SPORTS ARNAUD INC. 1462-4316	515, rue Arnaud, Sept-Iles	07 10 75
STUDIO PLUS INC. 1480-8893	2125, rue Jean-Talon est, Montréal	13 11 75
TALON CHAMBLY LTEE et sa version anglaise <i>CHAMBLY HEËL LTD.</i> 1481-1533	Chambly	28 11 75
LES TAPIS NADON & FRERES INC. 1366-6441	1857, rue Du Souvenir, Varennes	20 10 75
TERRASSEMENT A.R.R. INC. 1366-7431	400, rue Saint-Thomas, Saint-Zotique ...	29 08 75
TRANSPORT CYR & FILS INC. 1463-6146	Saint-Guillaume	12 12 75
TRANSPORTS J.A.P. INC. 1463-5676	1864, du Monument, Giffard	11 12 75
TRANSPORT J.P.D. LTEE 1463-1725	Bagotville	20 11 75
TRENT & CHARLEBOIS INC. 1481-1186	230, avenue Redfern, Westmount	27 11 75
UNIBISC, INC. 1501-5001	Montréal	08 01 76
LES VENTES ELECTRONIQUES MERIDIEN INC. et sa version anglaise <i>MERIDIAN ELECTRONIC SALES INC.</i> 1463-9520	6309, De Bellefeuille, Saint-Léonard	29 12 75
GERARD VILLENEUVE INC. 1366-0642	1940, Place Laurence, Chomedey, Laval..	04 07 75
VIMETAL INC. 1480-9628	Montréal	18 11 75
VOYAGES RICARD INC. 1462-1148	84, rue Principale, Rouyn	09 12 75

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DES GRADES SUPERIEURS DE POLYTECHNIQUE (A.E.G.S.P.) 1481-0394	Montréal	21 11 75
L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC..... et sa version anglaise THE CENTER CITY CRAFT SHOP INC. 1365-1500	Montréal	25 04 75
CLUB AGE D'OR BOURG-JOLY INC. 1463-3333	411, rue Girouard, Saint-Hyacinthe	26 11 75
CLUB DE L'AGE D'OR LES VAILLANTS DE CHAPAIS 1463-7979	Chapais	18 12 75
CLUB DE BASEBALL LES IROQUETS DE RIGAUD INC.... 1501-2156	401, chemin Mountain Ranch, Rigaud ...	02 12 75
CLUB DE MOTONEIGE ST-CHRYSOSTOME INC..... 1480-6079	Saint-Chrysostome	29 10 75
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ELAN DE MANIWAKI, INC. 1462-9828	Maniwaki	12 12 75
CLUB DES PROPRIETAIRES MAISON INC..... 1464-1302	915, boulevard Saint-Cyrille ouest, Québec.	15 01 76
CLUB SOCIAL MERITE INC..... 1463-4828	9, rue Boucher, Loretteville	05 12 75
CLUB SOCIAL QUESTEEL LONGUEUIL..... 1480-6814	2555, Chemin du Lac, Longueuil	03 11 75
CLUB SOCIAL T.V. INC..... 1480-7671	60, 7e Avenue, Terrasse Vaudreuil	07 11 75
LE CLUB DE VOLS PLANES CANADA	11699, Saint-Germain, app. 7, Saint-Laurent.	04 12 75
COMITE CANADIEN POUR L'INSTITUT LURIA	360, rue Saint-Jacques, bureau 1414, Montréal.	09 06 75
et sa version anglaise CANADIAN COMMITTEE FOR THE LURIA INSTITUTE 1365-7424		
COMITE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DU DEUXIEME CENTRE SPORTIF D'AMOS INC. 1461-7351	Amos	02 09 75
LES COMPAGNONS DE MATAGAMI INC..... 1366-3281	130, boulevard Matagami, Matagami	18 11 75
FONDATION CHARISMATIQUE L'EAU VIVE INC. 1366-8223	219, rue Dufferin, Granby	05 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LA FONDATION DE CHARITE RUTH CLARK et sa version anglaise THE RUTH CLARK CHARITABLE FOUNDATION 1366-2846	Montréal	22 08 75
GALERIE D'ART ET D'ARTISANAT RIVIERE-DES- PRAIRIES, INC. 1480-6467	119, 42e Avenue, Rivière-des-Prairies ...	30 10 75
GARDERIE LA RUCHE HOHELAGA MAISONNEUVE INC. 1364-2186	Montréal	17 12 75
GARDERIE LES MARMOUSETS INC. 1463-1907	85, Sauvé ouest, Montréal	14 01 76
HABITAT ST-SAUVEUR-DES-MONTS INC. 1462-4670	Saint-Sauveur-des-Monts	08 10 75
IMMEUBLE BOURG CHAMPETRE INC. 1480-6087	100, boul. Roland-Therrien, Longueuil ..	06 01 76
LIGUE DE HOCKEY BELDORLE INC. 1463-5130	Saint-Henri	08 12 75
LES LOISIRS DE ST-DOMINIQUE DU ROSAIRE INC. 1364-2616	Saint-Dominique-du-Rosaire	19 06 75
LA MARINA DE LA CHAUDIERE INC. 1463-3291	51, rue Desjardins, Québec	26 11 75
METRO-LOISIRS INC. 1464-0262	444, De La Bretagne, Laval	08 01 76
SPIRIMEDIA	Montréal	01 12 75
VOITURES ANCIENNES DU QUEBEC (V.A.Q.) INC. et sa version anglaise VINTAGE AUTOMOBILES OF QUEBEC (V.A.Q.) INC. 1480-8026	159, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice	11 11 75

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63410-o

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
JEAN BRIERE LIMITEE 1462-0181	5314, rue Papineau, Montréal.	17 09 75	Corrigeant le nom: «JEAN BRIERE INC.» par «JÉAN BRIERE LIMITEE».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63410-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AGENCES D'ASSURANCES CLAMAN, SANDERS INC. et sa version anglaise <i>CLAMAN, SANDERS INSURANCE AGENCIES INC.</i> 720377	15 12 72	31 10 75	Changeant le nom—ancien nom: AGENCES D'ASSURANCES CLAMAN INC. et sa version anglaise <i>CLAMAN INSURANCE AGENCIES INC.</i>
L'ASSOCIATION DES SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES DE DRUMMONDVILLE-SUD INC. 1127-1969	12 03 69	23 09 75	Étendant les objets.
ATELIER DE REPARATION PRIEUR INC. ... et sa version anglaise <i>PRIEUR REPAIR SHOP INC.</i> 1461-3319	11 08 75	24 10 75	Changeant le nom—ancien nom: ATELIER DE REPARATION PRIEUR INC.
CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA INC. ... 11375-1956	26 06 56	09 09 75	Changeant le nom—ancien nom: FEDERATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES RICHELIEU-YAMASKA et sa version anglaise <i>FEDERATION OF COMMUNITY SERVICES RICHELIEU-YAMASKA</i>
CENTRE METROPOLITAIN DE CHIRURGIE PLASTIQUE INC. 733478	02 08 73	17 12 75	Augmentant les pouvoirs.
CHRISTINA MANUFACTURING LIMITED ... 1114-5695	18 08 52	05 01 76	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les privilèges et restrictions.
CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY INC. 1247-3013	06 11 70	17 11 75	Extension des pouvoirs.
CLUB DE TENNIS VAL DES ARBRES INC. . et sa version anglaise <i>VAL DES ARBRES TENNIS CLUB INC.</i> 1368-3651	22 05 74	29 08 75	Augmentant le capital-actions.
COMPTOIRS LA GRANDE INC. 1369-7834	24 09 74	11 12 75	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.
CONSTRUCTION BARRAUTE LTEE et sa version anglaise <i>BARRAUTE CONSTRUCTION LTD.</i> 1236-3255	27 09 71	20 08 75	Retranchant quelques dispositions aux lettres patentes.
ENTREPRISES EMILE CREVIER INC. et sa version anglaise <i>EMILE CREVIER ENTERPRISES INC.</i> 1196-1760	14 04 70	15 10 75	1. Changeant le nom—ancien nom: LES PETROLES DE LUXE INC. et sa version anglaise <i>DE LUXE PETROLEUM INC.</i> ; 2. Étendant ses pouvoirs.
LES ENTREPRISES J. ERNEST PONTBRIAND INC. 1131-1917	20 04 55	09 12 75	Changeant le nom—ancien nom: BUANDE-RIÉ SOREL NETTOYEURS INC.

Nom	Date de		L.P.S.		Modifications		
	constitution		Date				
LA FONDATION LEONCE LEVESQUE DE ROBERVAL INC. 730699	29	03	73	23	12	75	Modifiant quelques dispositions aux lettres patentes.
FORAGE BERCO LTEE (Libre de responsabilité personnelle) et sa version anglaise <i>BERCO DRILLING LTD. (No personal liability)</i> 1247-0670	17	01	63	08	12	75	Changeant le nom—ancien nom: CLAUDE THELLEND EXPLORATIONS LTEE (Libre de responsabilité personnelle).
LA FRATERNITE EUCHARISTIQUE INC. 1258-0114	30	12	57	09	09	75	1. Augmentant le capital; 2. Augmentant la valeur des biens immobiliers.
MODE SELECT INC. 3889-65	31	08	65	05	12	75	1. Augmentant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.
J.R. PARIS & FILS LIMITEE et sa version anglaise <i>J.R. PARIS & SONS LIMITED</i> 12417-59	24	04	59	26	11	75	1. Modifiant les privilèges et restrictions afférents aux actions privilégiées; 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
PLACEMENTS CLAUDE BEDARD INC. 746326	06	02	74	03	12	75	Augmentant le capital.
PLACEMENTS ZYCON INC. et sa version anglaise <i>ZYCON INVESTMENTS INC.</i> 1366-7936	03	09	75	08	01	76	Augmentant le capital.
POSTE DE TRAITE DE FOURRURES CRUES DE MATAGAMI LTEE et sa version anglaise <i>MATAGAMI RAW FUR TRADING POST LTD.</i> 1371-7798	29	04	75	01	12	75	Modifiant les objets.
RENE PRIMEAU INC. 736817	12	04	73	14	03	75	Changeant le nom—ancien nom: MANUFAC- TURE DE CHAUSSURES HYGRADE LTEE et sa version anglaise <i>HYGRADE INSOLE MANUFACTURE LTD.</i>
SOCIETE DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC. et sa version anglaise <i>FABRICATORS OF INDUSTRIAL PIPING SYSTEMS S.O.T.I. INC.</i> 1356-1832	02	05	74	10	10	75	1. Augmentant le capital; 2. Augmentant le nombre des administrateurs de 3 à 7.
TABAC BONAVENTURE INC. et sa version anglaise <i>BONAVENTURE TOBACCO INC.</i> 1366-4040	30	07	75	13	01	76	Étendant les objets.
TUSMIGEN CO. LTD. 1286-8170	15	03	63	26	09	75	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les dispositions des lettres pa- tentes.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CENTRE D'ÉCHANGE CULTUREL EST-OUEST INC. et sa version anglaise EAST-WEST CULTURAL EXCHANGE CENTER INC. 73-8025	31 08 73	Montréal	4937, rue Sherbrooke ouest, Westmount.
CHOQUETTE & LANGLOIS LTEE	27 12 73	Magog	3112, Bernard-Pilon, Beloeil.
CONIBEC INC.	27 01 75	130, rue de la Barre, Longueuil.	762, rue Desaulniers, Saint-Lambert.
CONSTRUCTION A.D.M. INC. et sa version anglaise A.D.M. CONSTRUCTION INC. 74-6134	16 01 74	507, Place d'Armes, bureau 1209, Montréal.	4050, Grande-Allée, Saint-Hubert.
CORPORATION ANTIMEX	06 09 73	71, rue Duchatel, Outremont.	3531, rue Vendôme, Montréal.
ROSAIRE COSSETTE INC.	08 10 69	531, Point du Jour Nord, L'Assomption.	785, boulevard Marie- Victorin, Verchères.
ENTREPRISES P.E. LAMY INC.	18 10 73	6107, Des Préaux, Saint-Léonard.	977, boulevard de la Salette, Bellefeuille.
ENTREPRISES ROBERT GAGNON INC.	04 07 74	Québec	322, 52 ^e Rue ouest, Charlesbourg.
GEOPAC INC.	30 09 71	1485, boulevard Desaul- niers, Longueuil.	665, rue Pine, Saint-Lambert.
GIMBER INC.	30 08 61	1, Place Ville-Marie, 1901, Montréal.	4115, rue Sherbrooke ouest, Westmount.
LES IMMEUBLES BRISCO INC. et sa version anglaise BRISCO REALTIES INC. 1241-0338	22 09 70	11940, rue Grenet, app. 202, Montréal.	5606, Chamberland Crescent, Côte Saint-Luc.
LES INDUSTRIES CHIMIQUES TREXON INC. et sa version anglaise TREXON CHEMICAL INDUSTRIES INC. 73-7537	29 06 73	Anjou	8500, rue Lafrenaié, Saint-Léonard.
LES INDUSTRIES DORCHESTER LIMITEE ... et sa version anglaise DORCHESTER INDUSTRIES LIMITED 1254-2007	16 04 52	1188, avenue Carrier, Québec.	2690, avenue Robert, Giffard.
LAPERRIERE & VERREAUULT	17 06 75	130, rue de la Barre, Longueuil.	762, rue Desaulniers, Saint-Lambert.
METROPOLITAN FACTORS CORPORATION ..	02 07 53	Montréal	4850, chemin Côte St-Luc, Côte Saint-Luc.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ROULOTTES LA PRAIRIE INC. et sa version anglaise LA PRAIRIE TRAILER INC. 1361-2445	10 01 75	92, boulevard Taschereau, La Prairie.	9070, boulevard Taschereau, Brossard.
TERRASSE CHANTAL INC. 1368-3545	28 06 74	142, De Picardie, Saint-Lambert.	211, rue Marie-Rose, Salaberry-de-Valleyfield.
LES VENTES ELECTROMAGNETIQUES INDUSTRIELLES LTEE et sa version anglaise ELECTROMAGNETIC INDUSTRIAL SALES LTD. 736852	17 04 73	2195, rue Masson, Montréal.	4362, rue Forest, Montréal-Nord.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63410-o

Renseignements sur les compagnies

Lettres patentes annulées

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication dans la *Gazette officielle* de ce deuxième avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
L'ACTION CATHOLIQUE DIOCESAINE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE 1321-5223	La Pocière	11 08 65
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE ST-JOVITE INC. 1241-2706	St-Jovite	17 01 69
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DE STOKE	Stoke	10 08 56
L'ASSOCIATION DE JEU DE CROQUET STE-MADELEINE	Cap-de-la-Madeleine	07 07 50
AVILA LTD. 1307-5882	Montréal	03 10 60
ROMEO BARRETTE, INC. 1166-0974	Trois-Rivières	27 02 56
LE BATAILLON GARCIA MORENO INC. 15367-60	Montréal	21 12 60
BESSETTE & FRERES INC. 1318-6846	Warden	03 01 58
LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE LA TUQUE INCORPOREE	La Tuque	13 01 61

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
BOUTIQUE CLARICE INC. 1247-0084	Montréal	22 11 65
FERNAND BRODEUR INC. 1333-4321	Noranda	28 08 72
BRUNELLE & PAQUETTE LTEE 1322-2609	St-Constant	04 04 60
CENTRALIA INVESTMENTS LTD. 1327-9518	Montréal	29 06 59
CIE D'AGENCES D'ASSURANCES FREDERICK D. BUCKINGHAM LTEE 1315-3531	Montréal	17 03 69
LA CIE DE BOIS LAURENTIDE LTEE 5499-48	Saint-Tite	13 09 48
LA CIE DE CONSTRUCTION TOLHURST LTEE 1286-2736	Montréal	13 09 60
LA CIE DE PORTEFEUILLE FRONTENAC LTEE 1309-3117	Montréal	12 01 66
CIE DE TRANSPORT DES EMBOUTEILLEURS, INC. 1256-3953	Val-d'Or	30 11 60
CINE-PARC METRO INC. 1246-5894	Québec	26 02 70
CINQUANTENAIRE DE LA SARRE INC. 1246-6181	La Sarre	06 02 67
CITY & DISTRICT BUILDERS INC. 1241-7408	Montréal	09 10 59
CLUB AUTO NEIGE CLAUNOR INC. 1247-1439	Contrecoeur	10 04 72
CLUB CHICK-SHAWKS INC. 1246-0267	Matapédia	05 05 58
CLUB COLOMBO — STE-ANNE-DES-MONTS 1253-0705	Ste-Anne-des-Monts	04 03 69
CLUB DES FRANCS AMIS INC. 1232-1410	Saint-Georges	01 03 67
LE CLUB DE HOCKEY CASTOR DE SHERBROOKE INC. 1243-7869	Sherbrooke	13 12 57
CLUB DE HOCKEY DU LAC ETCHEMIN INC. 1251-9223	Lac Etchemin	25 09 69
CLUB MARNAC 1274-5998	Montréal	25 03 64
CLUB McMULLEN 1275-0493	Matane	19 07 57
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE LAC-SAGUAY INC. 1333-4081	Saguay	30 11 72
CLUB RICHELIEU STE-ANNE-DES-MONTS 1303-3386	Ste-Anne-des-Monts	28 01 53

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES ET DES PATIENTS DE L'HOPITAL DES LAURENTIDES 1291-8348	L'Annonciation	31 07 64
CLUB 76 VICTORIAVILLE	Victoriaville	29 05 72
THE COLTON CORPORATION	Montréal	11 12 58
COMITE DES LOISIRS DU PARC ST-PAUL	Chicoutimi	19 07 65
LE COMITE DU TIMBRE DE NOEL DE GRAND-MERE INCORPORE ...	Grand-Mère	20 10 59
LA COMMISSION CENTRALE DES LOISIRS DE TRACY INC.....	Tracy	11 12 62
CORPORATION DES LOISIRS DE PONT-VIAU	Pont-Viau	31 10 63
COURTEMANCHE & FILS LTEE	Mont-Laurier	27 10 59
CRAVEN MALO-ANTIQUES & INTERIORS LTD.	Montréal	17 04 70
CUISINES FRANCIS INC.....	Beauport	27 09 63
J.G. DENIS INC.	Montréal	18 07 60
DION TRANSPORT INC.	Sainte-Thérèse-Ouest ...	27 10 61
DISQUES QUEBECOIS INC.	Montréal	02 11 71
DISTRIBUTION D'EQUIPEMENTS DE SPORT (D.E.S.) LTEE	Cowansville	17 08 71
DORIC CONSTRUCTION LTEE / LTD.	Montréal	28 09 59
DUDESCO LTD.....	Montréal	07 01 66
J.M. DUFRESNE AUTOS INC.	Mont-Laurier	10 06 63
EASTERN METAL & WASTE LTD.	Granby	18 03 60
L'ECOLE DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL POUR ADULTES	Joliette	24 02 64
LES EMBELLISSEMENTS URBAINS LTEE	Chomedey	01 06 64
EQUITABLE MORTGAGE CORPORATION	Montréal	19 07 65
ESMO HOLDING INC.....	Montréal	26 08 58

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
FAIRMOUNT RESTAURANT INC. 1258-6848	Montréal	26 10 66
FERME ST-PAUL INC. 1279-2081	Saint-Paul-l'Ermité	03 01 63
LA GARDE PAROISSIALE ST-JEAN-BAPTISTE DE SHERBROOKE 1236-0285	St-Jean-Baptiste de Sherbrooke.	29 11 57
LA GARDE ST-EDOUARD DE PORT-ALFRED INC. 1233-2128	Port-Alfred	15 11 54
THE GARRISSON SUPPLY COMPANY LIMITED 1262-0423	Shawville	15 07 53
THE GRADUATE NURSES ASSOCIATION OF THE ROYAL VICTORIA HOSPITAL 1263-8862	Montréal	03 10 66
L'HOPITAL ST-JOSEPH DE SEPT-ILES INCORPOREE 1320-2890	Sept-Iles	16 11 55
HOTEL DE LA PICARDIE LTEE 1163-7055	Chicoutimi	09 02 62
HOTEL DES LACS INC. 1301-8882	La Macaza	22 04 66
HOTEL LE BUISSON INCORPOREE 1318-8636	Dorion	30 07 57
LES IMMEUBLES LEFRANÇOIS LTEE 1301-9039	Jonquière	28 01 65
LES INDUSTRIES RED MILL LIMITEE 1275-7027	Red Mill	22 11 66
ISTON CONSTRUCTION CO. LTD. 1267-7019	Lachine	19 08 65
GERARD LAPOINTE & FILS LIMITEE 1193-9030	Saint-Charles-Borromée .	29 03 60
L.G. LAROCHE INC. 1263-3517	Laval	24 11 66
LAVALLEE CO. LTD. 1271-6056	Sherbrooke	28 02 58
LELO CHEMICALS INC. 1245-8022	Montréal	24 09 68
LUDGER LEPAGE & FILS LIMITEE 1326-9550	Saint-Félicien	13 01 51
H. LETOURNEAU INC. 1305-6528	Saint-Hyacinthe	19 02 57
LA LIGUE DES CONTRIBUABLES DE LONGUEUIL 1249-0629	Longueuil	24 01 63
LIGUE DE HOCKEY REGIONALE 1230-4366	Rivière-du-Loup	18 01 68

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
LES LOISIRS DE GREENWICH VILLAGE LTEE 1264-2807	Saint-Henri-de- Mascouche.	03 08 67
LOISIRS DES JEUNES DE ST-JANVIER 1268-0120	Saint-Janvier	21 08 58
LES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-NEIGES 1298-1718	Montréal	14 02 55
LES LOISIRS DE ST-GERARD-DES-LAURENTIDES INC. 1262-6479	Saint-Gérard-des- Laurentides.	10 11 66
MECANADA LTEE 1275-0972	Québec	09 04 69
NATIONAL CARTON SPECIALTIES LTD. 1124-8291	Montréal	11 09 50
NATIONAL HOME OWNERS CLUB OF MONTREAL INC. 1327-3073	Montréal	06 11 59
O.P.S. CONSTRUCTION INC. 1278-2579	Laval	23 12 69
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE BAIE-COMEAU INC. 1300-5970	Baie-Comeau	21 07 60
«THE OVEN» LTD. 1327-3065	Rosemère	03 01 56
PATISSERIE MENARD INC. 1114-3922	Verdun	20 10 65
PAVILLON JEAN XXIII INC. 1268-3223	Windsor	31 10 68
PENSION DU NORD LIMITEE 1294-2587	Sept-Iles	07 07 59
PISTE DE COURSE MONT-HEBERT LTEE 1249-8234	Hébertville	05 05 69
PLACE DU BUISSON INC. 1311-7452	Les Saules	22 04 68
PLACE Y. GIRARD INC. 1263-1396	Laval	25 05 71
PLAN-CON INC. 1248-5991	Montréal	28 10 70
PLOMBERIE & CHAUFFAGE BRAVO LTEE 1240-8126	Montréal	11 08 66
POLARIS METAL INC. 1280-3904	Saint-Michel	04 04 66
POTVIN & TREMBLAY (PORT-ALFRED) LTEE 1290-1849	Chicoutimi	29 11 56
POULIN & ROY INC. 1327-3933	Beauceville-Est	22 06 67
LES PRODUITS CHIMIQUES EMPIRE INC. 1156-2410	Québec	28 12 59

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
QUICK ELECTRIC MAINTENANCE LTD. 1297-9274	Saint-Michel	25 10 58
RECREDEV INC. 1216-3515	Montréal	20 10 71
LES RESIDENCES METROPOLITAINES INC. 4431-66	Montréal	02 11 66
RICHELIEU SWIMMING CLUB INC. 1282-3100	Outremont	07 10 68
B. RODRIGUE & FILS INC. 1241-1609	Saint-Laurent	21 10 59
FERNANDO ROY INC. 1328-5754	Thetford Mines	17 04 61
ROYAL MINING CORPORATION (NO PERSONAL LIABILITY) 1375-9592	Montréal	04 05 70
SALON DE COIFFURE CHATEAUBRIAND INC. 1245-5572	Giffard	25 09 70
SERRURE DE CAPOT UNIVERSELLE INC. 1266-1799	Montréal	16 12 68
SERVICE DE BIEN-ETRE DE L'ILE-JESUS 12026-59	Montréal	10 04 59
LES SERVICES D'IMMEUBLES GRANDE-ALLEE INC. 74-63	Québec	04 01 63
SERVICE D'IMPRIMERIE DURO INC. 1288-0100	Montréal	19 05 72
LES TAPIS RO-LAN INC. 1271-2543	Granby	14 02 67
TELEPHONE DE ST-COME DE KENNEBEC INC. 1322-6352	St-Côme	16 07 59
TELEVISION COMMUNAUTAIRE ST-PAMPHILE INC. 1344-5887	Saint-Pamphile	25 09 73
TRIDON HOLDINGS INC. 1286-6752	Montréal	15 07 70
UNIFORCE LIMITEE 1286-8949	Montréal	30 08 68
UNITED BUILDING SERVICE & MAINTENANCE INC. 1273-4414	Montréal	04 08 70
LA VOLIERE INC. 1327-7058	Québec	25 01 62

Associations coopératives

CO-OP FUNÉRAIRE QUEBÉCOISE

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a confirmé l'acte d'accord intervenu les 21 et 22 octobre 1975, 5 et 12 novembre 1975, 10 et 16 décembre 1975 entre « LA CO-OP FUNÉRAIRE QUEBÉCOISE », « COOP FUNÉRAIRE DU FOYER ST-ANTOINE », « COOP FUNÉRAIRE DE LAUZON », « COOP FUNÉRAIRE DE ST-ELZEAR », « COOP-FUNÉRAIRE DE ST-JULES », « COOP FUNÉRAIRE DE TRING-JONCTION », « COOP FUNÉRAIRE DE ST-FREDERIC », « COOP FUNÉRAIRE DE STE-MARIE », « COOP FUNÉRAIRE DE ST-HENRI-DE-LEVIS », « COOP FUNÉRAIRE DE ROBERTSONVILLE », « COOP FUNÉRAIRE DE ST-EPHREM, CTE BEAUCE », « COOP FUNÉRAIRE DE NOTRE-DAME-DES-PINS », « COOP FUNÉRAIRE DE ST-ROMUALD », « COOP-FUNÉRAIRE DE ST-ZACHARIE », « COOP-FUNÉRAIRE ST-METHODE », « COOP-FUNÉRAIRE DE ST-FIDELE », prévoyant la fusion de ces seize (16) associations coopératives, sous le nom de « CO-OP FUNÉRAIRE QUEBÉCOISE », dont le siège est situé à Lac-Mégantic, Québec, dans le district électoral de Mégantic-Compton.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

63423-o

ALBERT JESSOP.

LA COOPERATIVE D'HABITATION
DE LA PETITE BOURGOGNE*(Loi des associations coopératives)*

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a autorisé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPERATIVE D'HABITATION DE LA PETITE BOURGOGNE », dont le siège social est situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de Ste-Anne.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières.*

63425-o

ALBERT JESSOP.

FERME COOPERATIVE
CENTRE-SUD DE MONTREAL*(Loi des associations coopératives)*

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « FERME COOPERATIVE CENTRE-SUD DE MONTREAL », dont le siège social est situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de St-Jacques.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

63424-o

ALBERT JESSOP.

Changement de nom — Loi du — Accordés

Allan Beitel

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 61-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Allan Kitaj en celui de Allan Beitel.

Québec, le 20 janvier 1976.

*Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.*

63413-o

Marie Suzanne Dora Christiane Bye

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 65-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Suzanne Dora Christiane Gough en celui de Marie Suzanne Dora Christiane Bye.

Québec, le 20 janvier 1976.

*Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.*

63413-o

Marie Ange Diane Bye

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 64-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Ange Diane Gough en celui de Marie Ange Diane Bye.

Québec, le 20 janvier 1976.

*Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.*

63413-o

Joseph Nicolas Jimmy Dubé

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 66-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Nicolas Gilberto Jimmy Descipio en celui de Joseph Nicolas Jimmy Dubé.

Québec, le 20 janvier 1976.

*Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.*

63413-o

Sin Yin Marc Hung

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 63-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Sin Yin Hung Fong Yue en celui de Sin Yin Marc Hung.

Québec, le 20 janvier 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

63413-0

Elsie James

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 59-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Elsie Jinks en celui de Elsie James.

Québec, le 20 janvier 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

63413-0

Garth Linden Larose

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 60-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Garth Linden Beauceage en celui de Garth Linden Larose.

Québec, le 20 janvier 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

63413-0

Marie France Linda Morin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 67-76 du 14 janvier 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie France Linda Bertrand en celui de Marie France Linda Morin.

Québec, le 20 janvier 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

63413-0

Changement de nom — Loi du — Demandes**Zeki Akkohen**

Avis est donné par les présentes que Zeki Akkohen, avocat, domicilié au 3235, avenue Ridgewood, app. 407, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Bernard Zeki Cohen et que ce changement de nom bénéficiera à son épouse Linet Saul Akkohen des mêmes lieux.

63341-5-2-0

ZEKI AKKOHEN, *avocat.*

Laszlo Andras Beck

Avis est donné que Laszlo Andras Beck, étudiant, domicilié au 3140 boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Leslie Andrew Beck.

63426-6-2-0

Le requérant,

LASZLO ANDRAS BECK.

Marie Rose Aline Bourré

Avis est par les présentes donné que mademoiselle Marie Rose Aline Bourré, ménagère, résidant et domiciliée au 38, Verdon, à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Aline Grenier.

Ste-Thérèse, ce 18 novembre 1975.

Les procureurs de la requérante,

QUESNEL, MORRISSETTE

& DUROCHER.

63343-5-2-0

Wilson Côté

Avis est donné que Wilson Côté, ébéniste, résidant et domicilié au numéro 2319 Terrasse Guindon dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Hébert.

Montréal, le 20 janvier 1976.

Le procureur du requérant,

PIERRETTE ST-PIERRE.

63403-5-2-0

Michèle Beauchamp

Avis est donné que Michèle Beauchamp, étudiante, résidant et domiciliée au 2616, rue Leblanc, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de Michèle Lacasse.

Montréal, le 29 décembre 1975.

Le procureur de la requérante,

HÉLÈNE LEDUC.

63342-5-2-0

Istvan Beck

Avis est donné que le soussigné, administrateur, domicilié à 3140, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Stephen Istvan Beck.

63427-6-2-0

Le requérant,

ISTVAN BECK.

Ignace Ferland

Avis est par les présentes donné que Ignace Ferland, domicilié au 256, Bord-de-l'Eau ouest, La Sarre, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin que son nom de baptême (Ignace Ferland) soit changé en celui de Fernand Paquette, nom sous lequel il a toujours été connu, le tout conformément à la Loi du changement de nom.

Le procureur du requérant,
63429-6-2-0 NICOLE BRETON.

Marie Elizabeth Prisque Gagnon

Avis est par les présentes donné que Mademoiselle Marie Elizabeth Prisque Gagnon, ménagère, domiciliée et résidant à 168, rue Turcot, à Rosemère, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Elizabeth Diane Prisque Gagnon.

Sainte-Thérèse, le 18 novembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
63344-5-2-0 QUESNEL, MORRISSETTE
& DUROCHER.

Andreas Dimitropoulos-Giannakoulis

Avis est par les présentes donné que Andreas Dimitropoulos-Giannakoulis, employé, domicilié à 4568, boulevard Levesque dans la ville de St-Vincent-de-Paul, district de Montréal, a l'intention de présenter une demande au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Andreas Dimitropoulos-Giannakoulis en Andreas Giannakoulis.

Daté à Montréal, ce 22 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63428-6-2-0 FANNY & PRICE.

Geza Papolczy

Avis est donné que Geza Papolczy, comptable, de la ville de Brossard, district de Montréal, province de Québec, domicilié et résidant à 1140 Paquette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Geza Lynd.

Montréal, le 5 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63444-6-2-0 STEVEN KORDA.

Joseph Albert Gaudias Rosario Plante

Avis est donné que Joseph Albert Gaudias Rosario Plante, domicilié et résidant Route 5, Plage Beauchesne à Arthabaska, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph Albert Gaudias Rosario Rock Plante.

Le procureur du requérant,
63430-6-2-0 DENIS LAVIGNE, avocat.

Anna Jayashree Ramavataram

Avis est donné que Mlle Anna Jayashree Ramavataram, étudiante, domiciliée à 3046, rue Raudot, en la ville de Ste-Foy, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de: Anna Jayashree Ramavataram en Anna Jayashree Kilambi.

Ste-Foy, le 23 janvier 1976.

Le procureur de la requérante,
63453-6-2-0 ME PAUL LAQUERRE, notaire.

Michèle Rotszyld

Avis est donné que Michèle Rotszyld, souscripteur adjoint, domiciliée à 3920 de la Peltrie, en la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Michèle Rothschild.

Montréal, le 21 août 1975.

La requérante,
63345-5-2-0 MICHÈLE ROTSYLD.

Arthur Roy

Avis est donné que Arthur Roy résidant et domicilié au 12, chemin Lasalle à Lachine, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Yvon Laurendeau.

A la suite de ce décret, le nom de son épouse, Incoronata Scanzano Roy, sera également changé en celui de Incoronata Scanzano Laurendeau.

Lachine, ce 21 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63431-6-2-0 BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE.

Ginette Rushford

Nous donnons avis que Ginette Rushford, agent de bureau au ministère du revenu, au palais de justice de Montréal, domiciliée au 1909 Des Erables, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Ginette Pelletier.

Le procureur de la requérante,
63378-5-2-0 GILLES TRUDEL.

Frantisek Vohrysek

Vous êtes par ces présentes informé que Frantisek Vohrysek, demeurant au 4723, avenue Fulton, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant légalement son nom en celui de Frank Vernon.

Montréal, le 9 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63346-5-2-0 MENDELSON, SELICK,
CROSS & PINSKY.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

AMEUBLEMENT DE LUX (1964) INC.

Prenez avis que la compagnie « AMEUBLEMENT DE LUX (1964) INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Verdun, le 27 novembre 1975.

Le président,

63450-o

LOUIS A. GAUTHIER.

LES DEVELOPPEMENTS PANORAMIQUES INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DEVELOPPEMENTS PANORAMIQUES INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

63432-o

Le président,

ALMAS BRASSARD.

DUT-CAN IMPORTERS LTD. IMPORTATEURS DUT-CAN LTEE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DUT-CAN IMPORTERS LTD. — IMPORTATEURS DUT-CAN LTEE », constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 14 janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,

63433-o

ME ANDRÉ P. LIMOGES, notaire.

LOUIS A. GAUTHIER INC.

Prenez avis que la compagnie « LOUIS A. GAUTHIER INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Verdun, le 27 janvier 1976.

Le président,

63451-o

LOUIS A. GAUTHIER.

GLENORA SECURITIES, INC.

Avis est par les présentes donné que « GLENORA SECURITIES, INC. », une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 22^e jour de janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,

63434-o

TANSEY, LAVERY, JOHNSTON, O'DONNELL,
CLARK & CARRIÈRE.

HARROW BRAND CLOTHING CO. INC.

Avis est par les présentes donné que « HARROW BRAND CLOTHING CO. INC. », une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 6^e jour de janvier 1976.

Le secrétaire,

63435-o

HARRY DOLMAN.

HOPITAL STE-JULIENNE LTEE

Prenez avis que la compagnie « HOPITAL STE-JULIENNE LTEE », compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Ste-Julienne, comté de Montcalm, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Joliette, le 22 janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,

63436-o

ANDRÉ RONDEAU, notaire.

THE PERLEY CO. LIMITED

Avis est par les présentes donné que « THE PERLEY CO. LIMITED » une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans le district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 26^e jour de janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,

63452-o

MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER,
TAVISS, SHAYNE & LEVITT.

LES RESTAURANTS LA NOUVELLE ORLEANS INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie « LES RESTAURANTS LA NOUVELLE ORLEANS INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 21 janvier, 1976.

Le secrétaire,

63437-o

ROBERT VINEBERG.

**THE MARTINIQUE MOTOR INN LTD.
MOTEL LE MARTINIQUE LTEE**

Avis est par les présentes donné que la compagnie « THE MARTINIQUE MOTOR INN LTD. — MOTEL LE MARTINIQUE LTEE », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des con-

sommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 21 janvier 1976.

63438-o

Le secrétaire,
ROBERT VINEBERG.

Compagnies étrangères — Permis**GIANT BATTERY CO. LTD.**

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 3^e jour de décembre 1975, il a accordé un nouveau permis à la compagnie « GIANT BATTERY (INDUSTRIAL DIVISION) CO. LTD. », l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de « GIANT BATTERY CO. LTD. », conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

63410-o

1141-1824

JIM PATTISON INDUSTRIES LTD.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 7^e jour de janvier 1976, il a accordé un nouveau permis à la compagnie « EDP INDUSTRIES LIMITED », l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de « JIM PATTISON INDUSTRIES LTD. », conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

63410-o

57-1968

Demande(s) à la Législature**La Commission des écoles catholiques
de Montréal**

Avis est donné que La Commission des écoles catholiques de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour demander l'adoption d'une loi l'autorisant:

a) à revaloriser, à compter du 1^{er} juillet 1975, la rente de ses pensionnés non enseignants qui étaient prestataires au 31 décembre 1973, d'un pourcentage égal à 3% multiplié par le nombre d'années entières entre la date de retraite et le 31 décembre 1974; et

b) à assumer le coût total de cette revalorisation, sans affecter la contribution des membres cotisants actuels et futurs du régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission;

c) le tout en dérogation à l'article 100 de la Loi du régime de retraite des employés du gouvernement et

des organismes publics (chapitre 12 des Lois du Québec de 1973).

Montréal, le 16 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,

BRUNET, DUROCHER,

DENIS & PARENT.

63359-5-4-o

**Municipalité de Notre-Dame des Anges,
comté de Portneuf**

Avis est par les présentes donné que la municipalité de Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf, s'adressera lors de la prochaine session législative, à l'Assemblée nationale, pour qu'une loi soit adoptée dans le but d'annexer à ladite municipalité, les rangs un (1) et deux (2) Nord-est, A, B, E, F et G du canton de Montauban.

Québec, ce 22 janvier 1976.

Les procureurs de la municipalité,

LACROIX, ROUTHIER, BOUCHARD,

GAGNON, BEAUPRÉ.

63439-6-4-o

Ministère des affaires municipales

Ville de Rosemère

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Rosemère.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 janvier 1976.

Le ministre des affaires municipales,

63421-0

VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières

Assurances

AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY », dont le siège social est situé à New-York, N.Y., États-Unis d'Amérique, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a fusionné toutes ses affaires dans le Québec avec « GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY », dont le siège social est situé à New-York, N.Y., États-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de fusion qui a pris effet le 1er octobre 1975;

Attendu que « GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY » est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY » sont annulés à compter du 31 décembre 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 31 décembre 1975.

*Pour le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
Le surintendant des assurances,*

63422-6-2-0

ROGER-A. CAMARAIRE,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS

*Avis d'annulation de permis et de certificat
d'enregistrement*

Attendu que « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS » a cessé de faire affaires dans le Québec le 30 juin 1975;

Attendu que le président et le secrétaire-trésorier de ladite compagnie ont produit au Service des assurances, le 16 janvier 1976, une déclaration assermentée à l'effet que la compagnie n'a plus d'assurance en vigueur, qu'elle a payé toutes ses dettes et distribué son surplus;

En conséquence, avis est par les présentes donné que les permis et certificat d'enregistrement de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS » sont annulés à compter du 16 janvier 1976.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 16 janvier 1976.

*Pour le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
Le surintendant des assurances,*

63374-5-2-0

ROGER-A. CAMARAIRE.

SUN INSURANCE OFFICE LIMITED

*Avis d'annulation de permis et de
certificat d'enregistrement*

Attendu que « SUN INSURANCE OFFICE LIMITED », dont le siège social est situé à Londres, Angleterre, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a réassuré toutes ses affaires dans le Québec avec « THE LONDON ASSURANCE », dont le siège social est situé à Londres, Angleterre, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux compagnies le 19 décembre 1975 et lequel contrat de réassurance a pris effet le 1er janvier 1976;

Attendu que « THE LONDON ASSURANCE » est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « SUN INSURANCE OFFICE LIMITED » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « SUN INSURANCE OFFICE LIMITED » sont annulés à compter du 1er janvier 1976.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 1er janvier 1976.

*Pour le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
Le surintendant des assurances,*

63445-6-2-o

ROGER-A. CAMARAIRE.

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE D'ACCUEIL D'ACTON VALE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 17e jour de décembre 1975, modifiant les lettres patentes émises le 6 février 1974.

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

63410-o

LISE BACON.

SS: 8-1974

CENTRE D'ACCUEIL LANAUDIERE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 47, 82 et 83 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 17e jour de décembre 1975, fusionnant et convertissant « PAVILION LE GARDEUR INCORPORÉE », constituée le 29 juillet 1969 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies et « CENTRE D'ACCUEIL DE LANORAIE », constituée le 8 mai 1974 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, en un établissement public sous le nom de « LES CENTRES D'ACCUEIL LANAUDIERE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « Centre d'accueil ».

Le siège social de l'établissement est à Repentigny, district judiciaire de Joliette.

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

63410-o

LISE BACON.

1462-7483

HOPITAL HOTEL-DIEU DE HAUTERIVE

Prenez avis que l'autorisation prescrite par l'article 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux a été donnée pour la dissolution d'un établissement constitué sous le nom de « HOPITAL HOTEL-DIEU DE HAUTERIVE » constitué par lettres patentes délivrées en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec le 13 septembre 1950

et qu'en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi constituant en corporation « LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH DE MONTREAL » chapitre 122 des Lois de 1963, le lieutenant-gouverneur en conseil a déclaré dissoute la corporation « HOPITAL HOTEL-DIEU DE HAUTERIVE », a fixé les conditions de cette dissolution et a réglé la transmission du patrimoine de ladite corporation tel qu'il appert à l'arrêté en conseil numéro 4478-75 en date du 1er octobre 1975. Les décisions arrêtées à ces fins entreront en vigueur 60 jours après la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

1253-0119

63420-o

HOPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 47, 82 et 83 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 17e jour de décembre 1975, convertissant la corporation « HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU », constituée le 24 novembre 1960, en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de Charité de la Providence, en un établissement public sous le nom de « HOPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « Centre hospitalier ».

Le siège social de l'établissement est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

63410-o

LISE BACON.

1362-9241

LES RELIGIEUSES SOEURS HOSPITALIERES DE ST-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU D'ARTHABASKAVILLE

Prenez avis que l'autorisation prescrite par l'article 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux a été donnée pour la dissolution d'un établissement constitué sous le nom de « LES RELIGIEUSES SOEURS HOSPITALIERES DE ST-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU D'ARTHABASKAVILLE » cons-

titué par la Loi 48 Victoria, chapitre 45 et qu'en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi constituant en corporation « LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH DE MONTREAL » chapitre 122 des Lois de 1963, le lieutenant-gouverneur en conseil a déclaré dissoute la corporation « LES RELIGIEUSES SOEURS HOSPITALIERES DE ST-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU D'ARTHABASKAVILLE » a fixé les conditions de cette dissolution et a réglé la transmission du patrimoine de ladite corporation tel qu'il appert à l'arrêté en conseil numéro 4479-75 en date du 1er octobre 1975. Les décisions arrêtées à ces fins entreront en vigueur 60 jours après la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

2654-52

63418-0

**LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE
SAINT-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU
DE SAINT-JEROME**

Prenez avis que l'autorisation prescrite par l'article 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux a été donnée pour la dissolution d'un établis-

sement constitué sous le nom de « LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-JEROME » constitué par lettres patentes délivrées en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec le 14 septembre 1948 et qu'en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi constituant en corporation « LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH DE MONTREAL » chapitre 122 des Lois de 1963, le lieutenant-gouverneur en conseil a déclaré dissoute la corporation « LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-JEROME », a fixé les conditions de cette dissolution et a réglé la transmission du patrimoine de ladite corporation tel qu'il appert à l'arrêté en conseil numéro 4477-75 en date du 1er octobre 1975. Les décisions arrêtées à ces fins entreront en vigueur 60 jours après la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

5514-48

63419-0

Soumissions — Demandes de

La commission scolaire Des Rivières

Siège social: Cité de Farnham (Iberville) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Michel A. Godère, directeur général, Centre administratif, 707 nord, rue St-Paul, Farnham (Iberville), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 25 février 1976, pour l'achat de \$245,000 d'obligations de la commission scolaire Des Rivières, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$245,000 — 10 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$15,000
15 03 1978	17,000
15 03 1979	18,000
15 03 1980	20,000
15 03 1981	23,000
15 03 1982	25,000
15 03 1983	27,000

Année

Capital

15 03 1984	\$30,000
15 03 1985	33,000
15 03 1986	37,000

La commission scolaire Des Rivières, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Des Rivières s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 11-12-73 — \$39,000 — dépenses d'immobilisations; 14-5-74 — \$206,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercre-

di, le 25 février 1976, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 707 nord, rue St-Paul, Farnham (Iberville), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Farnham (Iberville), ce 29 janvier 1976.

Le directeur général,
MICHEL A. GODÈRE.

Centre administratif, 707 nord, rue St-Paul,
Farnham (Iberville), P.Q.

Téléphone: 293-5358, code 514.

63446-0

Commission scolaire régionale Duvernay

Siège social: Ville de Laval, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Achille Corbo, directeur général, Centre administratif, 3100, boulevard de la Concorde, Centre d'Achat Duvernay, Duvernay (Laval), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 25 février 1976, pour l'achat de \$645,000 d'obligations de la commission scolaire régionale Duvernay, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$645,000 — 10 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$40,000
15 03 1978	44,000
15 03 1979	48,000
15 03 1980	53,000
15 03 1981	59,000
15 03 1982	65,000
15 03 1983	72,000
15 03 1984	79,000
15 03 1985	88,000
15 03 1986	97,000

La commission scolaire régionale Duvernay, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le

principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Duvernay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 26-11-75 — \$645,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 25 février 1976, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 3100, boulevard de la Concorde, Centre d'Achat Duvernay, Duvernay (Laval), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Duvernay (Laval), ce 30 janvier 1976.

Le directeur général,
ACHILLE CORBO.

Centre administratif, 3100, boulevard de la Concorde,
Centre d'Achat Duvernay, Duvernay (Laval), Québec.
Téléphone: 324-6420, code 514. 63454-0

La commission scolaire régionale Eastern Townships

Siège social: Ville de Lennoxville
(Saint-François), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné W.-J. Sparkes, directeur général, jusqu'à 7.30 heures du soir, mercredi, le 25 février 1976, au Centre administratif, 257, rue King, Lennoxville, (Saint-François), P.Q., pour l'achat de \$600,000 d'obligations de la commission scolaire régionale Eastern Townships, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$600,000 — 10 ans

Année	Capital
15 03 1977.....	\$37,000
15 03 1978.....	41,000
15 03 1979.....	45,000
15 03 1980.....	50,000
15 03 1981.....	55,000
15 03 1982.....	60,000
15 03 1983.....	67,000
15 03 1984.....	74,000
15 03 1985.....	81,000
15 03 1986.....	90,000

La commission scolaire régionale Eastern Townships, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation sou-

laire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Eastern Townships s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée 3-12-75 — \$600,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 25 février 1976, à 7.30 heures du soir, au Centre administratif, 257, rue King, Lennoxville (Saint-François), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Lennoxville (comté de St-François), ce 29 janvier 1976.

Le directeur général,

W.-J. SPARKES.

Centre administratif, 257, rue King,

Lennoxville (St-François), P.Q.

Téléphone: 569-9466, code 819.

63447-0

La commission scolaire de la Haute-Gatineau

Siège social: Ville de Maniwaki (Gatineau), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gérard Émond, le directeur général, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi, Centre administratif, 331, du Couvent, C.P. 1390, Maniwaki, comté de Gatineau, P.Q. et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, école Sainte-Croix-de-Messines, Messines, (Gatineau), P.Q., lundi, le 23 février 1976, pour l'achat de \$211,000 d'obligations de la com-

mission scolaire de la Haute-Gatineau, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, si supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$211,000 — 10 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$15,000
15 03 1978	18,000
15 03 1979	19,000
15 03 1980	21,000
15 03 1981	23,000
15 03 1982	19,000
15 03 1983	21,000
15 03 1984	23,000
15 03 1985	25,000
15 03 1986	27,000

La commission scolaire de la Haute-Gatineau, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64, demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidécomis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans le procédé d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de la Haute-Gatineau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du: 28 juillet 1960 — \$26,000 — renouvellement d'emprunt; 8 décembre 1975 — \$185,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 23 février 1976, à 8.00 heures du soir, école Sainte-Croix-de-Messines, Messines, (Gatineau), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Maniwaki (Gatineau), ce 29 janvier 1976.

Le directeur général,
GÉRARD ÉMOND.

Centre administratif, 331, du Couvent,
C.P. 1390, Maniwaki (Gatineau), P.Q.

Téléphone: 449-4590, code 819.

63448-o

Ville de Jonquière Comté de Jonquière

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné René Perron, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 23 février 1976 à l'Hôtel de ville, Place Davis (Arvida), ville de Jonquière, P.Q., pour l'achat de \$5,949,000 d'obligations de la ville de Jonquière (Jonquière), datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux diffèrent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$5,949,000 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$159,000
15 03 1978	168,000
15 03 1979	179,000
15 03 1980	189,000
15 03 1981	219,000
15 03 1982	232,000
15 03 1983	249,000
15 03 1984	262,000
15 03 1985	281,000
15 03 1986	258,000
15 03 1987	273,000
15 03 1988	291,000
15 03 1989	309,000
15 03 1990	333,000
15 03 1991	355,000
15 03 1992	381,000
15 03 1993	406,000
15 03 1994	438,000
15 03 1995	469,000
15 03 1996	498,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$498,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$498,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins d'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Jonquière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans

les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 48 — \$81,000 — voirie; 56 — \$235,000 — aqueduc et égouts; 57 — \$370,000 — aqueduc et égouts; 58 — \$175,000 — voirie; 62 — \$290,000 — voirie; 725 — \$99,000 — renouvellement d'emprunt; 606 — \$113,000 — renouvellement d'emprunt; 817 — \$11,700 — voirie, aqueduc, égouts; 832 — \$17,000 — bâtisse et terrains; 850 — \$710,000 — voirie, aqueduc, égouts; 859 — \$150,000 — voirie, aqueduc, égouts; 868 — \$117,500 — électricité; 405-71 — \$516,000 — rénovation urbaine; 406-71 — \$102,000 — bâtisses et terrains; 434-73 — \$159,000 — bâtisses et terrains; 439-73 — \$93,000 — voirie, aqueduc, égouts et électricité; 440-73 — \$21,450 — construction d'une station de taxi; 442-73 — \$160,000 — voirie, aqueduc et égouts; 446-73 — \$144,000 — voirie, aqueduc et égouts; 447-73 — \$46,000 — bâtisses et terrains; 453-74 — \$180,000 — bâtisses et terrains; 454-74 — \$441,100 — voirie; 458-74 — \$262,400 — aqueduc et égouts; 175 — \$166,500 — renouvellement d'emprunt; 223 — \$453,200 — aqueduc et égouts; 224 — \$49,150 — aqueduc et égouts; 226 — \$100,000 — aqueduc et égouts; 4 — \$686,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 23 février 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, Place Davis (Arvida), ville de Jonquière, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Jonquière (comté de Jonquière), ce 3 février 1976.

Le greffier,
RENÉ PERRON.

Hôtel de ville, Place Davis (Arvida),
Ville de Jonquière, P.Q.

Téléphone: 547-6631, code 418.

63455-0

Village de Montebello Comté de Papineau

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Charles-Guy Beauchamp, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 101, rue Notre-Dame, Montebello, comté de Papineau, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 24 février 1976, pour l'achat de \$500,000 d'obligations du village de Montebello, comté de Papineau, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un

ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$500,000 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$13,000
15 03 1978	15,000
15 03 1979	16,000
15 03 1980	18,000
15 03 1981	20,000
15 03 1982	22,000
15 03 1983	24,000
15 03 1984	27,000
15 03 1985	30,000
15 03 1986	33,000

Année	Capital
15 03 1987	\$ 5,000
15 03 1988	5,000
15 03 1989	6,000
15 03 1990	6,000
15 03 1991	7,000
15 03 1992	8,000
15 03 1993	8,000
15 03 1994	9,000
15 03 1995	10,000
15 03 1996	218,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$31,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 2006.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mars 1996 au montant de \$218,000 comprend un solde de \$206,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
15 03 1997	\$13,000
15 03 1998	14,000
15 03 1999	15,000
15 03 2000	17,000

La commission scolaire régionale Orléans

Siège social: Ville de Beauport
Comté de Montmorency, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gérard Grenier, directeur général, Centre administratif, 643, avenue du Cénacle, Beauport, comté de Montmorency, P.Q. jusqu'à 8 heures du soir, mercredi, le 25 février 1976, pour l'achat de \$4,000,000 d'obligations de la commission scolaire régionale Orléans datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars

Année	Capital
15 03 2001	\$19,000
15 03 2002	21,000
15 03 2003	23,000
15 03 2004	25,000
15 03 2005	28,000
15 03 2006	31,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$218,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Montebello s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement 274-74 — \$500,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mardi, le 24 février 1976, Hôtel de ville, 101, rue Notre-Dame, Montebello, comté de Papineau, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Montebello (comté de Papineau), ce 28 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
CHARLES-GUY BEAUCHAMP.

Hôtel de ville, 101, rue Notre-Dame,
Montebello village (Papineau), P.Q.
Téléphone: 423-5123, code 819. 63449-0

1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10¹/₂%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$4,000,000 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$ 70,000
15 03 1978	77,000
15 03 1979	85,000
15 03 1980	93,000
15 03 1981	102,000
15 03 1982	113,000
15 03 1983	124,000
15 03 1984	136,000
15 03 1985	149,000
15 03 1986	165,000
15 03 1987	181,000
15 03 1988	199,000
15 03 1989	219,000
15 03 1990	241,000
15 03 1991	265,000
15 03 1992	292,000
15 03 1993	321,000
15 03 1994	353,000
15 03 1995	388,000
15 03 1996	427,000

La commission scolaire régionale Orléans, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$427,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre

qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales dans la province de Québec de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$427,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Orléans s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 28 mai 1975 — \$4,000,000 — construction d'une polyvalente à Beauport.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue, mercredi, le 25 février 1976, à 8 heures du soir, au Centre administratif 643, Avenue du Cénacle, Beauport (Montmorency), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Beauport, ce 23 janvier 1976.

Le directeur général,
GÉRARD GRENIER.

Centre administratif,

643, Avenue du Cénacle, Beauport,

Comté de Montmorency, Québec.

Téléphone: 667-1250, code 418.

63415-0

Ville de Sainte-Marie Comté de Beauce-Nord

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Michel Lambert, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 18, sud rue Saint-Antoine, Sainte-Marie, comté de Beauce-Nord, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 24 février 1976, pour l'achat de \$499,000 d'obligations de

la ville de Sainte-Marie (Beauce-Nord), datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — \$499,000 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1977	\$ 8,000
15 03 1978	9,000
15 03 1979	11,000
15 03 1980	11,000
15 03 1981	15,000
15 03 1982	15,000
15 03 1983	17,000
15 03 1984	17,000
15 03 1985	20,000
15 03 1986	22,000
15 03 1987	23,000
15 03 1988	25,000
15 03 1989	28,000
15 03 1990	30,000
15 03 1991	33,000
15 03 1992	35,000
15 03 1993	39,000
15 03 1994	43,000
15 03 1995	47,000
15 03 1996	51,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$51,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne

devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$51,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Sainte-Marie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 362 — \$116,500 — usine de filtration; 371 — \$83,000 — usine de filtration; 382 — \$181,000 — aqueduc, égouts; 399 — \$58,500 — aqueduc, égouts, voirie; 407 — \$60,000 — travaux à l'usine de filtration.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mardi, le 24 février 1976, Hôtel de ville, 18, sud rue Saint-Antoine, Sainte-Marie, comté de Beauce-Nord, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Sainte-Marie (comté de Beauce-Nord), ce 26 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,

MICHEL LAMBERT.

Hôtel de ville, 18, sud rue Saint-Antoine,

Sainte-Marie (Beauce-Nord) Québec,

Téléphone: 387-2301, code 418.

63416-0

Avis divers

ECOLE NORMALE CARDINAL-LEGER DE MONTREAL

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'il a déclaré la corporation « ECOLE NORMALE CARDINAL-LEGER DE MONTREAL », constituée en corporation par lettres patentes émises, le 12 mai 1961, en vertu de l'article 23 de la Loi constituant en corporation les soeurs de Sainte-Anne de Lachine, (5-6 Elizabeth II,

chapitre 160), dissoute en vertu de l'article 23 précité, cette dissolution devant prendre effet à compter du soixantième jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

63414-0

12163-61

La ville de Montréal*Avis de rachat*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission « 7% Deutsche Mark Loan of 1969 » de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1er avril 1976, conformément à l'article 3, section 2, des conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1er avril 1989 énumérées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

3,500 obligations au montant de capital de DM 1,000 chacune:

Numéro de la série 5 — Numéros des obligations 14001 — 17500 inclusivement.

300 obligations au montant de capital de DM 5,000 chacune:

Numéro de la série 5 — Numéros des obligations 71201 — 71500 inclusivement.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Berliner Handels-Gesellschaft, Frankfort (Main), et/ou à toute autre banque énumérée à l'article 6, section 1, des conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er avril 1976.

À compter du et après le 1er avril 1976, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Daté à Montréal, ce neuvième jour de décembre 1975.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des Finances.

63417-o

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la (ville) ou ouvertes au public depuis au moins (cinq)

The City of Montreal*Notice of Redemption*

To the holders of debentures payable in the Legal Currency of the Federal Republic of Germany of the issue "7% Deutsche Mark Loan of 1969" of the City of Montreal, Province of Québec, Canada.

Public notice is hereby given that the City of Montreal intends to and will redeem on April 1, 1976, pursuant to article 3, section 2, of the condition of loan, the following debentures payable in lawful money in the Federal Republic of Germany of the above-mentioned issue due on April 1, 1989, listed below at 100% of the face value thereof plus accrued interest to the redemption date, namely:

3,500 debentures in the principal amount of DM 1,000 each:

Series number 5 — Debentures numbers 14001 — 17500 inclusive.

300 debentures in the principal amount of DM 5,000 each.

Series number 5 — Debentures numbers 71201 — 71500 inclusive.

The debentures so called for redemption will become due and payable and will be paid, at the option of the holder, in lawful money of the Federal Republic of Germany, at the principal office of Berliner Handels-Gesellschaft, Frankfurt (Main), and/or at any other bank listed in article 6, section 1, of the conditions of loan, upon presentation and surrender of the said debentures with all interest coupons maturing after April 1, 1976.

From and after April 1, 1976, interest on the debentures so called for redemption will cease and interest coupons maturing subsequent to that date will be void.

Dated at Montréal, this ninth day of December 1975.

City of Montreal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Director of Finance.

63417-o

City of Montreal

Notice is hereby given that in accordance with the provisions of Article 36 of the Charter of the City of Montreal which reads as follows:

"36. The director of the public works department shall cause the streets, lanes, highways and public squares acquired by the city or open for public use for (five) years or more to be described and recorded in a register to be kept exclusively for such purpose.

ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans dans les limites de la (ville) ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la (ville) dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la (ville) approuve (le ou les documents) donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la (ville) entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. (Ces documents) doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la (ville) et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la (ville) doit publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;
- c) une déclaration à l'effet que (la description prévue) au paragraphe 1 (a été approuvée et déposée) suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la (ville).

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la (ville) doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registraire est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait () qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de (cinq) ans.

Such of these streets, lanes, highways or public squares as are public in part only shall be registered and described for such part alone.

Upon such registration, such streets, lanes, highways and squares shall be deemed to be public highways.

The provisions of this article shall apply also to territories annexed.

Streets, lanes, highways and public squares open to the public for (five) years or more within the limits of the city or of any territory annexed thereto, shall become the property of the city when the following formalities have been observed:

1. By resolution of the executive committee, the city shall approve one or more (documents) giving the description of all streets, lanes, highways or public squares, or any part thereof, for which it wishes to avail itself of the provisions of this article.

2. (Such documents) shall be deposited in the archives of the public works department of the city and a copy certified by a land surveyor shall be deposited in the registry office of Montreal.

3. The city clerk shall publish twice in the *Québec Official Gazette*, with an interval of at least three and not more than four months between each publication, a notice containing:

- (a) the full text of this article;
- (b) a summary description of the streets, lanes, highways and public squares concerned;
- (c) a statement to the effect that the (description) provided for in paragraph 1 has been approved and deposited according to paragraphs 1 and 2.

4. The notice provided for in paragraph 3 shall, during the month following each of its publications in the *Québec Official Gazette*, be inserted in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in the city.

All rights which might be claimed by third parties respecting the ownership of the site of the said streets, lanes, highways and public squares appearing in the documents so deposited shall be extinguished and prescribed if not exercised by action before the competent court during the year following the last publication in the *Québec Official Gazette* of the notice above provided for.

At the expiry of such delays, the city shall cause to be registered against every piece of land concerned a notarial declaration establishing the fulfilment of the formalities provided for above and the deed so registered shall constitute conclusive proof of the fulfilment of such formalities. The registrar must accept the deposit of the documents and register the above mentioned notarial declaration.

The fact that () a street, lane, highway or public square has been described and recorded in the register contemplated in the first paragraph, or is described in the documents and resolutions contemplated in article 37, shall be *prima facie* proof that such street, lane, highway or public square has been open to the public for over (five) years.

La (ville) ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des (trois) années précédentes.

(Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée. »)

La ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 10 juin 1975, la description suivante montrant certaines parties de la ruelle sise au nord-ouest de la rue Bressani, entre la Douzième avenue et la Dix-septième avenue, se composant des lots 353-1-6-1, 354-7-6-2, 354-7-5-2, 354-7-4-2, 354-7-3-2, 356-2-9-2, 356-2-8-2, 356-2-7-2, 356-2-6-2, 356-2-5-2 et 356-2-4-2 du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, préparé pour que ces parties des lots 353, 354 et 356 deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 20 mars 1975 par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, a été déposée le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633037 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Le greffier de la Ville,
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de ville,
Montréal, le 30 janvier 1976.

N.B. Le présent avis annule celui publié aux mêmes fins le 1er novembre 1975.

63334-6-2-0

The city cannot avail itself of the provisions of this article with respect to land on which it has collected any taxes during the (three) preceding years.

(This article shall also apply to streets, lanes and private highways but only in cases where they appear on the plan of the official plan as such and their owners were, on account of their nature, exempted from municipal real estate taxes during at least three fiscal years.

As regards the streets, lanes, public highways and parks owned by the city but whose titles contain a restriction on the future use it wishes to make thereof, the city may free itself from such restrictions by the following procedure:

(a) by the publication of a notice to that effect in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in Montreal;

(b) by paying the indemnity fixed by the court in cases where within twelve months from the publication of such notices the donor or his assigns or successors have exercised their recourses; if such recourses are not exercised within such delay of twelve months, the city shall be liberated.”)

The city of Montreal has approved, under a resolution of its Executive Committee dated June 10, 1975, the following description showing certain sections of the lane located north-west of Bressani Street, between Twelfth Avenue and Seventeenth Avenue, made up of lots 353-1-6-1, 354-7-6-2, 354-7-5-2, 354-7-4-2, 354-7-3-2, 356-2-9-2, 356-2-8-2, 356-2-7-2, 356-2-6-2, 356-2-5-2 and 356-2-4-2 in the official cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, Montreal Registration Division, prepared so that those sections of lots 353, 354 and 356 will become City property in accordance with the above-mentioned conditions; and the undersigned states that the description of the lots mentioned hereabove, approved by the Executive Committee, has been filed in the records of the Public Works Department and that a copy of the above-mentioned description, duly certified on March 20, 1975 by Mr. Gaston Boissinot, Surveyor, has been filed on September 12, 1975 under number 2633037 at the Montreal Registration Office.

This notice is the first which the undersigned is required to publish under the provisions of Paragraph 3 of Section 36 of the City Charter.

MARC BOYER, Q.C.
City Clerk.

City Hall,
Montreal, January 30, 1976.

N.B. The present notice cancels the previous one published for the same purposes on November 1, 1975.

63334-6-2-0

Ventes par Shérifs

Sheriff's Sales

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

HAUTERIVE

HAUTERIVE

Province de Québec — Canada
Cour supérieure — District de Hauterive

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hauterive

No 655-05-000261-75. { CAISSE D'ENTRAIDE
ECONOMIQUE MANI-
COUAGAN, demanderesse, vs
MARCEL TURCOTTE, défendeur.

No. 655-05-000261-75. { CAISSE D'ENTRAIDE
ECONOMIQUE MANI-
COUAGAN, plaintiff, vs
MARCEL TURCOTTE, defendant.

« Un immeuble situé à Hauterive, connu et désigné comme étant le lot six, un, un, six (6-1-1-6), rang Deux (2), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton Laffèche, division d'enregistrement de Saguenay, avec toutes les bâtisses des us construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement la maison portant le numéro mille trois cent cinquante-deux (1352) de l'avenue Hulaud en la ville de Hauterive. »

“An immovable located in Hauterive, known and described as lot six, one, one, six (6-1-1-6) in Range Two (2), on the official plan and in the book of reference for the Township of Laffèche, Saguenay Registration Division, with all the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, more particularly the house bearing number one thousand three hundred fifty-two (1352) Hulaud Avenue, in the Town of Hauterive.”

Pour être vendu au bureau du registrateur de la première division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, le MARDI, NEUVIÈME jour du mois de MARS 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

To be sold at the Registrar's Office in the First Registration Division of Saguenay in the Baie-Comeau Court House, on TUESDAY, the NINTH day of MARCH 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

CHARLOTTE BERGERON,
Assistant Sheriff.

Bureau du shérif adjoint,
Baie-Comeau, ce 9 mars 1976. 63440-0

Assistant Sheriff's Office,
Baie-Comeau, March 9, 1976. 63440

QUÉBEC

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Cour provinciale

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, à savoir: { BANQUE ROYALE DU CA-
No 200-02-007584-75 { NADA, corporation léga-
lement constituée, ayant une
place d'affaires dans les cité et district de Québec, vs
GASTON MAILLOUX, domicilié et résidant au 2705,
Dandrieu, Québec.

Québec, to wit: { R OYAL BANK OF CANA-
No. 200-02-007584-75 { DA, a corporation legally
constituted, having a place of
business in the City and District of Québec, vs GAS-
TON MAILLOUX, domiciled and residing at 2705
Dandrieu, Québec.

« Le lot numéro 6-68 du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette: de figure trapézoïdale, borné vers le nord par le lot 6-67, vers l'est par le lot 6 non subdivisé, partie, vers le sud par le lot 6-69 et vers le sud-ouest par le lot 9-101; mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85') vers le nord, soixante-dix pieds (70') de largeur vers l'est et vingt-quatre pieds (24') vers le sud; contenant en superficie trois mille huit cent quinze pieds carrés, mesure anglaise (3,815 pi. ca.).

“Lot number 6-68 on the official cadastre for the Parish of L'Ancienne-Lorette: of trapezoidal configuration, bounded on the north by lot 6-67, on the east by nonsubdivided lot 6 (part), on the south by lot 6-69 and on the southwest by lot 9-101; measuring eighty-five feet (85') on the north, seventy feet (70') in width on the east and twenty-four feet (24') on the south; covering an area of three thousand eight hundred fifteen square feet (3,815 sq. ft), English measure.

Le lot numéro 9-101 du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette: de figure trapézoïdale, borné vers le nord par le lot 9-102, vers le nord-est par le lot

Lot number 9-101 on the official cadastre for the Parish of L'Ancienne-Lorette: of trapezoidal configuration, bounded on the north by lot 9-102, on the

6-68, vers le sud par le lot 9-100 et vers l'ouest par le lot 9-94, (rue) partie; mesurant quinze pieds (15') vers le nord, soixante-seize pieds (76') vers le sud et soixante-dix pieds (70') de largeur vers l'ouest; contenant en superficie trois mille cent quatre-vingt-cinq pieds carrés, mesure anglaise (3,185 pi. ca.).

Le tout avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.»

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 29 janvier 1976. 63441-0

Fieri Facias de Terris
Cour provinciale

Québec, à savoir: { CLEMENT LECLERC & No 200-02-003504-752. { FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 862 est, rue St-Joseph, Québec, district de Québec, vs GILBERT SOUCY, domicilié et résidant à 301 est, boulevard Charest, Québec, Qué.

« Le lot numéro 1164 du cadastre officiel de la paroisse Jacques-Cartier, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par la rue Bélair, au sud-est par le lot numéro 1182, au nord-est par le lot numéro 1163 et au sud-ouest par la rue Dorchester, mesurant cinquante pieds neuf pouces (50'9") sur la rue Bélair, trente-sept pieds (37') sur la ligne qui le divise du lot numéro 1182, soixante-cinq pieds trois pouces (65'3") sur la ligne qui le divise du lot numéro 1163 et soixante-sept pieds (67') sur la rue Dorchester et contenant en superficie deux mille huit cent soixante-dix pieds carrés (2,870'), mesures anglaises.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice à Québec, 12, rue St-Louis, Québec, le QUINZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 29 janvier 1976. 63443-0

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir: { GULF OIL CANADA No 200-05-001582-753. { LTD., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Montréal, vs CLAUDE GAGNON, résidant à 2475, rue Évangéline, appartement 203, Giffard, district de Québec.

« 1. La subdivision trois cent soixante-huit du lot originaire cinq cent neuf (509-368) du cadastre officiel de St-Roch-Nord;

2. La subdivision trois cent soixante-neuf B du lot originaire cinq cent neuf (509-369 B) du cadastre de St-Roch-Nord;

northeast by lot 6-68, on the south by lot 9-100 and on the west by lot 9-94 (street) (part); measuring fifteen feet (15') on the north, seventy-six feet (76') on the south and seventy feet (70') in width on the west; covering an area of three thousand one hundred eighty-five square feet (3,185 sq. ft.), English measure.

The whole with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.»

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the TWELFTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 29, 1976. 63441

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, to wit: { CLEMENT LECLERC & No. 200-02-003504-752. { FILS INC., a corporation legally constituted, having its head office at 862 Saint-Joseph Street East, Québec, District of Québec, vs GILBERT SOUCY, domiciled and residing at 301 Charest Boulevard East, Québec, Québec.

« Lot number 1164 on the official cadastre for the Parish of Jacques-Cartier, of irregular configuration, bounded on the northwest by Bélair Street, on the southeast by lot number 1182, on the northeast by lot number 1163 and on the southwest by Dorchester Street, measuring fifty feet nine inches (50'9") on Bélair Street, thirty-seven feet (37') along the line that separates it from lot number 1182, sixty-five feet three inches (65'3") along the line that separates it from lot number 1163 and sixty-seven feet (67') along Dorchester Street, and covering an area of two thousand eight hundred seventy square feet (2,870'), English measure.»

To be sold at the Sheriff's Office, in the Québec Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the FIFTEENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 29, 1976. 63443

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit: { GULF OIL CANADA No. 200-05-001582-753. { LTD., a corporation legally constituted, having a place of business in Montreal, vs CLAUDE GAGNON, residing at 2475 Évangéline Street, Apartment 203, Giffard, District of Québec.

« 1. Subdivision three hundred sixty-eight of original lot five hundred nine (509-368) on the official cadastre for Saint-Roch-Nord;

2. Subdivision three hundred sixty-nine B of original lot five hundred nine (509-369 B) on the cadastre for Saint-Roch-Nord;

3. Le lot numéro cinq cent neuf - A - trois (509-A-3) du même cadastre.

Le tout avec maisons dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro civique 420, 2e Avenue à Québec, district de Québec. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue St-Louis, Québec, le DOUZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 29 janvier 1976.

63442-0

3. Lot number five hundred nine - A - three (509-A-3) on the same cadastre.

The whole with the houses constructed thereon, appurtenances and dependencies, and bearing civic number 420 - 2nd Avenue in Québec, District of Québec."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the TWELFTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 29, 1976.

63442

Ventes pour taxes

Municipalité du comté de Bonaventure

Avis public est par les présentes donné par Douglas Smollett, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Bonaventure, que les propriétés immobilières décrites ci-dessous seront vendues à l'enchère publique, au Centre Culturel de New-Carlisle, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi pour le montant des taxes municipales et scolaires dû sur lesdits immeubles, avec ensemble les frais, à moins que lesdites taxes ne soient payées avant la vente, à savoir:

Municipality of the County of Bonaventure

Public notice is hereby given by Douglas Smollett, secretary-treasurer of the Corporation of the County of Bonaventure, that the immovables property hereinafter described will be sold at public auction on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for the amount of municipal and school taxes due thereon, together with costs, unless the said taxes and costs are paid before the date of the sale, to wit:

Vente d'immeuble pour taxes mars 1976 / Sale of immovables for taxes March 1976

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
<i>Sale No.</i>	<i>Name and address</i>	<i>Lot No.</i>	<i>Area</i>	<i>Range</i>	<i>Township</i>	<i>Munic. taxes</i>	<i>School taxes</i>
76-2	William Duguay Succ. New-Carlisle, Qué.	Bâtisse seulement sur 1896			Cox	\$ 40.78	\$ 78.40
76-3	Robert Johnston Munro New-Carlisle, Qué.	749	14.10 acres	3e rang est de New-Carlisle	Cox		23.00
	Route Christies, Lorenzo Délarosbil et Claudion Lebrasseur, 2e rang E.N.C., lot 909						
76-4	Albert Verner St-Eustache, Qué.	306 P. et chalet	150'x400'	1er	Hope		179.48
	Sud-ouest, résidu lot 306, nord-ouest, résidu lot 306, sud-est route 132, nord-est lot 307.						
76-5	Daniel Bisson, Oshawa, Ont.	24 et bâtisses	1 1/2 x 33 1/3 acres	1er	Port-Daniel		187.23
	Daniel Bisson, Edmund Bisson, rep., Baie-des-Chaleurs, 2e rang.						

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
Sale No.	Name and address	Lot No.	Area	Range	Township	Munic. taxes	School taxes
76-6	Daniel Bisson, Oshawa, Ont.	549	3 acres par depé. de lot	2e	Port-Daniel		\$ 30.53
	Andrew Dea ou rep., Edmund Bisson ou rep., Premier rang, Troisième rang.						
76-8	Brian Gilker, Cross-Point	A-183-P.	60'x100' 6,000 pi. ca.	RRST	Mann	\$ 10.50	28.75
	P.A. 183, P.A. 183, A. 172, Route de roulottes						
76-9	Brian Gilker, Cross-Point	A-183-P.	60'x100' 6,000 pi. ca.	RRST	Mann	10.50	28.75
	P. A-183, P. A-183, A 172, Route de roulottes.						
76-10	Philius Grenier, 6586, 28e Avenue, Rosemont, P.Q.	220 P.	.50 ac.	1er	Hope		16.11
	Ambroise Grenier, Philippe Chapados, Baie-des-Chaleurs, Route						
76-11	Lucien Santerre, Caplan	185 P.	45 acres, 1 1/2 arp. par la profondeur du lot moins acte 26,577	1er	Hamilton	27.55	69.33
	Lazarre Arsenault, Fabert Bigaouette, Route 6, 2e rang						
76-12	Louis Ferlatte, St-Elzéar, Qué. Lot complet.	1779	96.00 acres		Cox		124.77
76-13	Edmond Bujold ou Oscar Bujold, Caraquet, N.B.	877		1er	Hamilton	15.87	
76-14	Madame Veuve Eugène Plusquellec, Paspébiac, Qué.	822-2		4e Avenue	Cox	8.73	11.97
76-15	Madame Veuve Eugène Plusquellec, Paspébiac, Qué.	823-1		4e Avenue	Cox	8.83	11.97
76-16	Mme Veuve Eugène Plusquellec, Paspébiac, Qué.	824-1		4e Avenue	Cox	8.73	11.97
76-17	Rosario Maldemay, Paspébiac, Qué.	Maison sur 454-2, 455-2		8e Rue	Cox	408.74	89.13
76-18	Jean-Paul Anglehart, Rivière Paspébiac, Qué.	849-A-1		4e Avenue	Cox	101.82	124.86
76-19	Jean-Paul Anglehart, Rivière-Paspébiac	850-1		4e Avenue	Cox	101.81	124.86
76-20	Succ. Léon Albert, Paspébiac, Qué.	400-1		2e Avenue	Cox	27.35	13.54
76-21	Cyril Gallon, Bonaventure	P. 651, 652, 653		2e rang	Cox		52.05
	Alex Woods ou rep. Georges Gallon ou rep. route, 3e rang.						
76-22	Lucien Arsenault, New-Carlisle	2139-1 et bâtisses			Cox	191.73	252.10
76-23	Lucien Arsenault, New-Carlisle	2070-1 et bâtisses			Cox	474.37	1,033.40
76-24	Succ. Laurent Arsenault, New-Carlisle	940 P.	1 1/2 acre par profondeur du lot		Cox	2.67	17.07
	Ernest Renouf, Renault Arsenault, 5e rang, 3e rang.						
76-25	Paul-Egide Babin, Bonaventure	1193-P	1 acre par profondeur du lot		Cox	1.93	4.30
	Emilien Poirier ou rep., Oscar Babin ou rep., 3e rang, Chemin public.						

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
Sale No.	Name and address	Lot No.	Area	Range	Township	Munic. taxes	School taxes
76-26	Emilien Bujold, Caplan, Qué.	162-P	1.15 acre 100' x 400'; Moins acte no 14,303	1	Hamilton	\$ 73.53	\$ 82.46
	Léonard Ferlatte, Paul-Emile Cyr, Léonard Ferlatte, chemin public.						
76-27	Jean-Baptiste Bujold, Caplan, Qué.	802-P	25 acres 1.25 acre par la profondeur du lot	3e	Hamilton	4.65	5.86
	Ernest Arseneault, Nicolas Bujold, 2e rang, 4e rang.						
76-28	Henri-Paul Bourdages, Caplan, Qué.	1-P	27,500 p.c. 100 pieds par 275 pieds	Premier	Hamilton	164.50	372.04
	Résidu de l'immeuble, Gabriel, Babin, chemin public, résidu de l'immeuble.						
76-29	Hayward McColm, Black Cape, Qué.	231-9 et bâtisses			New- Richmond	79.22	181.13
76-30	William Garrett, Black Capes, Qué.	217-3 P et bâtisses	Moins vente No 7324	Route 6	New- Richmond	48.26	213.50
76-31	Allan McDavid, Matapédia, Qué.	10-B	50 acres	Rt-R.R.2	Restigouche		35.20
76-32	Allan McDavid, Matapédia, Qué.	P-34 et bâtisses	25 acres	1 R.R.	Restigouche		103.00
	Leeman McDavid, Georges Delaney, lot P-34, 2e R.R.						
76-33	Ninian Falle, Matapédia, Qué.	Pt 1 A Pt 1 B et bâtisses	76 acres	UPS	Matapédia		242.69
	Restigouche, Rivière bal. du lot, Restigouche Rivière, 1 STS Matapé. Rivière.						
76-34	Eladio Alcantara, Dr. & Mrs Blanca Cross-Point, Qué.	10 P	75 acres	R. Pac	Mann	20.39	73.07
	Lot 11, lot 9, route 132, Crown Land.						
76-35	Mrs Harry Gray, 6 Belleview Cres. Campbellton, N.B.	231 P et bâtisses	10,000 p.c. 100' x 100'	S S	Nouvelle	29.56	109.85
	Everett Fraser, C.W. Brown, Highway, C W Brown.						
76-36	Dr Tom Taylor, St-Andrew N.B.	217 P, 218 P.	2 acres 300' x 220'	S S	Nouvelle	22.80	106.33
	Fresh water Brook, vendor, Chaleur Bay, vendor.						
76-37	Clarence Dimock, New-Richmond, Qué.	A P	3 acres	Horse Island	Maria		9.25
	H.M. Dimock, A. Brook, R.W. Dimock, Gilker Property.						
76-38	Reubec C. Harrison, St-Jules.	16 BB	13 ac. 1/4 ac. x 17 1/3 ac.	R 1 Casc.	Maria		10.63
	George Best, Bedford Best, Public Road, John S. Phipps						
75-39	Reuban C. Harrison, St-Jules.	15 BP et bâtisses	25 ac. 2 1/2 ac. in width	R 1 Casc.	Maria		106.00
	Cascapédia Riv. Public Road, William Harrison, William Lebouffe.						
76-40	Robert Lehman, New-York, U.S.A.	P-28		1 R.R.	Matapédia		12.43 cath. 11.60 prot.
	Lot 27, lot 29, Rest River, residue of lot 28.						

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
Sale No.	Name and address	Lot No.	Area	Range	Township	Munic. taxes	School taxes
76-41	Robert Lehman, New-York, U.S.A. Lot 26, lot 28, Rest River, residue of lot 27.	Pt 27	200 acres	1 R.R.	Matapédia	\$	12.50 cath. 11.60 prot.
76-42	Robert Lehman, New-York, USA. Lot 21, lot 23, Crown Land, residue of lot 22	Pt 22	1,935 x 4,850;	1 R.R.	Matapédia		12.50 cath. 11.60 prot.
76-43	Robert Lehman, New-York, U.S.A. Lot 20, lot 22, Rest R, Rg 2 R.R.	21	117 acres Moins partie vendue à Etienne Gallant	1 R.R.	Matapédia		12.50 cath. 11.60 prot.
76-44	Robert Lehman, New-York, U.S.A. Lot 19, lot 21, Restigouche River, Rge 2 R.R.	20	108 acres Moins partie vendue à Etienne Gallant	1 R.R.	Matapédia		12.50 cath. 11.62 prot.
76-45	Lehman Brothers, New-York, U.S.A. Lot 18, lot 20, Restigouche River, R 2 Rest R.	19	207 acres	1 R.R.	Matapédia		308.91 cath. 165.55 prot.
76-46	Robert Lehman, New-York, U.S.A. Lot 17, Lot 19 et River Restigouche, portage Range Rge 2 R.R.	18	117 acres	1 R.R.	Matapédia		308.90 cath. 165.55 prot.
76-47	Irvin Campbell, New-Richmond	33-2		Route 6	New-Richmond	\$ 15.16	46.99
76-48	Reggie Mc Whirter, New-Richmond As described in sale No. 24016.	603 P et Bldg		Rang 4	New-Richmond	7.22	53.55
76-49	D.H. McDougal, New-Richmond As described in sale No. 3002.	382 P			New-Richmond	.29	15.09
76-50	Ray R. Cormier New-Richmond Little Casp. River, Madawasca Corp., Jacob Gagné, Edgar Campbell.	888 et bâtisses	120 acres more or less	Rang 8	New-Richmond	39.42	111.69
76-51	Feu Abraham Langlois (fils) Port-Daniel Est Joseph-André Langlois, chemin de la rivière, Gaspard Langlois, Joseph-André Langlois.	Pt 282	150' x 100'	Rang nord du havre	Port-Daniel	28.22	72.23
76-52	Olivier Henry 44, 10 ^e Rue, Rimouski, P.Q. Le chemin du donateur, Valmore Henry C N R, donateur Jos Henry selon acte 18045	236 P.	27,000 p.c.	1	Hamilton	10.09	29.74
76-54	Syndicat des pêcheurs Gascons, Qué. Succ. Narcisse Morin, route du quai Baie-des-Chaleurs, Veuve Thomas et Percival Atkinson ou rep.	Pt 436	30,000 p.c.	Rg 1	Port-Daniel		12.55
76-55	Rose-Anna Chouinard Gascons, S. Armand Chouinard, Pierre Lévesque, Armand Chouinard, Chemin Royal.	Pt 468	9,375 p.c.	Rg 1	Port-Daniel		25.22

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
Sale No.	Name and address	Lot No.	Area	Range	Township	Munic. taxes	School taxes
76-56	Romuald Huard 2284, Hampton, Montréal, Qué. Raymond Morin, Cyrille Huard, Cyrille Huard, Route 132.	Pt 386	8,000 p.c. 80 pi. × 100 pi.	1	Port-Daniel		\$ 181.10
76-57	Hubert Bujold Simon Robinson Occup. St-Edgar Gérard Babin, Charles Henry, Route Nationale, Gérard Babin.	240 P.	21,000 p.c. 95 p. × 150 p.	1	New-Richmond	\$ 10.35	100.36
76-58	Raymond Leblanc St-Alphonse Chs-Arthur St-Onge, Marcel Poirier, Marcel Poirier, Trait Carré Rang 8.	1129-Apt	6480 p.c. 60 pi. × 108 pi.	7	Hamilton	238.18	36.35
76-59	Grégoire Gignac St-Elzéar Albert Maltais, route, Albert Maltais, Léo Bélanger.	1737 P.	3,000 pi. car. 50 pi. × 60 pi.	11	Cox		44.56
76-60	H.V. Thompson New-Carlisle Mrs A. Billingsley, W. Astles, 4e rang, 5e rang, Lot de parc.	923 A.P.	³ / ₄ ac. × 16 ac. ¹ / ₂ ouest	3	Cox	10.38	12.27
76-61	Est Robert Barristo New-Carlisle	Bâtisses seulement sur 67 P.			Cox	22.15	234.57
76-62	Jacques Brière New-Carlisle Route 132, P.E. Roy, Paul Dallain, Chevalier de Colomb	82 NS	55' × 200' 11,000 pi. ca.		Cox	219.34	447.25
76-64	William B. Chatterton New-Carlisle Rue, A. Flowers, Premier Rang, Lot de parc, 3e rang, Lot de parc.	2332 et bâtisses	7.50 acres		Cox	19.74	64.19
76-65	Succ. Edmond Denis Paspébiac, Qué. Tous les lots.	1451 1452	96.00 acres		Cox	8.02	18.07
76-66	Réginald Flowers New-Carlisle Daniel Walker ou rep., chemin, Hugh Assels ou rep. et Hector Tompson ou rep., chemin.	2305 et bâtisses	7.66 acres		Cox	27.16	208.98
76-67	Réginald Flowers New-Carlisle Tous les lots.	2375 2376 2377 2378	19.80 acres		Cox	8.63	69.66
76-68	Réginald Flowers New-Carlisle, Qué. Rue 2379, balance du ¹ / ₂ dudit lot, rue.	2380 P.	3.83 acres		Cox	4.10	15.41
76-69	Robert Flowers Est New-Carlisle, Qué. Rue Lewis Smollett, Lionel Astles, Roman Cathlie, Grave Yard	2250 P. et bâtisse	44,512 p.c.		Cox	22.79	79.30
76-70	Jean-Paul Jiona New-Carlisle, Qué.	Bâtisses seule- ment sur 82-1-B			Cox	221.57	207.98
76-71	Jean-Yves Roy New-Carlisle, Qué. Tel que sur acte 22730	87-1 P. et bâtisses	21,460 p.c.		Cox	126.77	457.50

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
Sale No.	Name and address	Lot No.	Area	Range	Township	Munic. taxes	School taxes
76-72	Mrs Berteyl McRae Shigawake, Qué. Roland Dow et Loe Madigan, Ambrose Hunt, Grant Dow, Route 132.	57 P. et bâtisses	24,025 p.c. 104' × 210'	1	Port-Daniel		\$ 114.57
76-73	Succ. Alvin Astles New-Carlisle, Qué. Roland Beebe, héritiers Joshum Beebe, Lake. Range 2e, Rang W.P.	1131 P.	26 acres Less Deed no 10,712	1 W.P.	Cox		7.12
76-74	Succ. Philippe Parisé Pasbébiac Philippe Parisé ou rep., 2e rang, 4e rang, Hector Delarosbil.	1324 P.	9.00 ac. 1/2 ac. × profondeur du lot		Cox		.68
76-75	René Poirier Cullens Brook 2e rang, 4e rang, Roméo Okeefe ou rep., 1350.	1351 P.	39.54 acres 2 acres par profondeur du lot		Cox		2.86
76-76	H.H. Brown Est Escuminac, Qué. Tout le lot.	18	115 ac.	Centre	Nouvelle	\$ 6.90	9.59
76-77	Napoléon Langlois, succ. Port-Daniel Est	255	.25 ac., moins exproprié, no 14,515	RRH	Port-Daniel	1.65	4.50
76-78	Napoléon Langlois, succ. Port-Daniel Est Tout le lot.	713	2 ac. car.		Port-Daniel	1.70	4.50
76-79	Isidore Micheal (Père) Port-Daniel Ouest Rémi Olson, Camille Dorion, C N R, Route 132.	1241	Lot complet	Rang 1	Port-Daniel	44.51	108.02
76-80	Henri Langlois « Alice » Port-Daniel Ouest Mme Didier Langlois, Edgar Langlois, Cyrial Beaudin, Trait carré entre 5 et 6e rang.	697 P.	.50 ac.	5e	Port-Daniel	65.72	81.16
76-81	Chrystom Langlois Port-Daniel Est Ligouri Michael, Mme Arcade Michael, Normand H. Langlois, Clément Langlois	230 P.	45 p.c. × 200 pi.	RRH	Port-Daniel	1.98	49.55
76-82	Parfait Grenier, succ. Port-Daniel Est Tout le lot.	248 B	.50 ac.	RRH	Port-Daniel		9.05
76-83	Parfait Grenier, succ. Port-Daniel Est Tout le lot.	251 NS	1.50 ac.	RRH	Port-Daniel		18.10
76-84	Parfait Grenier, succ. Port-Daniel Est Tout le lot.	281	30 ac.	RRH	Port-Daniel		9.05
76-85	Philius Grenier 6586, 28e Avenue Rosemont, Montréal, P.Q. Ambroise Grenier, Philippe Chapados, Baie-des-Chaleurs, Route 132.	220 P.	104" × 630"	Rang 1	Hope		16.11

No vente	Nom et adresse	No de lot	Superficie	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires
<i>Sale No.</i>	<i>Name and adress</i>	<i>Lot No.</i>	<i>Area</i>	<i>Range</i>	<i>Township</i>	<i>munic. taxes</i>	<i>School taxes</i>
76-86	Mme Joseph Aubut, succ. St-Godefroi Lot 801, J.B. Horth, Rang 4, Rang 6.	800	2 ac. × 25 ac. 50 ac.	5	Hope	\$ 2.70	\$ 24.36
76-87	Mme Georges Frankow 5210, Kingston, St-Hubert Mme Raymond Gignac, Léonard Thériault, Route 132, Rang 2.	124 P.	1 ac. × 24 ac. 24 ac.	1	Port-Daniel		236.87
76-88	Mme Vve Simon Huard 3425, Messier, app. 12, Montréal, Qué. Lot complet	840-7	.50 ac.	5 Ave.	Cox	11.34	57.89
76-89	Emile Huard (Jim) Paspébiac Rivière Bâtisse seulement.	840-5 840-6 840-3 841-5		4 Ave.	Cox	26.58	60.99
76-90	Philibert Lebrasseur Paspébiac Ernest Castilloux, Joseph Lebrasseur, chemin 4e Est, Paspébiac.	1278	1½ x profon- deur du lot 18 ac.		Cox	4.08	15.22
76-91	Frank Loisel Paspébiac Rivière Mme Grégoire Joseph, 3e Est New-Carlisle, 1re Ouest Paspébiac.	908 AP	1 ac. × profon- deur du lot 14.5 ac.		Cox		9.54
76-92	Jacques Pelletier Paspébiac Ouest Nap. Joseph, Francis Joseph, Route Duret, 4e rang.	800	¼ ac. par 18 ac. moins acte no 26699	Duret	Cox	38.63	272.87
76-93	Aimé Joseph Paspébiac Ouest Bâtisse seulement.	782		Duret	Cox	118.80	472.49
76-94	Mme Yvette Arsenault New-Carlisle Laurent Arsenault ou rep., Emile Babin ou rep., Route 132, Laurent Arsenault ou rep.	65 P.	140' × 260' .84 ac.		Cox	48.62	300.53
76-95	Renault Arsenault New-Carlisle Laurent Arsenault, ou rep., T. Caldwell ou rep., 3e rang ouest New-Carlisle, 5e rang ouest, New-Carlisle.	940 P.	1½ acre par profondeur du lot		Cox	19.00	27.72
76-96	Renault Arsenault New-Carlisle Laurent Arsenault ou rep., Léonidas Babin, Route 132, Rang 2 ouest, New-Carlisle.	65 P. et 64 P.	2 acres par profondeur du lot, 23 acres moins acte no 1,084		Cox	22.62	120.28

Ville de Lachenaie

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la Loi des cités et villes en la salle de l'école St-Charles, 3329, boulevard St-Charles à Lachenaie, SAMEDI, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire le paiement des taxes municipales et scolaires dues plus les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais soient payés avant la vente concernant les immeubles suivants du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, tels que décrits aux titres d'acquisition enregistrés au bureau d'enregistrement de L'Assomption.

Fiches: 011-26 et 011-27 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

Parties des lots 18, 19, 20 et 22.

Quatre emplacements situés en la ville de Lachenaie connus et désignés comme étant composés des quatre parties de lots suivants:

a) L'extrême partie nord du lot numéro dix-huit (18 ext. par. N.) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent soixante-seize pieds (276') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 18, à l'ouest par partie du lot numéro 19, ci-après décrite, et à l'est par partie du lot numéro 15;

b) L'extrême partie nord du lot numéro dix-neuf (ext. par. N. 19) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent soixante-seize pieds (276') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 19, à l'ouest par partie du lot numéro 20 ci-après décrite et à l'est par partie du lot numéro 18 ci-haut décrite;

c) L'extrême partie nord du lot numéro vingt (ext. par. N. 20) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant cent trente-huit pieds (138') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 20 et à l'est par partie du lot numéro 19 ci-haut décrite;

d) L'extrême partie nord du lot numéro vingt-deux (ext. par. N. 22) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (283.5') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro, à l'ouest par partie du lot numéro 21 et à l'est par partie du lot numéro 20 ci-haut décrite.

Fiche 012-01 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

- a) Lot numéro deux de la subdivision du lot numéro douze (12-2);
- b) Lot numéro deux de la subdivision du lot numéro dix (10-2);
- c) Lot numéro un de la subdivision du lot numéro trente-trois (33-1).

Fiche 012-02 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

- a) Lot numéro trois de la subdivision du lot numéro dix (10-3);
- b) Lot numéro trois de la subdivision du lot numéro douze (12-3);
- c) Lot numéro deux de la subdivision du lot numéro treize (13-2).

Fiche 012-03 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

- a) Partie du lot quatre de la subdivision dix (Pt-10-4).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (Ptie 10-4) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

- b) Partie du lot quatre de la subdivision douze (Pt-12-4).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (Ptie 12-4) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Fiche 012-04 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Partie du lot numéro sept de la subdivision du lot dix (Ptie 10-7).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (Ptie 10-7) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée dont acte numéro 145307.

b) Partie du lot numéro sept de la subdivision du lot douze (Ptie 12-7).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (Ptie 12-7) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Fiche 012-05 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot treize (Ptie 13-6).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (Ptie 13-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145-307.

b) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot douze (Ptie 12-6).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (Ptie 12-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145,307.

c) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot dix (Ptie 10-6).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (Ptie 10-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Fiche 012-06 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.

a) Lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro treize (13-4);

b) Lot numéro cinq de la subdivision du lot numéro douze (12-5).

Fiche 012-07 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.

Lot numéro trois de la subdivision du lot numéro treize (13-3).

Fiche 012-08 Corporation Domiciliaire Notre-Dame-du-Foyer

a) Lot numéro sept de la subdivision du lot numéro treize (13-7);

b) Lot numéro neuf de la subdivision du lot numéro douze (12-9).

Fiche 024-02 Hurtubise, Marcel

Partie du lot numéro neuf de la subdivision du lot numéro cinquante-trois (Ptie 53-9).

a) Un emplacement tenant en front à un chemin privé est connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 9 de la subdivision officielle du lot originaire 53 (53-9), mesurant quarante pieds (40') de largeur par 85 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise. La ligne est de cet emplacement qui est vague est située à six pieds (6') de la ligne de division séparant partie du lot 53-9 du lot 53-8 du même cadastre et la ligne ouest de cet emplacement est située à cent trente-quatre pieds (134') de la ligne de division séparant partie du lot 53-9 de partie du lot originaire 58 du même cadastre.

Cet emplacement est borné comme suit: en front, au sud, par un chemin privé, lequel est une partie dudit lot 53-9; en arrière, au nord, par une partie du lot 53-10 du même cadastre; à l'est par un morceau de terrain de six pieds (6') de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85') de profondeur faisant partie du même lot 53-9 appartenant à M. Charles-Edouard Béland ou représentants; à l'ouest par l'emplacement de soixante-seize pieds (76') de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85') de profondeur restant en possession du présent vendeur et faisant partie du même lot 53-9; le tout au cadastre susdit et le tout plus ou moins mesure anglaise.

b) Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, province de Québec, à l'endroit ledit emplacement tenant en front à un chemin privé est connu et désigné comme étant partie du lot 9 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 53 (53-9), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, mesurant 76 pieds de largeur dans ses lignes nord et sud par 85 pieds de profondeur dans ses lignes est et ouest, plus ou moins, mesure anglaise, et étant borné comme suit: au nord par une partie du lot 53-12 pour 22 pieds de largeur, par le lot 53-11 pour 50 pieds de largeur et par une partie du lot 53-10 pour 4 pieds de largeur; au sud par le chemin privé, lequel est une

partie dudit lot 53-9 à l'est par un terrain faisant partie du même lot numéro 53-9 de 40 pieds de largeur par 85 pieds de profondeur et appartenant au présent acquéreur, à l'ouest par un autre terrain faisant partie du même lot numéro 53-9 et appartenant à Roger Perreault ou représentants, le tout au cadastre sus-décrié.

Fiche 043-43 Gosselin, Jean-Paul

- a) Lot numéro 45 de la subdivision du lot numéro 61;
- b) Lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 61.

Fiche 051-06 Frenière, Guy

- a) Partie du lot numéro quatre-vingt-dix (Ptie 90).

Un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot originaire numéro 90 aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant et borné comme suit: en front, au nord, sur une largeur de 45 pieds par la partie dudit lot numéro 90-1 ci-après décrite, en arrière au sud par la rivière Jésus sur une même largeur de 45 pieds, d'un côté à l'est par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé et de l'autre côté, à l'ouest, par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé appartenant à Dame Georges Gougeon, et dont la profondeur est l'étendue située entre le lot numéro 90-1 et la rivière Jésus, le tout mesure anglaise et plus ou moins et du même cadastre.

- b) Partie du lot numéro 1 de la subdivision du lot 90.

Un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro 90 (Ptie 90-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant et borné comme suit: en front au nord, sur une largeur de quarante-cinq pieds (45'), par le chemin public ou boulevard St-Charles, en arrière au sud, sur une même largeur de 45 pieds, par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé plus haut décrite, d'un côté à l'est, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins, par le résidu dudit lot numéro 90-1, restant la propriété de la venderesse et de l'autre côté à l'ouest, sur une profondeur de 100 pieds, par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé, appartenant à Dame veuve Georges Gougeon, le tout mesure anglaise et plus ou moins et du même cadastre.

Fiche 071-07 Adolphe Venne, Succession

Lot originaire numéro cent cinquante-six (156)

Fiche 071-17 Adolphe Venne, Succession

Lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159).

Fiche 072-19 Venne, Adolphe, Succession

Une partie du lot originaire 157 (157 Pt).

Désignation: Mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur par une profondeur de 110 pieds, bornée au sud par le chemin public, au nord par le lot numéro 158, à l'ouest par le lot numéro 160 et à l'est par une autre partie du lot numéro 157.

Fiche 072-20 Venne, Adolphe, Succession

Une partie du lot originaire 160 (160 Pt).

Mesurant 40 pieds de largeur par une profondeur de 110 pieds, bornée au sud par le chemin public, au nord par une autre partie du lot numéro 160, à l'ouest par le lot numéro 161 et à l'est par le lot numéro 158.

Fiche 105-35 Rouleau, Régis, M. et Mme

A) Partie du lot numéro deux cent vingt-huit (Ptie 228).

a) Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro 228 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 610 pieds dans ses lignes est et ouest et 25.87 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie du lot numéro 229, à l'est, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot numéro 228. La ligne sud dudit emplacement étant située à 566 pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot numéro 228 et le lot numéro 227 audit plan.

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 228, mesurant 910 pieds dans ses lignes est et ouest, et dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie dudit lot numéro 229, à l'est, au sud et au nord par d'autres parties dudit lot numéro 228. La ligne sud dudit emplacement étant située à 1,242 pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot numéro 228 et le lot numéro 227 audit plan.

B) Partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (Ptie 229).

a) Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro 229 audit plan, mesurant 610 pieds dans ses lignes est et ouest et 74.13 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot numéro 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 229. La ligne sud dudit emplacement étant située à 1,004 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 1,032 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 229, mesurant 910 pieds dans ses lignes est et ouest et 74.13 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot numéro 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 229. La ligne sud dudit chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et 1,708 pieds nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Fiche 103-36 Rouleau, Marie-Annick Mademoiselle**A) Partie du lot numéro deux cent vingt-huit (Ptie 228).**

Une parcelle de terrain du lot numéro 228 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 250 pieds dans ses lignes est et ouest et 25.87 pieds dans ses lignes nord et sud, et bornée à l'ouest par la partie du lot numéro 229 audit plan ci-après décrite, à l'est, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 228. La ligne sud dudit emplacement étant située à 316 pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot numéro 228 et le lot numéro 227 audit plan.

B) Partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (Ptie 229).

Une parcelle de terrain du lot numéro 229 audit plan, mesurant 250 pieds dans ses lignes est et ouest et 74.13 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot numéro 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par autres parties dudit numéro 229. La ligne sud dudit emplacement étant située à 754 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et 782 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

C) Parties du lot numéro deux cent trente (Pties 230).

a) Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro 230 audit plan, mesurant 250 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie dudit lot numéro 229, à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 229 et à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 466 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 505.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230, mesurant 190 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie dudit lot numéro 229, et à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 782 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 821.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

Fiche 103-38 Rouleau, Chantal, Mademoiselle**Parties du lot numéro deux cent trente (Pties 230).**

a) Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro 230 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 670 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan, à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 972 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et 1,011.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230 mesurant 910 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan, à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 1,708 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 1,747.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

Fiche 103-43 Messier, Pierre et Mme Adrien

Partie du lot numéro deux cent trente-deux (Ptie 232).

Une partie du lot numéro 232 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 60 pieds de largeur sur 167 pieds de profondeur; et bornée au nord par la rue Charles-Aubert, au sud par la Rivière-Mascouche, à l'est par une partie du lot numéro 232 étant la propriété de Pierre Messier et à l'ouest par le lot numéro 233 du même cadastre.

Fiche 103-47 Messier, Pierre

Partie du lot numéro deux cent trente-deux (Ptie 232).

Une partie du lot originaire numéro 232 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie et mesurant 50 pieds de largeur par toute la profondeur qui se trouve entre la rue Charles-Aubert et la Rivière-Mascouche; et bornée au nord par la rue Charles-Aubert, au sud par la Rivière-Mascouche, à l'est par une partie du lot numéro 232 du même cadastre et à l'ouest par une partie du lot 232 du même cadastre; et la ligne ouest dudit emplacement est parallèle et située à 110 pieds de la ligne de division des lots numéros 233 et 232 du cadastre susdit; le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Fiche 112-14 St-Arnaud, Guy

Lot numéro quarante-sept de la subdivision du lot numéro cent quatre-vingt-un (181-47).

Fiche 113-08 G. Grynszpan

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-deux (Ptie 182).

Un emplacement vacant étant une partie du lot originaire numéro 182 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 228 pieds de largeur par une profondeur de 82.7 pieds d'un côté et 84.2 pieds de l'autre côté; le tout mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: en front par la rue Georges à Lachenaie, d'un côté vers le sud par une autre partie du lot numéro 182 appartenant au présent vendeur, en arrière par une autre partie du lot numéro 182 étant la propriété de MM. Gilles Messier et Robert St-Jean, et/ou représentants, et de l'autre côté par d'autres parties du lot 182 étant la propriété de M. Guy Muenier et/ou représentants, le tout, tel que plus amplement montré et compris entre les lettres ABCDA suivant un plan préparé par M. Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 1960.

Fiche 116-28 Ranger, Jean

Partie du lot numéro 13 de la subdivision du lot numéro 185 (Ptie 185-13).

Une partie du lot numéro 13 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 185 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, mesurant 60.7 pieds de largeur en front sur la rivière et 78 pieds en arrière sur 160 pieds de profondeur d'un côté et 150 pieds de l'autre côté, mesure anglaise, plus ou moins, et bornée en front par la rivière des Milles-Îles, en arrière par le résidu dudit lot 185-13 appartenant aux vendeurs, d'un côté par le lot 186-3 dudit cadastre et de l'autre côté par partie du lot 185-12 étant un passage pour aller à la rivière, avec chalet y érigé et son contenu tel que le tout se trouve actuellement avec les droits y inhérents et les servitudes y attachées notamment sujet à un droit de passage avec tous autres y ayant droit sur le lot numéro 185-12 du même cadastre.

Fiche 130-02 Leclerc, Guy

Parties du lot numéro cent quatre-vingt-six (Pties 186).

a) Une partie du lot numéro 186 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 62.94 pieds de largeur dans sa ligne nord et 62.66 pieds dans sa ligne sud sur une profondeur de 143.02 pieds dans sa ligne ouest et 144.8 pieds dans sa ligne est et ayant une superficie de 8,922 pieds carrés; bornée au nord par le chemin public, au sud par le lot 187-37, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 187 et à l'est par la partie ci-après décrite du lot 186.

b) Une partie du lot numéro 186 au susdit cadastre officiel, mesurant 62.84 pieds de largeur dans sa ligne sud sur une profondeur de 140.8 pieds dans sa ligne ouest et 146.57 pieds dans sa ligne est et ayant une superficie de 9,032 pieds carrés; bornée au nord par le chemin public, au sud par la rue 187-37, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 186 et à l'est par la partie ci-après décrite dudit lot 186.

c) Un terrain étant une partie du lot numéro 186 du susdit cadastre officiel, mesurant 63.17 pieds de largeur dans sa ligne nord et 62.42 pieds dans sa ligne sud sur une profondeur de 146.57 pieds dans sa ligne ouest et 150.42 pieds dans sa ligne est et ayant une superficie de 9,197 pieds carrés; borné au nord par le chemin public, au sud par la rue 187-37, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 186 et à l'est par une autre partie dudit lot 186.

Fiche 130-06 Leclerc, Guy

Parties du lot numéro cent quatre-vingt-sept (Pties 187).

a) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 187 au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, de forme irrégulière, mesurant 101.67 pieds dans sa ligne nord, et de là, 147.56 pieds dans sa ligne ouest, et de là, 199.92 pieds dans sa ligne nord, et de là, 56.82 pieds dans sa ligne ouest, 323.43 pieds dans sa ligne sud et 156.79 pieds dans sa ligne est; borné en front par le chemin public (route 344), au sud par le lot 187-27, à l'ouest par une partie du lot 188 et partie par le lot 188-1 et à l'est par la partie du lot 187 ci-après décrite, ayant une superficie de 19,977 pieds carrés, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

À déduire de ce terrain, une lisière de terrain mesurant 101.77 pieds dans ses lignes nord et sud et 40.77 pieds dans ses lignes est et ouest, et bornée en front par le chemin public, du côté ouest par partie du lot 188, et des côtés sud et est par d'autres parties dudit lot 187.

b) Une partie du lot numéro 187 au susdit cadastre officiel, mesurant 102.38 pieds dans sa ligne nord, 106.21 pieds dans sa ligne sud, 156.79 pieds dans sa ligne ouest et 143.02 pieds dans sa ligne est; bornée au nord par le chemin public, au sud par le lot 187-27, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite dudit lot 187 et à l'est par la partie ci-après décrite du lot 186, et ayant une superficie de 12,933 pieds carrés, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

À déduire de ce terrain, une lisière mesurant 48.32 pieds de largeur dans ses lignes nord et sud et 40.67 pieds dans ses lignes est et ouest; bornée au nord par le chemin public, à l'ouest par partie de la partie ci-dessus décrite dudit lot 187, au sud et à l'est par le résidu du terrain présentement décrit.

Fiche 135-04 Eric Cross

A) Partie du lot numéro 4 de la subdivision du lot numéro 190 (Ptie 190-4).

Une partie du lot de terre portant le numéro officiel 4 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 190 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 22.5 pieds en front sur la rue projetée, mesurant, 38 pieds en arrière et ayant 100 pieds dans la ligne sud, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, sans bâtisse dessus érigée.

B) Partie du lot numéro 5 de la subdivision du lot numéro 190 (Ptie 190-5).

Une partie du lot numéro 5 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 190 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant, en front, sur une rue projetée 14 pieds, ayant 100 pieds dans la ligne nord, mesurant, en arrière, 14 pieds le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans bâtisse dessus érigée.

Faisant que les terrains vendus sont renfermés dans les bornes suivantes: au nord, par le résidu du lot numéro 190-4 appartenant à Jean Parisella, à l'ouest par une rue projetée, en arrière à l'est par un ruisseau, au sud par une autre partie du lot numéro 190-5 appartenant à Dame Louise Parisella, épouse séparée de biens de Lucien Joinville.

Fiche 135-05 Joinville-Parisella, Louise Dame et/ou
Joinville, Madame Lucien

Partie du lot numéro 5 de la subdivision du lot numéro 190 (Ptie 190-5).

Une partie du lot numéro 5 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 190 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant en front, sur une rue projetée, 36 pieds de largeur et s'étendant avec cette largeur sur une profondeur de 95 pieds, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, sans bâtisse dessus érigée et renfermée dans les bornes suivantes: en front, par une rue projetée, au nord par le résidu du lot numéro 190-5 appartenant à Eric Cross, à l'est par un ruisseau et au sud par le lot numéro 190-6 de la paroisse de Lachenaie.

Fiche 161-05 Lajoie, Marcel

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (Ptie 197).

Un terrain vacant à démembrement de la terre portant le numéro 197 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, à prendre au sud de ladite terre et au sud du chemin public; ledit terrain vendu mesurant 46 pieds de largeur sur toute profondeur qui peut se trouver entre le chemin public et la rivière Jésus; faisant que ledit terrain est borné en front au nord par le chemin public, en profondeur au sud par la rivière Jésus et d'un côté à l'ouest par l'emplacement d'Adrien Bouthillier; le tout mesure anglaise et plus ou moins; et avec bâtisses y érigées.

Fiche 161-11 Morin, Guy

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (Ptie 198).

Une partie du lot de terre portant le numéro officiel 198 de la paroisse de Lachenaie, au cadastre hypothécaire de L'Assomption, mesurant en front, sur le chemin public, 40 pieds et s'étendant avec cette largeur sur toute la profondeur située entre le chemin public et la rivière Jésus ou Des Mille-Îles, bornée en front, au nord, par le chemin public, à l'est par

l'emplacement de monsieur Alphonse Brière ou représentants, à l'ouest par l'emplacement de Mathias Gagnon ou représentants et au sud par la rivière Jésus. Le tout mesure anglaise, plus ou moins, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Fiche 163-27 Entreprise Delmontargy Inc.

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199).

Une partie du lot originaire numéro 199 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, mesurant 900 pieds de largeur dans ses lignes ouest et est sur une profondeur de 100 pieds dans ses lignes nord et sud, et ayant une superficie de 90,000 pieds carrés; bornée comme suit: à l'ouest par une autre partie dudit lot 199 (rue projetée 199-26), à l'est par le lot originaire 198, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne sud dudit emplacement est située à une distance de 240 pieds de la ligne nord de la route numéro 344 mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Fiche 165-18 Rochon, Roger

Lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 202 (202-46).

Fiche 182-02 Larochelle, Philippe Veuve Dame
et/ou Provencher, Marcel

Lot numéro 12 de la subdivision du lot numéro 205 (205-12).

Fiche 183-08 Lavoie, Jean et/ou

Habitation Lachenaie Inc.

A) Lot numéro 31 de la subdivision du lot numéro 205 (205-31);

B) Lot numéro 59 de la subdivision du lot numéro 205 (205-59).

Fiche 183-09 Dansereau, Guy

Lot numéro 43 de la subdivision du lot numéro 206 (206-43).

Fiche 183-13 Dansereau, Guy

Lot numéro 42 de la subdivision du lot numéro 206 (206-42).

Fiche 185-09 Agarand, Marcel

Parties des lots numéros 207 et 208 (Pties 207 et 208).

Un emplacement de forme irrégulière composé:

a) Du lot de terre numéro 208 partie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ayant une superficie d'environ un arpent et 35 perches; ledit lot a la forme d'un rond à l'ouest où il est borné ainsi qu'au sud, par la rivière Jésus, au nord par la rivière Mascouche et à l'est partie par le chemin public qui conduit à un pont et partie par partie du lot numéro 207 ci-après décrit.

b) D'une partie du lot numéro 207 auxdits plan et livre de renvoi officiels ayant une superficie d'environ $\frac{1}{2}$ arpent et bornée: vers le sud par la rivière Jésus; vers l'est par le lot numéro 206 appartenant à Joseph Chapleau et/ou représentants; vers le nord par le chemin public qui le sépare du reste dudit lot 207 appartenant à Modest Gagnon et/ou représentants et vers l'ouest par le lot numéro 208 ci-haut décrit.

À distraire cette partie dudit lot numéro 208 vendue à la corporation municipale de Lachenaie aux termes d'un acte reçu devant Me Léopold Gravel, notaire, le 18 janvier 1941, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, sous le numéro 57743.

Toutes les mesures sont en mesure françaises et plus ou moins.

Fiche 185-11 Habitations Lachenaie Inc.

Partie du lot numéro 206 (Ptie 206).

Une partie du lot originaire numéro 206 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, de forme irrégulière mesurant dans sa ligne sud-ouest, qui est une ligne brisée, 485.3 pieds; dans sa ligne ouest, dans un arc de cercle, 31.41 pieds; dans une ligne droite, 12.22 pieds; et dans un autre arc de cercle, 18.15 pieds; dans sa ligne nord qui est une ligne brisée, 195.07 pieds; dans sa ligne nord-est, qui est un arc de cercle, 29.78 pieds; dans sa ligne est, 74.16 pieds; dans un arc de cercle, 54.4 pieds; dans une ligne nord-est, 100.98 pieds; et dans une autre ligne est, 134.45 pieds, mesure anglaise, plus ou moins; bornée comme suit: vers le sud-ouest par le boulevard St-Charles; vers l'ouest, le nord-ouest et le nord par une rue (206-30); vers le nord-est, l'est et une autre ligne nord-est par une rue (206-32) et dans une autre ligne est par la partie du lot originaire 205 ci-dessus décrite.

Ainsi que le tout se trouve presentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Tel que le tout appert à un plan préparé par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, le 9 septembre 1968, révisé le 12 octobre 1968.

Fiche 211-07 Tremblay, Richard

Lot numéro 115 de la subdivision du lot numéro 234 (234-115).

Fiche 222-35 Carrière, Lionel

Partie du lot numéro 20 de la subdivision du lot numéro 246 (Ptie 246-20).

Un lot de terre faisant partie du lot numéro 20 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 246 au cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement du comté de L'Assomption, indiqué par les lettres et chiffres « 1-Z-3-2'-2-1 » sur le plan préparé par J.P. Martin, arpenteur-géomètre, le 2 octobre 1974.

Mesurant dans sa ligne ouest « 2-1 » 25 pieds, dans sa ligne nord « 1-Z » 137.8 pieds, dans sa ligne est « Z-3 » 50 pieds dans sa ligne sud « 3-2 » 111.55 pieds et dans sa ligne sud-ouest « 2'-2 » 45.5 pieds, contenant en superficie 6,656 pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins et borné comme suit:

En front vers l'ouest par une rue projetée étant une partie dudit lot 246-20, des deux côtés par des parties dudit lot 246-20 et vers l'est par le lot 247 dudit cadastre.

Fiche 222-39 Hénault, Mademoiselle Danielle

Partie du lot numéro 20 de la subdivision du lot numéro 246 (Ptie 246-20).

Un lot de terre faisant partie du lot numéro 20 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 246, au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement du comté de L'Assomption.

Mesurant dans sa ligne sud-ouest « A-B » 115 pieds, dans sa ligne nord-ouest « B-C » 185 pieds, dans sa ligne nord-est « C-D » 115 pieds, et dans sa ligne sud-est « A-D » 185 pieds, le tout mesure anglaise, plus ou moins.

Et borné comme suit: en front vers le sud-est par une rue projetée sur partie du lot 246-20 appartenant à Lucien Léveillé, d'un côté vers le sud-ouest partie par le lot 246-20-3 appartenant à Alcide Larivière, et partie par le lot 246-20-4 appartenant à Claude Lépine, en arrière vers le nord-ouest par le lot 255 audit cadastre appartenant à Succession Mainville et de l'autre côté vers le nord-est par une partie du lot 246-20 appartenant à Lucien Léveillé.

Fiche 241-08 Lefebvre-Beudet, Gisèle Dame
et/ou Lefebvre, Raymond

Partie du lot numéro 246 (Ptie 246).

Une partie du lot numéro 246 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, mesurant 88 pieds de largeur en front et 88 pieds de largeur en arrière du côté est, d'un endroit situé à 30 pieds de la ligne nord de l'emplacement appartenant à Charles-Edouard Hervieux ou représentants et mesurant en profondeur dans les 2 lignes nord et sud le terrain qu'il y a d'un endroit situé à 20 pieds de la ligne de l'emplacement appartenant à Maurice Hervieux jusqu'à un endroit qui est la prolongation de la rue appelée 1ère Avenue, le tout mesure anglaise plus ou moins, bornée en front vers l'ouest par la prolongation de la rue appelée 1ère Avenue, vers le sud parties par les emplacements appartenant à L. Bataillard et Charles-Edouard Hervieux ou représentants et du côté est par l'emplacement appartenant à John C. Russell ou représentants, avec bâtisses y érigées portant le numéro 28, 1ère Avenue, Lachenaie, tel que le tout se trouve actuellement avec les droits y inhérents et les servitudes y attachées.

Fiche 260-08 Chalut, Richard

Le lot numéro 82 de la resubdivision du lot 46 de la subdivision du lot 256 (256-46-82).

Fiche 261-01 Boileau, Gisèle Dame

Le lot numéro 57 de la resubdivision du lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 256 (256-46-57).

Fiche 265-06 Charbonneau, Lydia Mademoiselle

Partie du lot numéro 47 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-47).

Un emplacement à démembrer du lot numéro 47 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 (Ptie 256-47) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, à prendre au sud du chemin public qui conduit de Terrebonne à St-Henri-de-Mascouche, et mesurant 50 pieds de largeur au chemin public, sur une profondeur de 300 pieds, mesure anglaise, et plus ou moins, et renfermé dans les bornes suivantes: au nord, le chemin public, au sud, le résidu de la terre de Antonio Léveillé ou représentants, d'un côté par l'emplacement de André Bouchard ou représentants et de l'autre côté par l'emplacement de Léopold Latour; avec toutes bâtisses y érigées.

Fiche 265-07 Charbonneau, Lydia Mademoiselle

Partie du lot numéro 47 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-47).

a) Un terrain à démembrement du lot portant le numéro 47 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, à prendre au sud de la rue Masson, et mesurant 100 pieds de largeur sur une profondeur et étant borné en front au nord-est par le chemin public, d'un côté à l'ouest par l'emplacement ayant été autrefois la propriété de Léopold Latour et appartenant maintenant à l'acquéreur, et faisant partie du même lot ci-après décrit, et au sud par parties des lots 256-47-350 et 256-47-356 dudit cadastre.

b) Un terrain à démembrement du lot portant le numéro 47 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 des mêmes plan et livre de renvoi officiels, à prendre au sud de la rue Masson, et mesurant 70 pieds de largeur sur une profondeur de 300 pieds, le tout mesure anglaise et plus ou moins, et étant borné en front au nord-est par le chemin public, d'un côté à l'ouest par le terrain ci-dessus en premier lieu décrit et faisant aussi partie du même lot, de l'autre côté à l'est par le résidu du même lot appartenant à Vital Pelletier ou représentants et étant une rue projetée et au sud par partie du lot 256-47-350 dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses y érigées.

Fiche 265-11 Desjardins, Paul

Partie du lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-46).

Un terrain vacant de forme triangulaire, une partie du lot numéro 46 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant à sa base 81.4 pieds et mesurant des 2 autres côtés 200 pieds chacun, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, et renfermé dans les bornes suivantes: à sa base par une autre partie du lot numéro 256-46 appartenant à Joseph-Adrien Goulet, d'un côté par une partie du lot numéro 256-47 appartenant également à Joseph-Adrien Goulet et de l'autre côté par une partie du lot numéro 256-46-43 pour une partie et par le lot numéro 256-46-68 pour une autre partie.

Fiche 265-30 R. Janssens & Al

Partie du lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-46).

Une lisière de terrain à prendre et à distraire du lot de terre portant le numéro officiel 46 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 60 pieds de largeur sur une profondeur de 590 pieds et renfermée dans les bornes suivantes: au nord par une partie du lot numéro 256-46-68, d'un côté à l'est par une autre partie du lot numéro 256-46, de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 256-46 et au sud par une autre partie du lot numéro 256-46, tous du cadastre de la paroisse de Lachenaie. Sauf et à distraire toutes les parties dudit lot qui ont été subdivisées.

Fiche 266-02 Forget, Joseph Succession

Partie du lot numéro 256 (Ptie 256).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie et faisant partie du lot de terre portant le numéro officiel 256 au cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement pour le comté de L'Assomption, district de Joliette, mesurant 50 pieds de largeur par une profondeur de 170 pieds du côté sud-ouest et 175 pieds du côté nord-est, borné au nord-est par Gérard Léveillé et Joseph Léveillé, au sud-est par la route numéro 18, au nord-ouest par le lot numéro 257 et au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 256 appartenant à Jean-Paul Labelle, mesure anglaise, plus ou moins, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Fiche 302-02 Gauthier, Louise

Partie des lots numéros 6 et 7 de la subdivision du lot numéro 264 et les lots numéros 21 et 22 de la subdivision du lot numéro 264 (Pties 264-6 et 7) (264-21 et 22).

Un emplacement situé dans les limites administratives de la ville de Terrebonne, mais connu et désigné comme étant composé des lots numéros 6, 7, 21 et 22 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 264 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Avec bâtisses y érigées portant les numéros 1252 et 1254 rue Masson, en la ville de Terrebonne.

À distraire de cet emplacement les parties appropriées par le ministère de la voirie pour l'élargissement de la route à prendre à même lesdits lots numéros 264-6 et -7 telles que décrites dans les actes d'expropriation enregistrés sous les numéros 134,091 et 146,346 à L'Assomption.

Fiche 331-12 Côté, J.-Ernest

Partie du lot numéro 22 de la subdivision du lot numéro 282.

Un terrain vacant situé dans la municipalité de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, étant le lot numéro 22 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 282 au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, à distraire dudit lot la partie frontale expropriée par le ministère de la voirie de la province de Québec et décrite dans l'acte de vente consenti par J.-Zéphirin Côté à Sa Majesté La Reine Élisabeth II aux droits de la province de Québec dont une copie est enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de L'Assomption, sous le numéro 146891.

Fiche 331-13 Herman, Eisel

Lot numéro 21 de la subdivision du lot numéro 282 (282-21).

Sauf et à distraire dudit lot numéro 282-21 la partie expropriée au terme de l'acte enregistré sous le numéro 151691.

Fiche 015-52 Desrochers, Robert

Partie du lot numéro 89 (Pte 89).

Une lisière de terrain connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie comme faisant partie du lot numéro 89, contenant 45 pieds de largeur sur le chemin public par la profondeur qu'il peut y avoir jusqu'à la rivière des Mille-Îles et bornée: en front par le chemin public, en arrière par la rivière des Mille-Îles, d'un côté par Philippe Morneau et d'autre côté par Maurice Morneau, le tout mesure anglaise.

Donné à Lachenaie, ce 12^e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,

ROGER LEPAGE.

63301-5-2-o

Municipalité du comté de Beauce

Je soussigné, Héliodore Rodrigue, secrétaire du conseil municipal du comté de Beauce donne par les présentes avis public que les terres ou immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus, par encan public, à Beauceville-Est, au lieu où se tiennent les sessions du conseil de comté, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour ci-dessus indiqué.

Corporation municipale du canton de Shenley

Propriétaire	Canton	Rang	No du cadastre	Superficie	Taxes munic.	Taxes scolaires	Frais	Total
Réal Payette, (La Tasserie)	Shenley	8	P. 22-H	205 x 203 ..	\$460.54	\$120.27	\$ 8.00	\$588.81
Réal Payette, (Résidence)	Shenley	8	P. 22-H	53 x 334 ..	159.40	237.20	8.00	404.67
Jean-Paul Racine	Shenley	8	P. 22-A	72 x 334 ..	212.70	395.33	8.00	616.03

Municipalité de St-Pierre-de-Broughton

Superior Asbestos Max Iluvain ...	Broughton	10	13-E.....	22 acres	\$ 37.11		\$ 8.00	\$ 45.11
-----------------------------------	-----------------	----	-----------	---------------	----------	--	---------	----------

Municipalité du Village Linière

Philippe Trépanier	Linière d'Aubin- de-l'Isle	1	P. 41.13 ...	160 x 70 ...	\$ 48.27		\$10.50	\$ 58.77
--------------------------	----------------------------------	---	--------------	--------------	----------	--	---------	----------

Donné à Beauceville, ce 21 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,

HÉLIODORE RODRIGUE.

63375-5-2-o

Municipalité du comté de L'Islet

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

La partie du lot 92 du rang 1 du cadastre officiel de St-Eugène, comté de L'Islet. Mesurant environ 100 pieds de largeur par 250 pieds de profondeur, mesures anglaises.

Borné au nord-ouest par le chemin de front, au nord-est par le terrain de François-Xavier Gamache, au sud-est par le terrain de Gérard-Alfred Thibault et au sud-ouest par celui de Emile St-Pierre. Cette partie du lot appartient à Jean-Guy Duchesneau domicilié au 114, Bossuet, appartement 9, Lévis.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$212.90, de taxes scolaires pour un montant de \$374.30 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$24.49 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de \$611.69.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lots 53-55-56 du rang 2, canton Dionne, ayant une superficie de 350 arpents et appartenant à Paul-Alphonse Godbout, St-Omer, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$199.26, de taxes scolaires pour un montant de \$00.00 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$11.75 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de \$211.01.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lots 31-32 du rang 8, canton Lafontaine, ayant une superficie de 200 acres et appartenant à Cyprien Pelletier, St-Omer, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$224.38, de taxes scolaires pour un montant de \$00.00 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$10.00 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de \$234.38.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lot 14 du rang 4, canton Dionne, ayant une superficie de 100 acres et appartenant à Gloria Joncas, St-Omer, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$113.13, de taxes scolaires pour un montant de \$00.00 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$7.00 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de \$120.13.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

1. Lots 214-215 second rang Ashford, comté de L'Islet.

2. Partie des lots désignés sous les nos 375-376 du cadastre officiel pour le rang 3, du canton Ashford, contenant environ quarante-quatre acres en superficie, borné au nord-ouest par le fronteau du rang 1, au nord-est par le lot trois cent soixante-quatorze appartenant à Albert Chamard. Au sud-est par un résidu des lots trois cent soixante-quinze (375) et trois cent soixante-seize (376) appartenant à Joseph D. Cloutier, au sud-ouest par le lot trois cent soixante-dix-sept (377) appartenant à Gérard Pelletier.

3. Un terrain situé au 1er rang du canton Ashford, comté de L'Islet, et désigné au cadastre officiel comme faisant partie des lots 108-109-110-111 avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ce terrain mesurant une largeur de 5 arpents sur une profondeur d'environ 6 arpents, sont sur la profondeur qu'il y a entre le fronteau qui borne au sud et le coteau qui se trouve au nord, tel que le tout est actuellement clôturé. Etant borné au nord-ouest par M. Téléphore Bélanger, au sud par le fronteau du rang, et au nord-est au lot 107 appartenant à Raymond Pelletier, au sud-ouest de la route.

4. Lots 373-374 rang 3, canton Ashford, mesurant environ 2 arpents quatre perches et six pieds de front sur la profondeur du rang, il est borné vers le nord-ouest et le sud-est par le fronteau du rang, au nord-ouest par le terrain de Roland Pelletier.

Ces lots appartenant à Clément Boucher, St-Damase, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$184.84, de taxes scolaires pour un montant de \$00.00 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$00.00 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de \$184.84.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Le lot 316 du cadastre de la municipalité de Notre-Dame-du-Bonsecours, lot appartenant à Donat Pelchat, 538, St-Vallier Ouest, Québec.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de: \$4.00, de taxes scolaires pour un montant de: \$112.88 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de: \$8.16 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de: \$125.04.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lot 34 rang 1, Leverrier, du cadastre de la municipalité de St-Marcel, lot appartenant à Montcalm Tremblay, St-Marcel, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$32.50, de taxes scolaires pour un montant de: \$00.00 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$3.74 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de: \$36.24.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Partie du lot 175 du cadastre officiel de St-Cyrille-de-Lessard, comté de L'Islet. Lot mesurant 2 arpents de largeur par 39 arpents et 5 perches de profondeur. Borné vers le nord-est au lot 176, vers le sud-est par le premier rang du canton Lessard, vers le sud-ouest par le lot 173 et vers le nord-ouest par une partie du lot 175, c'est-à-dire à une ligne droite

commençant à la ligne de division des lots 176-175 à 173.5 pieds par le nord-ouest de la clôture du chemin public actuel et se prolongeant vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection de la clôture du susdit chemin à 20 pieds, par le nord-est de la ligne de division des lots 175 et 173 tel que piqueté à ces deux extrémités. Cette partie de lot appartenant à Honorat Lord, St-Cyrille, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de \$54.60, de taxes scolaires pour un montant de \$147.62 auxquelles cet immeuble est assujéti, plus les frais au montant de \$8.61 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de \$210.83.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

63399-5-2-o

Municipalité du comté de Nicolet

Avis public est par les présentes donné par le soussigné André Villeneuve, secrétaire-trésorier du comté de Nicolet, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle publique au village de Bécancour, dans la ville de Bécancour, comté de Nicolet, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales et scolaires dues aux différentes municipalités par les personnes dont les noms figurent en regard de chaque immeuble, à moins qu'elles n'aient été payées, y compris les frais en sus des taxes, entre mes mains avant la vente, savoir:

Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults

Société de Gestion Génor Inc. (Rentes internationales)

Un lot de terre d'une superficie de 29.25 arpents, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults comme étant une partie N.E. du lot 163 dans le rang St-Patrice: \$607.19.

Municipalité de St-Léonard

Simone Blanchette et Al

Le lot 128 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: \$32.11.

Émile Boudreau

Le lot P 71 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: \$294.76.

Yvon Lamothe

Les lots P 172 et P 173 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: \$207.03.

Claude Lamothe

Le lot P 20 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: \$367.83.

Léon Renzettie

Le lot P 127 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: \$230.35.

Municipalité de St-Wenceslas

Félicien St-Pierre

1. Une partie du lot 180 du cadastre de St-Wenceslas, d'une superficie de 63 arpents (4.5×14), bornée au nord par le chemin du 9e rang, au nord-est par la route no 161, au sud-est par Félicien St-Pierre et au sud-ouest par Clément Plourde: \$275.60.

2. Parties des lots 180 et 179 du cadastre de St-Wenceslas, d'une superficie de 168 arpents (12×14), bornées au nord partie par Félicien St-Pierre et partie par Clément Plourde; au nord-est par la route no 161; au sud-est par le fronteau des terres du 10e rang; au sud-ouest par Moderne Paving et Raymond Leblanc: \$657.36.

3. Une partie du lot 238 du cadastre de St-Wenceslas, d'une superficie de 19 arpents, bornée au nord par le fronteau du 9e rang; au nord-est par Jacques Fréchette; au sud-ouest par Mme Paulette Willer-Rainville: \$52.47.

Municipalité de Ste-Eulalie

Maria Di Brasio

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 22,200 pieds carrés (100 pieds de largeur sur 222 pieds de profondeur, bornée à environ 4,000 pieds du chemin du 13e rang: \$10.21.

Francesca Di Paola

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 66,600 pieds carrés (300 pieds de largeur sur 222 pieds de profondeur), bornée à 4,500 pieds côté nord-ouest du rang 13: \$33.05.

Marie Simeone

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 88,800 pieds carrés (400 pieds de front par 222 pieds de profondeur), bornée au nord à 4,500 pieds du rang 13; au sud à 4,100 pieds du rang 13: \$33.05.

Nicholas Zaffigliola

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 22,200 pieds carrés (111 pieds de front par une profondeur de 222 pieds), bornée au nord-est par une rue projetée, au sud à 900 pieds du 13^e rang, au nord à 1,100 pieds du rang 13: \$11.39.

Paul Hébert

Une partie sud-ouest du lot 40 du cadastre de Ste-Eulalie, d'une superficie de 70 arpents (2 $\frac{1}{2}$ arpents de front par 28 arpents de profondeur), dans le rang 13, borné au sud par le 13^e rang; au nord par les terres du 11^e rang, à l'est par la terre de Roger Martel et à l'ouest par la terre d'André René (lot 39): \$6.83.

Municipalité de St-Pierre-les-Becquets

Jean-Paul Lavallière

Une partie du lot 140 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets ayant une superficie de 4.01 arpents: \$258.11.

Jean-Guy Brunelle

Le lot no 200 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets: \$156.12.

Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard

Gildor Soulard

Les lots suivants: $\frac{1}{2}$ S.O. 327, 328, P 332, P 211, $\frac{1}{2}$ S. 217 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets, dans la paroisse de Ste-Cécile-de-Lévrard: \$448.07.

Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard

Succ. Marie-Louise Fournier

Un emplacement dans le village, de 60 pieds de largeur par 180 pieds de profondeur sans bâtisse, étant le lot P 550 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets, dans la paroisse de Ste-Sophie-de-Lévrard; borné comme suit: au nord-ouest par le chemin de la rue Tessier; au nord-est par le terrain de Mme Louisa Fournier; au sud-est par le terrain de Arsène Tousignant et au sud-ouest par le terrain de Marcel Demers: \$26.12.

Murielle Gendron, Mme

Une terre à bois composée des lots P 730 et P 731 d'une largeur de deux arpents par trente arpents de profondeur, soit une superficie de 60 arpents, bornée comme suit: au nord-ouest par le chemin du rang St-Jacques ou 8^e rang; au nord-est par le terrain appartenant à Yvon Beaudoin, Jean-René Monfette et Gilles Trudel; au sud-est par les terrains de la neuvième concession de St-Joseph-de-Blandford (Manseau) et au sud-ouest par le terrain de Arthur Bérubé (P. S. O. 730): \$18.68.

Municipalité de Lemieux

Paul Grenier

Les lots P 20 et P 21 du cadastre de Blandford, dans la paroisse de Lemieux, ayant une superficie de 12 arpents avec bâtisse: \$21.47.

Village de Manseau

Lionel Cajolet

Le lot 15-179 du cadastre de Blandford, dans le village de Manseau: \$702.96.

Bureau du comté de Nicolet, à Gentilly, ville de Bécancour, ce 9^e jour de janvier 1976.

Ville de Blainville

Avis public est, par la présente, donné que le conseil municipal de la ville de Blainville par une résolution en date du 15 décembre 1975, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipales, générales ou spéciales, et scolaires, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Blainville, 1000, rue de la Mairie, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1975 et des années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

La ville de Blainville est autorisée à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par ladite ville pour non-paiement de taxes d'ici le 30 avril 1976, à condition que ladite énumération abrégée ne s'applique qu'aux numéros cadastraux d'immeubles qui sont consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire, le tout conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus de Québec, 1964, chapitre 193).

Cadastré de la paroisse Ste-Thérèse-de-Blainville

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
2504-01	Bélisle, Dorothy Mlle	P. 219-57, 219-156 Une partie du lot 219-57 bornée comme suit: au nord-ouest, par une partie du lot 219-57, au nord-est par une partie du lot 219-156, au sud-est par la 17 ^e Avenue et au sud-ouest par la rue Chartrand, le tout représentant une superficie approximative de 800 pieds carrés.
3025-26	Bessette, Roger	249-61, 249-62
3026-24	Dixon, R. et Al	249-100
3041-16	Desbiens, Léon	249-225
3101-04	Fredice, Nelson W.	268-38
3101-03	Fredice, Nelson W.	268-39
3071-14	Lynch, Patrick, adj. Comm. scol. Ste-Thérèse Patrick Lynch, Hogue Jean-Paul et Lepage Alain	P. 341 P. 343 Une partie du lot 341 bornée comme suit: au nord-est par le lot 340, au sud par une partie du lot 341, au sud-ouest par le lot 342 et au nord par les lots 372 et 373, le tout représentant une superficie approximative de 9 arpents carrés.
		Une partie du lot 343 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 341, au sud par une partie des lots 266, 267, au sud-ouest par une partie du lot 263 et au nord par le chemin Oudart, le tout représentant une superficie approximative de 1 arpent.
3071-16	Lunch, Patrick Mrs	P. 341 Une partie du lot 341 bornée comme suit: en front au nord par la Montée Oudart, au sud par le lot 267, à l'ouest par une partie du lot 343 et à l'est par une partie du lot 340, représentant une superficie approximative de 1.2 arpents.
3141-19	Larivière, Paul	391-20, 392-45
3141-10	Goupil, Marcel	391-25, 392-58
3141-04	Forreiro, Marciso et Uxor	391-43, 392-80
3152-24	Sweeney, Adolphe	P. 392-4, 392-5, P. 393-1, 393-2 Une partie du lot 392-4 bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 392-5, au nord-est par une partie du lot 393-1, au sud-ouest par une partie du lot 392-4 et au sud-est par la rue Paul-Albert.
		Une partie du lot 393-1 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 393, au sud-est par une partie du lot 393-1, au sud-ouest par la rue Paul-Albert et au nord-ouest par le lot 393-2. Les deux parties représentant une superficie approximative de 2,500 pieds carrés.
3152-15	Fairon, Jean	392-21, 393-11
3152-14	Fairon, Jean	392-22, 393-12
3152-13	Fairon, Jean	392-23, 393-13
3152-12	Fairon, Jean	392-24, 393-14

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
3142-05	Dubuc, Gilles	392-98, 393-46
3142-04	Dubuc, Gilles	392-99, 393-47
3142-28	Bidner, Oscar et Bidner, Max	P. 393
<p>Une partie du lot 393 bornée comme suit: au nord-est par le lot 394 et une partie du lot 396, au sud-est par une partie du lot 393 (rang Saint-François), au sud-ouest par les lots 393-50, 393-51, 393-37, 393-38, 393-40, 393-41, 393-25, 393-26, 393-27, 393-28, 393-42, 393-43, 393-44, 393-33, 393-29, 393-30, 393-31, 393-32, 393-34, 393-35, 393-45, 393-46, 393-47, 393-36, 393-48, 393-49, 393-24, 393-23, 393-22, 393-21, 393-20, 393-19, 393-18, 393-17, 393-1, 393-2, 393-3, 393-4, 393-5, 393-6, 393-7, 8, 393-9, 393-9, 393-10, 393-11, 393-12, 393-13, 393-14, 393-15, 39, 393-16 et au nord-ouest par les lots 480-24, 480-23, 480-22, le tout représentant une superficie approximative de 368,640 pieds carrés.</p>		
3163-06	Authier, Roger	P. 428
<p>Une partie du lot 428 bornée comme suit: au nord-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 428 et au sud-est par une partie du lot 428 (rang St-François), représentant une superficie approximative de 110,590 pieds carrés.</p>		
3164-11	Midor, Jozef et Maria, Szczecina	P. 428
<p>Une partie du lot 428 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 429, au sud-est par une partie du lot 428, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 428, le tout représentant une superficie approximative de 129,000 pieds carrés.</p>		
3163-18	Garon, Charles	P. 429
<p>Une partie du lot 429 bornée comme suit: au nord-est par la Montée Gagnon ou Route no 65, au sud-est et au nord-ouest par d'autres parties du lot 429 et au sud-ouest par une partie du lot 428, le tout représentant une superficie approximative de 12,280 pieds carrés.</p>		
3191-03	Charron, Georges-Emile	440
3312-01	Helainia Inc. In trust, Comm. scol. Ste-Thérèse	P. 517 P. 520
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au sud-est et à l'est, par le lot 517-1 (rue), au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par le lot 517-30 (parc) et au nord-est par le lot 517-29 (passage) et par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 23,220 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-29 (passage), au sud-est par le lot 517-28 (parc), au sud-ouest par le lot 517-31 (passage) et au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 13,056 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-31 (passage), au sud-est par le lot 517-33 (passage), au sud-ouest par le lot 517-32 (passage) et au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant approximativement une superficie de 10,000 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-32 (passage), au sud-est par le lot 517-33 (passage), au sud-ouest par le lot 517-34 (parc) et au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 12,000 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-28 (parc), au sud-est par les lots 517-5, 517-4 (rues), au sud par le lot 517-3 (rue), au sud-ouest par le lot 517-34 (parc) et au nord-ouest par le lot 517-33 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 14,979 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-28 (parc) et le lot 517-27 (passage), au sud-est par le lot 517-26 (passage), au sud-ouest par les lots 517-5 (rue), et 517-6 (rue) et au nord-ouest par le lot 517-28 (parc), le tout représentant une superficie approximative de 12,857 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-27 (passage), au sud-est par le lot 517-25 (passage), au sud-ouest par le lot 517-6 (rue) et au nord-ouest par le lot 517-26 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 19,000 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord par le lot 517-5 (rue), au nord-est par le lot 517-6 (rue), au sud-est par une autre partie du lot 517, au sud-ouest par le lot 517-35 (passage) et au nord-ouest par le lot 517-4 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 13,946 pieds carrés.</p>		
<p>Une partie du lot 520 bornée comme suit: au nord-est par le lot 520-8 (parc), au sud-est par le lot 520-10 (passage), au sud-ouest par le lot 520-2 (boulevard Gaëtan Richard) et au nord-ouest par le lot 520-9 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 13,534 pieds carrés.</p>		
2511-30	Wenjo Inc.	524-7, 526-14
2539-02	Charron, Léopold	531-107
1014-08	Cabana, Roland	534-12
1022-13	Major, Raymond	535-113
1021-03	Gagnon, Raymond	P540
<p>Une partie du lot 540 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 535, au sud-est par une partie du lot 540, au sud-ouest par une partie du lot 541 et au nord-ouest par une partie du lot 541, le tout représentant une superficie approximative de 31,680 pieds carrés.</p>		
1052-11	Nugent, Douglas	P545
<p>Une partie du lot 545 bornée comme suit: au nord-est par le lot 545-27, au sud-est par le lot 545-9 (36e Avenue ouest), au sud-ouest par une partie du lot 545 et au nord-ouest par une partie du lot 545, le tout représentant une superficie approximative de 4,550 pieds carrés.</p>		
1053-06	Tétrault, Jean-Claude	P545
<p>Une partie du lot 545 bornée comme suit: au nord-est, au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot 545 et au sud-est par le lot 545-2 (37e Avenue ouest), le tout représentant une superficie approximative de 4,200 pieds carrés.</p>		

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
1081-52	Bernardi, Mario	727-330
1091-32	Caloz, Jules	727-333, 728-198
1091-30	Caloz, Jules	727-335, 728-200
1091-28	Bernardi, Mario	727-337
1091-27	Caloz, Jules	727-338
1081-57	Bernardi, Mario	727-371, 728-205
1092-07	Chrisa, Corporation	728-188
1166-13	Guyro, Andrew	739-17
1166-14	Guyro, Andrew	739-18
1166-15	Guyro, Andrew	739-19
1171-10	Bula, Vincent	739-34
1175-03	Pradalier, Marcel	739-48
1166-25	Jaskier, Jacob	739-100
1166-24	Jaskier, Jacob	739-101
1166-23	Jaskier, Jacob	739-102
1182-19	Roberge, Jean	739-293
1186-05	Protestant School Board of Laurenvale	P. 742
Une partie du lot 742 bornée comme suit: au nord-est par les lots 742-140, 742-244 (4e Rue), au sud-est par une partie du lot 741, au sud-ouest par une partie des lots 715, 716, 717, 718 et au nord-ouest par une partie du lot 743, le tout représentant une superficie approximative de 55,233 pieds carrés.		
1191-06	Protestant School Board of Laurenvale	742-165
1174-22	Blum, William	742-181
1178-30	Smyth, Ross	742-200
1202-09	Protestant School Board of Laurenvale	742-220
1203-03	Protestant School Board of Laurenvale	742-285
1203-04	Protestant School Board of Laurenvale	742-286
1203-05	Protestant School Board of Laurenvale	742-287
1203-06	Protestant School Board of Laurenvale	742-288
1203-08	Protestant School Board of Laurenvale	742-290
1203-12	Protestant School Board of Laurenvale	742-294
1205-45	Protestant School Board of Laurenvale	742-308
1211-01	Protestant School Board of Laurenvale	Pt 742-330
Une partie du lot 742-330 bornée comme suit: au nord-est par la 3e Avenue, au sud-est par l'avenue Joseph Lachaine, au sud-ouest par le lot 742-331 et au nord-ouest par une partie du lot 742-330, le tout représentant une superficie approximative de 2,261 pieds carrés.		
1211-02	Protestant School Board of Laurenvale	742-331
1211-03	Protestant School Board of Laurenvale	742-332
1211-04	Protestant School Board of Laurenvale	742-333
1205-18	Ayotte et Frères Inc.	743-160
1253-16	De Silva, Jean	757-15, 758-15
1314-24	Construction Alvi Inc.	767-103
1341-16	Novo, Francisco	P. 770
Une partie du lot 770 bornée comme suit: au nord-est et au sud-est par une autre partie du lot 770, au sud-ouest par le lot 770-6 (rue) et au nord-ouest par le lot 770-15 (chemin Notre-Dame), le tout représentant une superficie approximative de 9,000 pieds carrés.		
1371-28	Desjardins, Claude	P770
Une partie du lot 770 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 770, au sud-est par le lot 770-15 (chemin Notre-Dame), au sud-ouest par le lot 770-17 et au nord-ouest par une autre partie du lot 770, le tout représentant une superficie approximative de 9,000 pieds carrés.		
1342-09	Langevin, Henri	770-16
2661-04	Michael, Duggan K.	P776
Une partie du lot 776 bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot 776-2 et par les lots 776-3, 776-4, 776-5, 776-6, 776-7, 776-8, 776-9, 776-10, 776-11, 776-12, 776-13, 776-14, 776-15, 776-16, 776-17, 776-136 (rue), 776-18, 776-19, 776-20, 776-21, 776-22, 776-23, 776-24, 776-25, 776-26, 776-27, 776-28, 776-29, 776-30, 776-31, 776-32, 776-33, 776-34, 776-140 (rue), au nord-est par le lot 950 (La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique), au sud-est par une partie du lot 776 et au sud-ouest par une partie du lot 776 (boulevard Curé-Labelle), le tout représentant une superficie approximative de 1,603,200 pieds carrés ou 43.56 arpents carrés.		
2661-11	Pelletier, Jean-Louis	776-6
2663-16	Alary, Roger	Pt 776-100
Une partie du lot 776-100 bornée comme suit: au nord-est par la rue 776-139 et par le lot 776-101, au sud-est par la rue 776-137, au sud-ouest par une partie du lot 776-100-1 et au nord-ouest par une partie du lot 775, le tout représentant une superficie approximative de 17,520 pieds carrés.		

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
2663-17	Matériaux Blainville Enrg.	Pt 776-100-1 Une partie du lot 776-100-1 bornée comme suit: au nord-est par le lot 776-100, au sud-est par la rue 776-137, au sud-ouest par une partie du lot 776-100 et au nord-ouest par une partie du lot 775, le tout représentant une superficie approximative de 17,065 pieds carrés.
2621-31	Les Entreprises Roger Pilon	785-58
2615-15	Léveillé, Claudette	788-20
2596-13	Bergeron, Roger	790-9
2596-23	Saffioti, Antonio	790-34
2581-40	Konig Inv. Corp. et Als	P792 Une partie du lot 792 bornée comme suit: au nord-est par le lot 950 (La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique), au sud-est par une partie des lots 793 et 792, au sud-ouest par des parties du lot 792, une autre partie du lot 792 (boulevard Curé-Labelle), une partie du lot 792 (rue homologuée) et par le lot 792-1 (62e Avenue est) et au nord-ouest par deux parties du lot 792, représentant une superficie approximative de 1,165,532 pieds carrés ou 31.67 arpents carrés.
2572-14	Larocque, Georges	794-59
3351-01	Manfel Investment Corp. & Metro-Val Inc.	P814 Une partie du lot 814 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 814 et une autre partie du lot 814 (réserve), au sud-est par une partie du lot 814 (réserve) et par le lot 439, au sud-ouest par le lot 813 et au nord-ouest par le lot 828, le tout représentant une superficie approximative de 2,691,000 pieds carrés ou 73.1 arpents carrés.

Donné à Blainville, ce 15e jour de janvier 1976.

Le greffier,
RICHARD BLOUIN.

63300-5-2-0

Ville de Trois-Rivières

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil, à l'Hôtel de ville de la ville de Trois-Rivières, MERCREDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes dues à la ville de Trois-Rivières et à la Commission des écoles catholiques de Trois-Rivières, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaires	Lots	Cadastre	Taxes munic.	Taxes scolaires	Trottoirs	Total
McCraw, Arthur	1494-1	C. 3-R.	\$	\$ 184.43		\$ 184.43
Fréchette, John	1582-2	C. 3-R.	575.25	343.20		918.45
Des Alliers, Roger	P. 803	C. 3-R.	592.55	463.84		1,056.39
Richer, Gustave	742-2	C. 3-R.	2,013.95	1,782.56		3,796.51
Namerow Investments Ltd.	761-6	C. 3-R.	7,482.40	10,260.64		17,743.04
Société Financière d'Amérique Ltée	643-22-3	C. 3-R.	5,583.60	4,894.14		10,477.7
MacLaurin, Arthur C.	1100-73P. 72	C. 3-R.	306.59			306.59
Le Comptoir Emmaus Inc.	677-3	C. 3-R.	50.92	111.57		162.49
Godin, Gaston	828-2	C. 3-R.	1,226.00	1,885.00		3,111.00
Vaillancourt, J. Adrien	1530	C. 3-R.	830.55	630.24		1,460.79
Fréchette, John	1584-3	C. 3-R.	354.85	314.08		668.93
Proulx, Claude et Rémillard, J.P.	P. 2230	C. 3-R.	74.60	33.28		107.88
Francoeur, Michel	P. 347	C. 3-R.	546.90	424.32		971.22
Dupont, Jean-Jacques	26A	C. 3-R.	49.87	162.24		212.11
Allard, Réal	25-97	C. 3-R.	362.08	351.52		713.60
McCraw, J. Arthur	1164-77	C. 3-R.	347.75	239.20		586.95
McCraw, J. Arthur	1164-78	C. 3-R.	360.70	253.76		614.46
Lemire, Guy	1123-248	C. 3-R.	249.10	178.88		427.98
Lemire, Guy	1123-247	C. 3-R.	22.20			22.20
Gestion G.L. Ltée	172-173	P. 3-R.		104.40		104.40
Gestion G.L. Ltée	173-197	P. 3-R.	12.03	24.24		36.27
Gestion G.L. Ltée	173-198	P. 3-R.	44.71	89.48		134.19

Propriétaires	Lots	Cadastre	Taxes munic.	Taxes scolaires	Trottoirs	Total
Jean-Guy Dargis Inc	P. 193	P. 3-R.	\$ 22.89	\$ 33.99		\$ 56.88
Lord, Fernand	P. 333	P. 3-R.	1.55	2.08		3.63
Lampron, Jean	185-74	P. 3-R.	172.55	151.84		324.39
Dupont, Jacques Mme	P. 191	P. 3-R.	37.20	52.16		89.36
Marcoux, Jean-Denis Boisvert, Wildy	193-43	P. 3-R.	7.40	8.32		15.72
Jean-Guy Dargis Inc	193-139	P. 3-R.	.02	.02		.04
Bourassa, Gaston	202-19P. 64	P. 3-R.	162.80	158.08		320.88
Dupont, Jean-Claude	6-55	P. St-E.	8.10	4.16		12.26
Boisvert, Claude	231-52	P. 3-R.		2.08		2.08
Beauchesne, Guy	26-27	P. St-E.	1.16	1.56		2.72
Beauchesne, Guy	26-26	P. St-E.	6.20	10.94		17.14
Beauchesne, Guy	27-28	P. St-E.	1.16	1.56		2.72
Réal St-Arnaud Inc	1119-1152	C. 3-R.			\$ 30.17	30.17
Réal St-Arnaud Inc	1119-1151	C. 3-R.			30.17	30.17
Réal St-Arnaud Inc	1119-1150	C. 3-R.			30.17	30.17
Réal St-Arnaud Inc	1119-1149	C. 3-R.			30.17	30.17
Paquet, Jean-Paul	178-646-1	P. 3-R.			44.74	44.74
Brouillette, Jean & al	181 P. 1	P. 3-R.			259.53	259.53
Brouillette, Jean & al	181 P. 1	P. 3-R.			194.97	194.97
Chainé, Jacques	180-288	P. 3-R.			73.64	73.64
Desilets, Réjean	173-93	P. 3-R.			19.38	19.38
Gestion G.L. Ltée	173-129	P. 3-R.			14.50	14.50
Gestion G.L. Ltée	173-129	P. 3-R.			4.04	4.04
Gestion G.L. Ltée	172-174	P. 3-R.			16.36	16.36
Jean-Guy Dargis Inc	172-81	P. 3-R.			40.23	40.23
Lefebvre, Pierre	169-83	P. 3-R.			24.54	24.54
Abran, Gérard	174-81P. 52	P. 3-R.			48.37	48.37
Lemire, Armand Mme	174-81-19	P. 3-R.			117.70	117.70
Lemire, Armand Mme	174-81-19	P. 3-R.			68.84	68.84
Ouellette, Paul	182-37	P. 3-R.			20.13	20.13
Ouellet, Adrien Mme	182-33	P. 3-R.			6.11	6.11
Picotte, Guy Mme	184-106-3	P. 3-R.			4.38	4.38
Ferron, François	185-127	P. 3-R.			51.58	51.58
Richard, Michel	199-39	P. 3-R.			34.41	34.41

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 9 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes.

Donné à Trois-Rivières, ce 23^e jour de janvier 1976.

Le Greffier de la ville,
GEORGES BEAUMIER.

63408-5-2-0

Erratum

COMPAGNIE D'USINAGE USICO LTEE et sa version anglaise USICO MACHINE SHOP CO. LTD.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 9 janvier 1976 les lettres patentes émises le 17 décembre 1974.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63410-0

1360-1604

INDEX No 6

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

CO-OP FUNÉRAIRE QUÉBÉCOISE (<i>Fusion</i>).....	1143
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA PETITE BOURGOGNE (LA) (<i>Formation</i>).....	1143
FERME COOPÉRATIVE CENTRE-SUD DE MONTREAL (<i>Formation</i>).....	1143

AVIS DIVERS

ÉCOLE NORMALE CARDINAL-LEGER DE MONTREAL (<i>Dissolution</i>).....	1157
MONTREAL, VILLE-CITY (<i>Rachat d'obligations</i>).....	1158
MONTREAL, VILLE-CITY (<i>Rues et ruelles</i>).....	1158

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

BEITEL, ALLAN.....	1143
BYE, MARIE ANGE DIANE.....	1143
BYE, MARIE SUZANNE DORA CHRISTINE.....	1143
DUBE, JOSEPH NICOLAS JIMMY.....	1143
HUNG, SIN YIN MARC.....	1144
JAMES, ELSIE.....	1144
LAROSE, GARTH LINDEN.....	1144
MORIN, MARIE FRANCE LINDA.....	1144

DEMANDES:

AKKOHEN, ZEKI.....	1144
BEAUCHAMP, MICHELE.....	1144
BECK, ISTVAN.....	1144
BECK, LASZLO ANDRAS.....	1144
BOURRE, MARIE ROSE ALINE.....	1144
COTE, WILSON.....	1144
DIMITROPOULOS-GIANNAKOULIAS, ANDREAS.....	1145
FERLAND, IGNACE.....	1145
GAGNON, MARIE ELIZABETH PRISQUE.....	1145
PAPOLCZY, GEZA.....	1145
PLANTE, JOSEPH ALBERT GAUDIAS ROSARIO.....	1145
RAMAVATARAM, ANNA JAYASHREE.....	1145
ROTSZYLD, MICHELE.....	1145
ROY, ARTHUR.....	1145
RUSHFORD, GINETTE.....	1145
VOHRYSEK, FRANTISEK.....	1145

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES.....	1079
INTRODUCTION DE REQUÊTES:	
— ROLE DE MONTREAL.....	1066
— ROLE DE QUÉBEC.....	1069
PROPRIO MOTU.....	1004

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

GIANT BATTERY CO. LTD.....	1147
PATTISON (JIM) INDUSTRIES LTD.....	1147

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

ARIFE INVESTMENTS INC.	1117
BELLE ROULOTTE INC. (LA)	1117
COMPAGNIE NICOTELAINE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (LA)	1117
ENTREPRISE TROCADERO INCORPOREE	1117
GLANIS SHOPPING CENTRE LIMITED	1117
HOLLYWOOD FASHIONS CORPORATION	1117
KIPPI'S FINE FOODS, LIMITED	1117
LEFEBVRE (MARGOT) ARNOLD INC.	1117
LIBERTY BUILDING INC.	1117
MARCHANDS PROGRESSIFS DES BOIS-FRANCS INC. (LES)	1117
MARYBORO INVESTMENTS LIMITED	1117
OTTAWA VIEW DEVELOPMENT INC.	1117
PEPIN & ST. GERMAIN LIMITEE	1117
PRODUITS LAITIERS WEEDON INC. (LES)	1117
REGENT PARLOR FRAME LTD.	1117
PRODUITS LAITIERS WEEDON INC. (LES)	1117
WEEDON DAIRY PRODUCTS INC.	1117

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

AMERICAN PACKAGING CORPORATION	1118
ASSOCIATION D'ATELIER UNI DE MONTREAL (L')	1118
COFOR LTD.	1118
COFOR LTEE	1118
CREDIT INTERPROVINCIAL INCORPOREE (LE)	1118
DORIS HOSIERY MILLS LTD.	1118
ENTREPRISES CLAUDE LAPRISE INC.	1118
GRENIER (RAOUL) & FRERES LTEE	1118
INDUSTRIES PROVINCIALES (LES)	1118
INTERNATIONAL LEASING CORPORATION	1118
JARRY ACCESSORIES LTD.	1118
MONTREAL UNITED WORKSHOP ASSOCIATION	1118
PARIZEAU, WHITE AND ASSOCIATES INC.	1118
PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIES INC.	1118
PENDULUM THEATRE	1118
PROVINCIAL INDUSTRIES LIMITED	1118
THEATRE DU PENDULE (LE)	1118

CHANGEMENT DE NOM

ASSOCIES L'ABBE INC. (LES)	1119
AUTOPARTEX INC.	1119
BEAUFORT REALTIES (1964) INC.	1119
BOIS MAJESTUEUX LTEE	1119
CENTRE D'ACCUEIL L'ESCALE	1119
COMPAGNIE DE GESTION RIFAU INC.	1119
COMPAGNIE MINIERE NORDORE LTEE	1119
COMPAGNIE DE TRANSPORT ETOILE ROUGE DE QUEBEC (1976) LTEE	1119
CORPORATION DU PARC INDUSTRIEL MIRACLE MILE (LA)	1119
IMMEUBLES BEAUFORT (1964) (LES)	1119
L'ABBE ASSOCIATES INC.	1119
LAJOIE, DESHAIES, FERRON & ASSOCIES INC.	1119
MAJESTIC LUMBER LTD.	1119
MIRACLE MILE INDUSTRIAL PARK CORP.	1119
NORDORE MINING CO. LTD.	1119
PORTES LANO INC. (LES)	1119
PROPANE RAYMOND INC.	1119
PUBLICATIONS QUEBECOR (1975) INC. (LES)	1119
QUEBECOR PUBLICATIONS (1975) INC.	1119

CHANGEMENT DE NOM*(suite)*

RAYMOND PROPANE INC.....	1119
RED STAR EXPRESS LINES OF QUEBEC (1976) LTD.....	1119
« SAMPLE » COMPAGNIE DE FABRICATION.....	1120
SAMPLE MFG. CORP.....	1120
SOPAMCO INC.....	1120

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

AMEUBLEMENT DE LUX (1964) INC.....	1146
DEVELOPPEMENTS PANORAMIQUES INC. (LES).....	1146
DUT-CAN IMPORTERS LTD.....	1146
GAUTHIER (LOUIS A.) INC.....	1146
GLENORA SECURITIES, INC.....	1146
HARROW BRAND CLOTHING CO. INC.....	1146
HOPITAL STE-JULIENNE LTEE.....	1146
MARTINIQUE MOTOR INN LTD. (THE).....	1147
MOTEL LE MARTINIQUE LTEE.....	1147
PERLEY CO. LIMITED (THE).....	1146
RESTAURANTS LA NOUVELLE ORLEANS INC. (LES).....	1146

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ACCOM LTD.....	1120
ACCOM LTEE.....	1120
ALANDA REALTIES LTD.....	1121
ARAD REALTIES LTD.....	1121
AU COIN DU TAPIS INC.....	1120
BETON ST-HUBERT INC.....	1120
BOYCE (JAMES) INC.....	1120
BROSSEAU (DENIS) & ASSOCIES INC.....	1120
CLUB BRUXELLES INC.....	1120
COMPAGNIE DE SABLAGE ST-FRANÇOIS LIMITEE (LA).....	1120
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS MONTROW (LA).....	1120
DAOUST SPORT PERFORMANCE MOTOR LTD.....	1120
DESCARREAUX (PAUL) & ASSOCIES INC.....	1120
DOMIRO LTD.....	1121
DOMIRO LTEE.....	1121
DONLOX INC.....	1121
ELBY INVESTMENT CORP.....	1121
ENTREPRISES MIRON LTEE (LES).....	1121
GESTION XERXES INC.....	1121
GRENIER (RAOUL) & FRERES LTEE.....	1121
HOOPER (ALINE) ASSOCIATES INC.....	1121
HOOPER (ALINE) ASSOCIES INC.....	1121
IMMEUBLES ALANDA LTEE (LES).....	1121
IMMEUBLES ARAD LTEE.....	1121
IMMEUBLES MARCEL GILBERT LIMITEE (LES).....	1121
IMMEUBLES RUCAM LIMITEE (LES).....	1121
INTERNATIONAL TRUST COMPANY.....	1122
INVESTISSEMENTS LYFRAN INC.....	1121
JUTRAS (DANIEL) INC.....	1121
LAURENTIAN MOUNTAIN LODGE LIMITED.....	1121
LIVRAISON J.O. POULIOT INC.....	1121
LYFRAN INVESTMENTS INC.....	1121
MARTIN & ST-JEAN LTEE.....	1121
MONTROW INVESTMENT CORPORATION.....	1120
MOTEL COLIBRI (1975) INC.....	1121
PETROLES G.B. INC. (LES).....	1121
PHASE TWO PARKING INC.....	1122

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)*(suite)*

PISCINES ESTIVALES T.-R. INC.	1122
PLACE DUPUIS INC.	1122
PLACEMENTS VERMETTE INC.	1122
QUINCAILLERIE BERNARD ROBERGE INC.	1122
RENLOWE CORPORATION	1122
ROSEN (TIM) INC.	1122
RUCAM REALTIES LIMITED	1121
ST-FRANÇOIS SANDBLASTING COMPANY LIMITED	1120
SAINT-PIERRE (D.) & ASSOCIES INC.	1122
SOCIETE DE FIDUCIE INTERNATIONALE	1122
STATION DE SERVICE J. PELLETIER INC.	1122
STATIONNEMENT PHASE DEUX INC.	1122
TEXTILES COTE NORD LTEE	1122
TRANSADEN INC.	1122
VERMETTE INVESTMENTS INC.	1122

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.V. IMPORTS INC.	1127
ACADEMIE CATHOLIQUE ST-JUDE	1122
AGENCE DE VOYAGES HENRI BRISEBOIS INC.	1123
AHUNTSIC TOOL RENTAL INC.	1128
ALBAN CHESTERFIELD INC.	1124
ALIMENTS VIVI INC.	1123
ALLYN BOUTIQUE LTD.	1124
ALUM A.C. INC.	1123
AMELIORATIONS L.R.D. INC. (LES)	1123
AMENAGEMENTS PHILO LIMITEE (LES)	1123
AMUSEMENTS ELITE LIMITEE (LES)	1123
ANDROU INVESTMENTS LTD.	1129
ASSURANCES BOULAIS ET FORTIN INC.	1123
ASSURANCES GASTON D. JOLICOEUR INC.	1123
ATELIER J.C. INC.	1123
ATELIER LES ARTISANS DU CHALUMEAU INC.	1123
ATELIER QUEBECOIS OFFSET INC.	1123
AUTO FRANK ET MICHEL INC.	1123
BABIN (LOUIS) INC.	1123
BALANCOIRES Y.M.P. INC. (LES)	1123
BARRE MARKET (ST-LAURENT) INC.	1128
BIJOUTERIE NORAC INC.	1123
BLANCHARD (JACQUES) & ASSOCIES INC.	1123
BOIS (RENE) & ASSOCIES INC.	1123
BOITES DIANA INC.	1123
BONAVENTURE SPORTMEN'S LOUNGE LTD.	1130
BONNEAU (GASTON) INC.	1123
BOUTIQUE ALLYN LTEE	1124
BOUTIQUE ANNABEL INC.	1124
BOYER HARDWARE INC.	1130
BRISEBOIS (HENRI) TRAVEL AGENCY INC.	1123
CANAPE ALBAN INC.	1124
CANDEC INC.	1124
CENTRE D'ENTRETIEN D'AUTO DOLLARD LTEE	1124
CENTRE DE FORMATION ROUTIERE DES LAURENTIDES INC	1124
CENTRE DE FORMATION ROUTIERE DU NORD-OUEST INC.	1124
CENTRE DE FORMATION ROUTIERE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	1124
CENTRE GILLES BILODEAU INC.	1124
CENTRE DE MOTOCYCLETTES SUZUKI (MONTREAL) LTEE	1124
CHAMBLY HELL LTD.	1131
CHARLEBOIS (JIM) INC.	1124

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

(suite)

CHOMEDEY TOYOTA INC.....	1124
CIMENTS BELANGER INC. (LES).....	1124
CLUB DE TIR A LA CARABINE LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.....	1124
COLLECTEL INC.....	1124
COMPAGNIE INTERNATIONALE QUENTECH INC. (LA).....	1124
COMPAGNIE DE PNEUS RALLYE LTEE.....	1124
COMPAGNIE D'USINAGE USICO LTEE (Correction).....	1188
COMTOIS (B.) INC.....	1125
CONFECTION LOTBINIERE INC.....	1125
CONSTRUCTIONS COPPI INC. (LES).....	1125
CONSTRUCTIONS G.T. VIAU INC.....	1125
CONSTRUCTION H. BELLEMARE INC.....	1125
CONSTRUCTIONS JOLICOEUR INC.....	1125
CONSTRUCTION MECANIQUE BOZZINI INC.....	1125
CONSTRUCTION TECHMA INC.....	1125
COOPERHEAT A.S.R. STRESS RELIEF QUEBEC LTD.....	1130
CORPORATION NOROGEX (LA).....	1125
DATTOLI PAINTING INC.....	1129
DEBLEX INC.....	1125
DEPANNEUR PONT-VIAU INC.....	1125
DESSIN TECHNIQUE ET GRAPHIQUE, JACQUES ET REAL INC.....	1125
DISCOTHEQUE SAMOURAI INC.....	1125
DISCOTHEQUE VIA BRESIL INC.....	1125
DISCOTHEQUE VIA BRAZIL INC.....	1125
DISTRIBUTION D.A.C. INC.....	1125
DISTRIBUTIONS INTERNATIONALES LANSA INC.....	1125
DISTRIBUTIONS JEAN-PIERRE LTEE (LES).....	1125
DISTRIBUTION PANAMA INC.....	1125
DISTRIBUTIONS PIERRE LANCTOT INC. (LES).....	1125
DISTRIBUTION SCOBI INC.....	1125
DJINN PARAMEDICAL SERVICES INC.....	1131
DOLLARD AUTO SERVICE CENTER LTD.....	1124
DOMAINE GUAYBOIS INC.....	1126
DOMAINE IDEAL DES ILES INC.....	1126
DOMAINE SHANGRI-LA INC.....	1126
DRUMMOND PHONO (1975) LTD.....	1129
DUPUIS (A.L.) INC.....	1126
EDITIONS ADAGIO INC. (LES).....	1126
ELECTRONIQUE MAMBO INC.....	1126
ELEVAGES UPTON INC. (LES).....	1126
ELITE AMUSEMENTS LIMITED.....	1123
EMBALLAGES NODECK INC.....	1126
ENTREPRISES A.R.F. INC.....	1126
ENTREPRISES BERNARD GEMME INC.....	1126
ENTREPRISES BOURBEC INC. (LES).....	1126
ENTREPRISES GAICLER INC.....	1126
ENTREPRISES DE GESTION C.S.M. INC.....	1126
ENTREPRISES L. PRIEST INC.....	1126
ENTREPRISES P.A.G. LIMITEE (LES).....	1126
ENTREPRISES ROSSELEAU INC.....	1126
ENTREPRISES SANIFLO INC. (LES).....	1126
ENTREPRISES SHADCO INC. (LES).....	1126
ENTREPRISES TONY ET MARCEL INC. (LES).....	1126
EXPRESS & TRANSPORT PROVOST (1975) INC.....	1127
FERME GAUMOR INC.....	1127
FERRITE (CONCEPTION DE STRUCTURES ET FORMES) INC.....	1127
FORAGES BECKER (QUEBEC) INC. (LES).....	1127
FORAGES STE-MARIE LTEE (LES).....	1127

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

(suite)

GARAGE J. NORMAND INC.	1127
GARAGE PATRICK GAGNE INC.	1127
GARAGE REAL DUPLAIN INC.	1127
GERLEB INC.	1127
GESTRANS INC.	1127
GRAPHIQUE MONT-BRUNO INC.	1127
HABITATIONS TERRASSE DU COTEAU INC.	1127
HEBERT (REAL) INC.	1127
I.P.I. INDUSTRIAL PROVISIONS INC.	1129
IMMEUBLES MONTAIGNE INC. (LES)	1127
IMMEUBLES VINGT TRENTE INC. (LES)	1127
IMPORTATIONS A.V. INC. (LES)	1127
IMPRIMERIE REGIONALE A.R.L. LTEE.	1127
INDUSTRIES A.P.L.M. INC.	1127
INTERPERSONNEL CLAUDE BOURG INC.	1127
INVESTISSEMENTS P.T.J. LIMITEE (LES)	1128
INVESTISSEMENTS RHO INC. (LES)	1128
INVESTISSEMENTS STRASBOURG INC. (LES)	1128
JAY DEE FASHIONS INC.	1129
LACOSTE (JEAN-PIERRE) & ASSOCIES INC.	1128
LANSIA INTERNATIONAL DISTRIBUTIONS INC.	1125
LITHOGRAPHIE GRANGER (1976) LTEE.	1128
LOCATION D'OUTILLAGE AHUNTSIC INC.	1128
LOCATION DE ROULOTTES MARTIN INC.	1128
LOUCHAMP MARKETING SERVICES INC.	1130
LUVAL LTD.	1128
LUVAL LTEE.	1128
MACONNERIE C. GILBERT LTEE.	1128
MAGASIN D'ESCOMPTE J. & J. INC.	1128
MAISON DU STEAK RENDEZ-VOUS INC.	1128
MAMBO ELECTRONIC INC.	1126
MARCHE BARRE (ST-LAURENT) INC.	1128
MARCHE D.A. REID INC.	1128
MARTIN TRAILER LEASING INC.	1128
MEDIAMUS LTEE.	1128
METAL & ERECTION ROBERT INC.	1128
MERIDIAN ELECTRONIC SALES INC.	1131
MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC.	1128
MISURA, LEBOEUF AND ASSOCIATES LIMITED.	1128
MISURA, LEBOEUF ET ASSOCIES LIMITEE.	1128
MODES JAY DEE INC. (LES)	1129
MONLANCO LTEE.	1129
MONTREAL TANKERS REPAIRS INC.	1130
MORELLO (MICHELINE) INC.	1129
MOUNT-BRUNO GRAPHIC INC.	1127
MUSIQUE LE DISCOBOLE INC.	1129
NADECO INC.	1129
P.T.J. INVESTMENTS LIMITED.	1128
PAULIRO INC.	1129
PEINTURE DATTOLI INC.	1129
PHILO DEVELOPMENTS LIMITED.	1123
PHONO DRUMMOND (1975) LTEE.	1129
PLACEMENTS ANDROUS LTEE (LES)	1129
PLACEMENTS DUHAGO INC. (LES)	1129
PLACEMENTS LA TROUVAILLE INC.	1129
PLACEMENTS LEFORT LIMITEE (LES)	1129
PLACEMENTS O.E.A. INC.	1129
PLACEMENTS S.T.D. LTEE (LES)	1129

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

(suite)

PRIEST (L.) ENTERPRISES INC.	1126
PRODIS INC.	1129
PRODUITS DE BEAUTE & DE SANTE UNIVERSITE INC. (LES)	1129
PROVISIONS INDUSTRIELLES I.P.I. INC.	1129
PROVISIONS MARVIL LTEE	1130
PROVOST EXPRESS & TRANSPORT (1975) INC.	1127
QUENTECH INTERNATIONAL COMPANY INC.	1124
QUINCAILLERIE BOYER INC.	1130
RAINVILLE (J.E.) LTEE	1130
RALLYE TIRES COMPANY LTD.	1124
RANCOURT (J.L.) & FORTIN LTEE	1130
RECHAPAGE LAURENTIEN LTEE	1130
RELAXATION DES CONTRAINTES COOPERHEAT A.S.R. QUEBEC LTEE	1130
REPARATIONS DE TANKERS MONTREAL INC.	1130
RESTAURANT LA PIOUKE INC.	1130
RESTAURANT LE MERIDON INC.	1130
RHO INVESTMENTS INC.	1128
ROCTON INC.	1130
ROJAN INC.	1130
RUELLAND & TURCOTTE INC.	1130
ST. JUDE'S CATHOLIC ACADEMY	1122
ST-YVES (RENE) INC.	1130
STE-MARIE DRILLING LTD.	1127
SALON DE COIFFURE LA PLACE DU SOUVENIR INC. (LE)	1130
SALON DES SPORTIFS DE BONAVENTURE LTEE (LE)	1130
SANIFLO ENTERPRISES INC.	1126
SCOBİ DISTRIBUTION INC.	1125
SERIGRAPHIE VANIER INC.	1130
SERVICES DE MARKETING LOUCHAMP INC.	1130
SERVICE MAYTAG PEM (QUEBEC) LTEE (LE)	1130
SERVICES PARAMEDICAUX DJINN INC.	1131
SOCIETE IMMOBILIERE LYMPIC INC.	1131
SOCIETE D'INVESTISSEMENT NORBERT INC.	1131
SOREMU INC.	1131
SPECIALITES MATBEC INC.	1131
SPORTS ARNAUD INC.	1131
STUDIO PLUS INC.	1131
TALON CHAMBLY LTEE	1131
TAPIS NADON & FRERE INC. (LES)	1131
TERRASSEMENT A.R.R. INC.	1131
TRANSPORT CYR & FILS INC.	1131
TRANSPORTS J.A.P. INC.	1131
TRANSPORT J.P.D. LTEE	1131
TRENT & CHARLEBOIS INC.	1131
UNIBISC. INC.	1131
UNIVERSITY HEALTH & BEAUTY AID PRODUCTS INC.	1129
USICO MACHINE SHOP CO. LTD. (Correction)	1188
VENTES ELECTRONIQUES MERIDIEN INC. (LES)	1131
VILLENEUVE (GERARD) INC.	1131
VIMETAL INC.	1131
VIVI FOODS INC.	1123
VOYAGES RICARD INC.	1131

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

ASSOCIATION DES ETUDIANTS DES GRADES SUPERIEURS DE POLYTECHNIQUE (A.E.G.S.P.)	1132
ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC. (L')	1132
CANADIAN COMMITTEE FOR THE LURIA INSTITUTE	1132
CENTER CITY CRAFT SHOP INC. (THE)	1132

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

(suite)

CLUB AGE D'OR BOURG-JOLI INC.	1132
CLUB DE L'AGE D'OR LES VAILLANTS DE CHAPAIS	1132
CLUB DE BASEBALL LES IROQUETS DE RIGAUD INC.	1132
CLUB DE MOTONEIGE ST-CHRYSOSTOME INC.	1132
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ELAN DE MANIWAKI, INC.	1132
CLUB DES PROPRIETAIRES MAISON INC.	1132
CLUB SOCIAL MERITE INC.	1132
CLUB SOCIAL QUESTEEL LONGUEUIL	1132
CLUB SOCIAL T.B. INC.	1132
CLUB DE VOLS PLANES CANADA (LE)	1132
COMITE CANADIEN POUR L'INSTITUT LURIA	1132
COMITE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DU DEUXIEME CENTRE SPORTIF D'AMOS INC.	1132
COMPAGNONS DE MATAGAMI INC. (LES)	1132
FONDATION CHARISMATIQUE L'EAU VIVE INC.	1132
FONDATION DE CHARITE RUTH CLARK (LA)	1133
GALERIE D'ART ET D'ARTISANAT RIVIERE-DES-PRAIRIES, INC.	1133
GARDERIE LA RUCHE HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	1133
GARDERIE LES MARMOUSETS INC.	1133
HABITAT ST-SAUVEUR-DES-MONTS	1133
IMMEUBLES BOURG CHAMPETRE INC.	1133
LIGUE DE HOCKEY BELDORLE INC.	1133
LOISIRS DE ST-DOMINIQUE DU ROSAIRE INC. (LES)	1133
MARINA DE LA CHAUDIERE INC. (LA)	1133
METRO-LOISIRS INC.	1133
RUTH CLARK CHARITABLE FOUNDATION (THE)	1133
SPIRIMEDIA	1133
VINTAGE AUTOMOBILES OF QUEBEC (V.A.Q.) INC.	1133
VOITURES ANCIENNES DU QUEBEC (V.A.Q.) INC.	1133

LETTRES PATENTES (AVIS DE CORRECTION)

BRIERE (JEAN) LIMITEE	1133
-----------------------	------

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AGENCES D'ASSURANCES CLAMAN, SANDERS INC.	1134
ASSOCIATION DES SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES DE DRUMMONDVILLE-SUD INC. (L')	1134
ATELIER DE REPARATION PRIEUR INC.	1134
BARRAUTE CONSTRUCTION LTD.	1134
BERCO DRILLING LTD. (N.P.L.)	1135
BONAVENTURE TOBACCO INC.	1135
CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA INC.	1134
CENTRE METROPOLITAIN DE CHIRURGIE PLASTIQUE INC.	1134
CHRISTINA MANUFACTURING LIMITED	1134
CLAMAN, SANDERS INSURANCE AGENCIES INC.	1134
CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY INC.	1134
CLUB DE TENNIS VAL DES ARBRES INC.	1134
COMPTOIRS LA GRANDE INC.	1134
CONSTRUCTION BARRAUTE LTEE	1134
CREVIER (EMILE) ENTERPRISES INC.	1134
ENTREPRISES EMILE CREVIER INC.	1134
ENTREPRISES J. ERNEST PONTBRIAND INC. (LES)	1134
FABRICATORS OF INDUSTRIAL PIPING SYSTEMS S.O.T.I. INC.	1135
FONDATION LEONCE LEVESQUE DE ROBERVAL INC. (LA)	1135
FORAGE BERCO LTEE (L.R.P.)	1135
FRATERNITE EUCHARISTIQUE INC. (LA)	1135
MATAGAMI RAW FUR TRADING POST LTD.	1135
MODE SELECT INC.	1135

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

PARIS (J.R.) & FILS LIMITEE.....	1135
PARIS (J.R.) & SONS LIMITED.....	1135
PLACEMENTS CLAUDE BEDARD INC.....	1135
PLACEMENTS ZYCON INC.....	1135
POSTE DE TRAITE DE FOURRURES CRUES DE MATAGAMI LTEE.....	1135
PRIEUR REPAIR SHOP INC.....	1134
PRIMEAU (RENE) INC.....	1135
SOCIETE DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC.....	1135
TABAC BONAVENTURE INC.....	1135
TUSMIGEN CO. LTD.....	1135
VAL DES ARBRES TENNIS CLUB INC.....	1134
ZYCON INVESTMENTS INC.....	1135

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

A.D.M. CONSTRUCTION INC.....	1136
ANTIMEX CORP.....	1136
BRISCO REALTIES INC.....	1136
CENTRE D'ECHANGE CULTUREL EST-OUEST INC.....	1136
CHOQUETTE & LANGLOIS LTEE.....	1136
CONIBEC INC.....	1136
CONSTRUCTION A.D.M. INC.....	1136
CORPORATION ANTIMEX.....	1136
COSSETTE (ROSAIRE) INC.....	1136
DORCHESTER INDUSTRIES LIMITED.....	1136
EAST-WEST CULTURAL EXCHANGE CENTER INC.....	1136
ELECTROMAGNETIC INDUSTRIAL SALES LTD.....	1137
ENTREPRISES P.E. LAMY INC.....	1136
ENTREPRISES ROBERT GAGNON INC.....	1136
GEOPAC INC.....	1136
GIMBER INC.....	1136
IMMEUBLES BRISCO INC. (LES).....	1136
INDUSTRIES CHIMIQUES TREXON INC. (LES).....	1136
INDUSTRIES DORCHESTER LIMITEE (LES).....	1136
LAPERRIERE & VERREAULT.....	1136
LA PRAIRIE TRAILER INC.....	1137
METROPOLITAN FACTORS CORPORATION.....	1136
ROULOTTES LA PRAIRIE INC.....	1137
TERRASSE CHANTAL INC.....	1137
TREXON CHEMICAL INDUSTRIES INC.....	1136
VENTES ELECTROMAGNETIQUES INDUSTRIELLES LTEE (LES).....	1137

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL (LA).....	1147
NOTRE-DAME DES ANGES, (PORTNEUF), MUNIC.....	1147

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION
FONCIERE DU QUEBEC:

ROSEMERE, VILLE.....	1148
----------------------	------

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY (Annul.).....	1148
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS (LA) (Annul.).....	1148
SUN INSURANCE OFFICE LIMITED (Annul.).....	1148

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

LÉTTRES PATENTÉES ANNULÉES:

ACTION CATHOLIQUE DIOCESAINE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE (L')	1137
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÉCHE DE ST-JOVITE INC.	1137
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÉCHE DE STOKE	1137
ASSOCIATION DE JEU DE CROQUET STE-MADELEINE (L')	1137
AVILA LTD.	1137
BARRETTE (ROMEO), INC.	1137
BATAILLON GARCIA MORENO INC. (LE)	1137
BESSETTE & FRERES INC.	1137
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE LA TUQUE INCORPOREE (LA)	1137
BOUTIQUE CLARICE INC.	1138
BRODEUR (FERNAND) INC.	1138
BRUNELLE & PAQUETTE LTEE	1138
CENTRALIA INVESTMENTS LTD.	1138
CIE D'AGENCES D'ASSURANCES FREDERICK D. BUCKINGHAM LTEE (LA)	1138
CIE DE BOIS LAURENTIDE LTEE (LA)	1138
CIE DE CONSTRUCTION TOLHURST LTEE (LA)	1138
CIE DE PORTEFEUILLE FRONTENAC LTEE (LA)	1138
CIE DE TRANSPORT DES EMBOUTEILLEURS, INC.	1138
CINE-PARC METRO INC.	1138
CINQUANTENAIRE DE LA SARRE INC.	1138
CITY AUTO NEIGE CLAUNOR INC.	1138
CLUB CHICK-SHAWKS INC.	1138
CLUB COLOMBO - STE-ANNE-DES-MONTS	1138
CLUB DES FRANCS AMIS INC.	1138
CLUB DE HOCKEY CASTOR DE SHERBROOKE INC. (LE)	1138
CLUB MARNAC	1138
CLUB McMULLEN	1138
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE LAC-SAGUAY INC.	1138
CLUB RICHELIEU STE-ANNE-DES-MONTS	1138
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES ET DES PATIENTS DE L'HOPITAL DES LAURENTIDES	1139
CLUB 76 VICTORIAVILLE	1139
COLTON CORPORATION (THE)	1139
COMITE DES LOISIRS DU PARC ST-PAUL	1139
COMITE DU TIMBRE DE NOEL DE GRAND-MERE INCORPORE (LE)	1139
COMMISSION CENTRALE DES LOISIRS DE TRACY INC. (LA)	1139
CORPORATION DES LOISIRS DE PONT-VIAU	1139
COURTEMANCHE & FILS LTEE	1139
CRAVEN MALO-ANTIQUES & INTERIORS LTD.	1139
CUISINES FRANCIS INC.	1139
DENIS (J.G.) INC.	1139
DION TRANSPORT INC.	1139
DISQUES QUEBECOIS INC.	1139
DISTRIBUTION D'EQUIPEMENTS DE SPORT (D.E.S.) LTEE	1139
DORIC CONSTRUCTION LTEE - LTD.	1139
DUDESCO LTD.	1139
DUFRESNE (J.M.) AUTOS INC.	1139
EASTERN METAL & WASTE LTD.	1139
ECOLE DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL POUR ADULTES (L')	1139
EMBELLISSEMENTS URBAINS LTEE (LES)	1139
EQUITABLE MORTGAGE CORPORATION	1139
ESMO HOLDING INC.	1139
FAIRMOUNT RESTAURANT INC.	1140
FERME ST-PAUL INC.	1140
GARDE PAROISSIALE ST-JEAN-BAPTISTE DE SHERBROOKE (LA)	1140
GARDE ST-EDOUARD DE PORT-ALFRED INC. (LA)	1140
GARRISSON SUPPLY COMPANY LIMITED (THE)	1140
GRADUATE NURSES ASSOCIATION OF THE ROYAL VICTORIA HOSPITAL (THE)	1140
HOPITAL ST-JOSEPH DE SEPT-ILES INCORPOREE (L')	1140

LETTRES PATENTES ANNULÉES:

(suite)

HOTEL DE LA PICARDIE LTEE.....	1140
HOTEL DES LACS INC.....	1140
HOTEL LE BUISSON INCORPORÉE.....	1140
IMMEUBLES LEFRANCOIS LTEE (LES).....	1140
INDUSTRIES RED MILL LIMITEE (LES).....	1140
ISTON CONSTRUCTION CO. LTD.....	1140
LAPOINTE (GERARD) & FILS LIMITEE.....	1140
LAROCHE (L.G.) INC.....	1140
LAVALLEE CO. LTD.....	1140
LELO CHEMICALS INC.....	1140
LEPAGE (LUDGER) & FILS LIMITEE.....	1140
LETOURNEAU (H.) INC.....	1140
LIGUE DES CONTRIBUABLES DE LONGUEUIL (LA).....	1140
LIGUE DE HOCKEY REGIONALE.....	1140
LOISIRS DE FREENWICH VILLAGE LTEE (LES).....	1141
LOISIRS DES JEUNES DE ST-JANVIER.....	1141
LOISIRS NOTRE-DAME-DES-NEIGES (LES).....	1141
LOISIRS DE ST-GERARD-DES-LAURENTIDES INC. (LES).....	1141
MECANADA LTEE.....	1141
NATIONAL CARTON SPECIALTIES LTD.....	1141
NATIONAL HOME OWNERS CLUB OF MONTREAL INC.....	1141
O.P.S. CONSTRUCTION INC.....	1141
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE BAIE COMEAU INC.....	1141
« THE OVEN » LTD.....	1141
PATISSERIE MENARD INC.....	1141
PAVILLON JEAN XXIII INC.....	1141
PENSION DU NORD LIMITEE.....	1141
PISTE DE COURSE MONT-HEBERT LTEE.....	1141
PLACE DU BUISSON INC.....	1141
PLACE Y. GIRARD INC.....	1141
PLAN-CON INC.....	1141
PLOMBERIE & CHAUFFAGE BRAVO LTEE.....	1141
POLARIS METAL INC.....	1141
POTVIN & TREMBLAY (PORT-ALFRED) LTEE.....	1141
POULIN & ROY INC.....	1141
PRODUITS CHIMIQUES EMPIRE INC. (LES).....	1141
QUICK ELECTRIC MAINTENANCE LTD.....	1142
RECREDEV INC.....	1142
RESIDENCES METROPOLITAINES INC. (LES).....	1142
RICHELIEU SWIMMING CLUB INC.....	1142
RODRIGUE (B.) & FILS INC.....	1142
ROY (FERNANDO) INC.....	1142
ROYAL MINING CORPORATION (N.L.P.).....	1142
SALON DE COIFFURE CHATEAUBRIAND INC.....	1142
SERRURE DE CAPOT UNIVERSELLE INC.....	1142
SERVICE DE BIEN-ETRE DE L'ILE-JESUS.....	1142
SERVICES D'IMMEUBLES GRANDE-ALLEE INC. (LES).....	1142
SERVICE D'IMPRIMERIE DURO INC.....	1142
TAPIS RO-LAN INC. (LES).....	1142
TELEPHONE DE ST-COME DE KENNEBEC INC.....	1142
TRIDON HOLDINGS INC.....	1142
UNIFORCE LIMITEE.....	1142
UNITED BUILDING SERVICE & MAINTENANCE INC.....	1142
VOLIERE INC. (LA).....	1142

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL D'ACTON VALE (L.P.S.).....	1149
CENTRE D'ACCUEIL LANAUDIÈRE (L.P.).....	1149

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

(suite)

HOPITAL HOTEL-DIEU DE HAUTERIVE (<i>Dissolution</i>).....	1149
HOPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE (<i>L.P.</i>).....	1149
RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-JEROME (LES) (<i>Dissolution</i>).....	1150
RELIGIEUSES SOEURS HOSPITALIERES DE ST-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU D'ARTHABASKAVILLE (<i>Dissolution</i>).....	1149

SOUMISSIONS

DES RIVIERES C.S.....	1150
DUVERNAY, C.S.R.....	1151
EASTERN TOWNSHIPS, C.S.R.....	1152
HAUTE-GATINEAU, C.S.....	1152
JONQUIERE, VILLE.....	1153
MONTEBELLO, VILLAGE.....	1154
ORLEANS, C.R.S.....	1155
SAINTE-MARIE, VILLE.....	1156

VENTES

PAR SHÉRIFS

HAUTERIVE

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE MANICOUAGAN VS TURCOTTE.....	1161
---	------

QUÉBEC

BANQUE ROYALE DU CANADA VS MAILLOUX.....	1161
GULF OIL CANADA LTD. VS GAGNON.....	1162
LECLERC (CLEMENT) & FILS INC. VS SOUCY.....	1162
ROYAL BANK OF CANADA VS MAILLOUX.....	1161

TAXES

BEAUCE, COMTE.....	1179
BLAINVILLE, VILLE.....	1184
BONAVENTURE, COMTE-COUNTY.....	1163
LACHENAIE, VILLE.....	1170
L'ISLET, COMTE.....	1180
NICOLET, COMTE.....	1182
TROIS-RIVIERES, VILLE.....	1187

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES.....	1143
AVIS DIVERS.....	1157
CHANGEMENT DE NOM, LOI DU.....	1143
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC.....	1004
COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES.....	1117-1146-1188
COMPAGNIES ETRANGERES.....	1147
DEMANDES A LA LEGISLATURE.....	1147
MINISTERES.....	1148
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES.....	1137
SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX.....	1149
SOUSSIONS.....	1150
VENTES:	
PAR SHERIFS.....	1161
POUR TAXES.....	1163



nouveautés

Amélioration du pin gris au Québec

Québec, 1973. 169 p., tabl., cartes, 28 cm
ISBN 0-7754-2387-4
EOQ 2486, broché \$2.50

Deuxième rapport du Conseil de la recherche et du développement forestiers.

Documents de la Commission GENDRON

Bibliographie compilée par Clément Label

Québec, 1974. 206 p., 27 cm
ISBN 0-7754-2409-9
EOQ 2540, broché \$2.00

Troisième oeuvre de la collection «Bibliographie et documentation»

Entre la mer et l'eau douce: L'aquarium de Québec

Québec, 1975. 133 p., ill. n. et coul., bibl., 26 cm
ISBN 0-7754-2389-0
EOQ 2494, broché \$1.00

Contient des descriptions abondamment illustrées des espèces de la faune aquatique conservées à l'Aquarium de Québec.

Index cumulatif des textes réglementaires [du Gouvernement du Québec] de 1867 au 31 décembre 1974 = *Cumulative Index of Statutory Instruments [of the Québec Government] from 1867 to December 31, 1974*

Québec, 1975. 290 p., 24 cm
EOQ 2531, broché \$3.00

Numéro spécial de la Gazette officielle du Québec, partie II, 10 décembre 1975.

Liste des médicaments dont le coût est assumé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec = *List of Medications whose Cost is Assumed by the Québec Health Insurance Board.*

Québec, 7 janvier 1976. 235 p., 24 cm
EOQ 2537, broché \$1.00

Gazette officielle du Québec, partie II, no 1, 7 janvier 1976. Remplace liste publiée dans le no 21 du 11 juin 1975.

Loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires: Règlement (règles de pratique) = *An Act to Promote Conciliation Between Lessees and Property-owners: Regulation (rules of practice)*

Québec, décembre 1975. 56 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2410-2
EOQ 2539, broché \$1.50

Nouvelle édition, revue et modifiée à décembre 1975.

Noms des mauvaises herbes du Québec

par Maurice Ferron, agronome et
Richard Cayouette, agronome-botaniste

Québec, 1975. 3e éd., 113 p., 23 cm
ISBN 0-7754-2384-X
EOQ 2488, broché \$1.75

Rapport de la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau

Québec, 1970-1972. 459 p., tabl., bibl., 28 cm
ISBN 0-7754-2386-6
EOQ 2487, broché \$7.00

Regroupe trois rapports de la Commission: Les principes juridiques de l'administration de l'eau; Proposition de réforme de l'administration de l'eau et Proposition de réforme de la législation de l'eau.



L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Les bureaux

Les responsables du développement et de l'aménagement se posent des questions sur la construction de bureaux. Ce livre traite des expériences et des enquêtes approfondies sur le sujet et peut être considéré comme un outil de travail pour l'urbaniste.

EOQ 7500

\$8.75



Éditeur officiel du Québec
C.P. 12
Édifice "G"
Cité parlementaire
Québec
G1R 5B3